

Bibliothèque(s)

76

OCTOBRE
2014

BIBLIOTHÈQUES ET COMMUNS DE LA CONNAISSANCE

Éditorial, par Lionel Dujol **1** Sommaire **2** Bibliobrèves **4** **Communs de la connaissance : de quoi parlons-nous ?**, par Hervé Le Crosnier **8** **Communs de papier**, par Hervé Le Crosnier **12** **Commun vs enclosures, Quand les bibliothèques publiques verrouillent l'accès aux biens communs informationnels**, par Lionel Maurel **15** **Le domaine public consacré par la loi**, par Pierre-Carl Langlais **21** **L'utopie du Métronome**, par Vincent Chapdelaine **25** **Wikipédia et bibliothèques, Une production commune des savoirs ?**, par Rémi Mathis **28** **Une copy party, c'est quoi ?**, par Solène Dubois **31** **Les Bibliobox : une valorisation des communs en bibliothèque**, par Thomas Fourmeux **32** **Choisir la liberté, Le logiciel libre, potentialités et mises en pratique**, par Julien Devriendt **35** **Le droit de lire numérique**, par Vincent Bonnet **38** **Communs et politique publique du numérique à Brest**, par Michel Briand **42** **La Licence ouverte à la Bibliothèque interuniversitaire de santé**, par Jean-François Vincent **46** **Photographier au musée, entre légitimité et barbarie**, par Julien Dorra **49** **Actualités de l'ABF • 60^e congrès de l'ABF, reparlons-en...**, par Anne Verneuil **54** **Les herbiers en bibliothèques, vous avez dit herbiers ?**, par Le Groupe ABF Bretagne **56** **Bibliothèques et réforme des rythmes scolaires**, par Mina Bouland **59** **Riche Belgique (1/2)**, par Claire Haquet et Mireille François **61** **Reportages • Lieux du livre et usages de lecteurs**, par Caroline Rives **65** **Il était une (première) fois à l'Ifla**, par Magali Lugnot, Magali Hurtrel Pizarro, Stéphane Labbé **67** **Documenter l'architecture : pratiques, services, outils**, par Bernard Mnich **70** **Espaces et architecture • Médiathèque Jean-Prévost, Bron**, par Marie-Noëlle George **72** **Bibliothèques en Citadelle, entretien avec James W. P. Campbell et Will Pryce**, par Philippe Perreaudin **74** **Notes de lecture • Des bibliothèques populaires à la lecture publique**, par Annick Guinery • **Être bibliothécaire**, par Ahmed Radjai • **Le 1**, par Éric Hébert **79**

Baromètre 2014 sur les ressources numériques dans les bibliothèques

3ème édition

Les ressources numériques se démocratisent mais des disparités subsistent

66%

des bibliothèques proposent des ressources numériques



mais le ratio est de **1 pour 2** entre les villes de plus de 100 000 habitants et les villes de moins de 10 000 habitants

78%

des bibliothèques sans ressources numériques



se trouvent dans des villes de moins de 25 000 habitants



1 bibliothécaire sur 4 déclare ne pas être préparé à l'arrivée des ressources numériques

Médiation des ressources numériques

Les ateliers de présentation au public passent de **21% en 2011**



à **69% en 2013**

Seulement **38%**

des bibliothèques utilisent l'envoi d'un email d'information aux inscrits



alors que **63%** déclarent avoir plus de 25% d'emails de leurs inscrits

1 bibliothèque sur 4 ne dispose pas d'une personne en charge des ressources numériques



1 bibliothécaire sur 5 ne demande pas de retour d'expérience



Les bibliothèques avec ressources numériques

76%

des bibliothèques disposent d'au moins 3 ressources



dont **31%** sont gratuites

49%

disposent d'un budget de moins de 5 000€



dont **31%** avec un budget de moins de 2 000 €

65%

des bibliothèques proposent une ressource d'autoformation

dont **90%** concerne l'informatique et le multimédia



62% des bibliothèques proposent à la fois des accès à distance et des accès sur place



Les bibliothèques sans ressources numériques

64%

Le budget est un frein au lancement des ressources ?



Oui

87%

déclarent avoir un projet de lancement de ressources

43%

attendent la mise en place d'un portail documentaire avant de se lancer



dont **47%** dans les deux prochaines années



Ce baromètre est issu de la troisième édition de l'enquête annuelle sur les ressources numériques dans les bibliothèques, réalisée par Vodeclit, spécialiste des ressources numériques d'autoformation en bureautique et multimédia, entre novembre 2013 et janvier 2014 auprès de 900 bibliothèques françaises

Plus d'informations sur ce baromètre
au 01 83 64 04 10

Vodeclit
www.vodeclit.com

Vient de paraître :

Jeux vidéo en bibliothèque



Sous la direction de :

Anne-Gaëlle Gaudion (*Responsable section adulte et coordinatrice numérique à la Médiathèque de Villepinte en Seine-Saint-Denis*)

Nicolas Perisse (*Référent jeux vidéo sur le réseau des Médiathèques de Cergy dans le Val d'Oise, et responsable du Programme Médiathèques pour l'association MO5.COM*)

Les bibliothèques, en pleine mutation, cherchent à mieux répondre aux attentes des publics. Passant progressivement du stade de l'expérimentation à l'installation d'un service pérenne, l'introduction du jeu vidéo en bibliothèque rendait nécessaire l'existence d'un guide pratique : le voici.

Rédigé par les bibliothécaires et les spécialistes du jeu vidéo qui depuis des années ont porté ce projet, via des blogs, une exposition remarquée (« Game Story : une histoire du jeu vidéo ») et de nombreuses journées d'étude, cet ouvrage fait le point sur l'histoire des jeux vidéo, leur typologie et leurs publics pour mieux comprendre quelle place leur accorder en bibliothèque et comment les accueillir (aspects juridiques, aménagement des espaces et des services, conception des animations).

Ce livre s'adresse à tous les bibliothécaires : gamer ou pas, chacun y trouvera l'occasion de s'initier à l'univers vidéo-ludique, de nourrir sa réflexion, ou de mettre en œuvre ce nouveau service plébiscité par de nombreux publics.

Sommaire

Avant-propos

Jeux vidéo : la fabrication d'une culture

- Qu'est-ce que le jeu vidéo ? *Pierre Angot, Lucille Bourgeois, Céline Ménéghin et Nicolas Perisse*
- Le marché du jeu vidéo, *Pierre Angot, Anthony Avila, Lucille Bourgeois, Claire Bongrand, Guillaume Dos Santos, Guillaume Marza et Nicolas Perisse*
- Les genres du jeu vidéo, *Aurélie Demange et Céline Ménéghin*
- Regards actuels sur le jeu vidéo, *Sophie Agie, Anthony Avila, Nicolas Barret et Yann Leroux*

Les jeux vidéo en bibliothèque

- Pourquoi du jeu vidéo en bibliothèque ? *Anne-Gaëlle Gaudion*
- Le jeu vidéo en bibliothèque : quelle législation ? *Pierre Angot, Anthony Avila et Céline Ménéghin*

■ Typologie des services en bibliothèques, *Anthony Avila, Alice Bernard, Anne-Gaëlle Gaudion, Patrick Megel, Julien Prost et Géraud Vérité*

■ Médiation des services, *Guillaume Dos Santos, Anne-Gaëlle Gaudion, Luc Maumet, Nicolas Perisse et Christophe Porchet*

■ Le jeu vidéo dans les collections, *Guillaume Dos Santos et Hervé Champion*

■ La bibliothèque au sein des jeux vidéo, *Céline Ménéghin*

Ressources

- Bibliographie. – Filmographie. – Sites Internet. – Événements / Rencontres
- Lexique

ISBN : 978-2-900177-39-6

192 p. Prix TTC : 32 €

Diffusion : ABIS

ABIS – 31, rue de Chabrol – 75010 Paris
Commandes : www.abf.asso.fr/publications

Projet de construction Médiathèque Le Carré Blanc, Tinquex (51).

Superficie : 800 m²

Année de réalisation : 2014

Rayonnage : BK3 métal

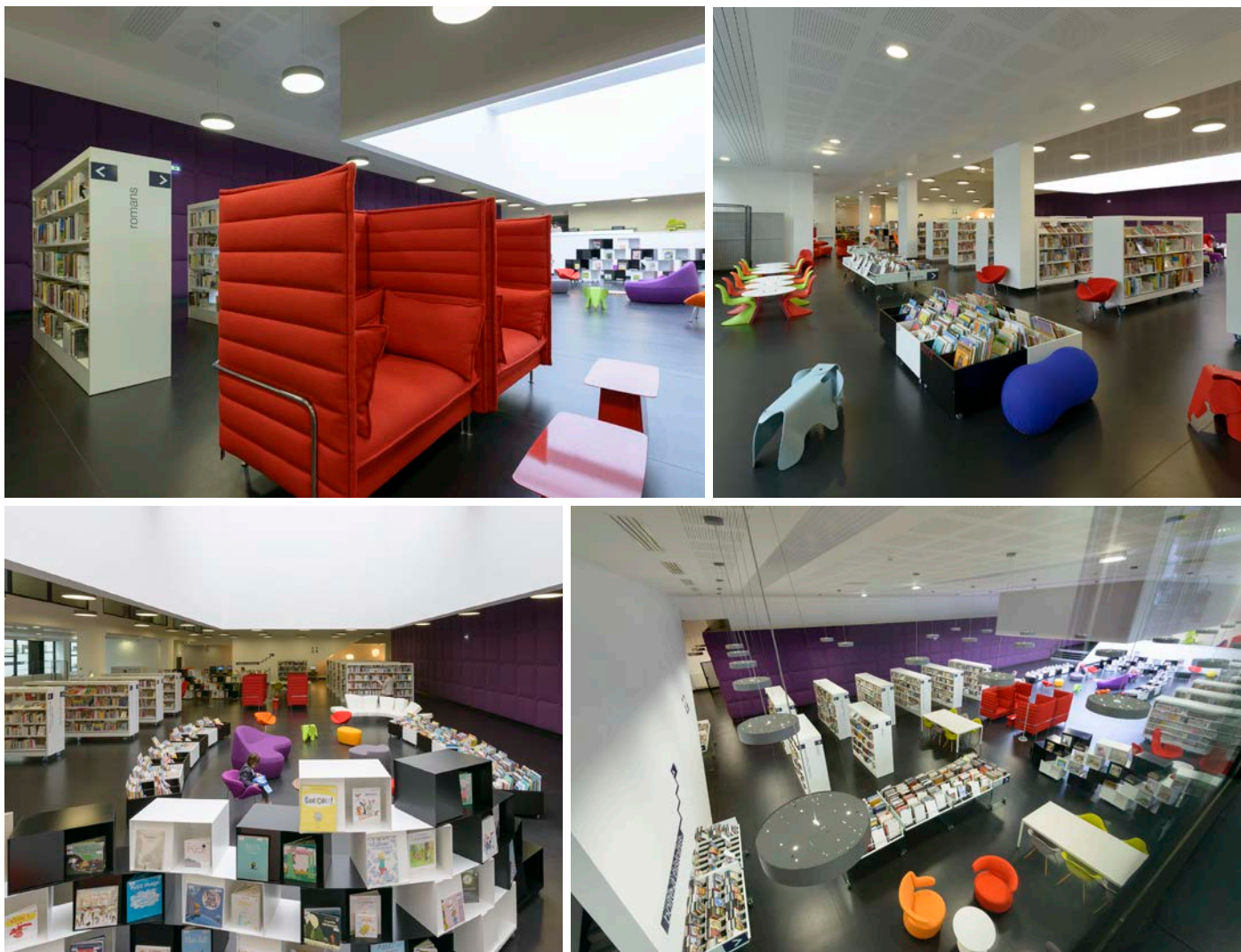
Mobiliers de présentation : WallBox, Bacs BD et CD DVD BK Roll 3

Mobiliers de confort

L'objectif de ce projet de construction était de mettre en avant de nouveaux services (multimédia, animations scolaires, heure du conte, petit théâtre, formation logiciel informatique...) pour ainsi séduire toutes tranches d'âges de la population de Tinquex. L'attente était portée sur un design contemporain, intemporel et coloré, fait de lignes et de courbes qui rythment l'espace.

La présence d'un puits de lumière au centre de la Médiathèque donnant sur la zone enfant, est l'élément structurant de l'espace.

Fonctionnelle dans l'organisation, et contemporaine dans son esthétique, la Médiathèque de Tinquex séduit les petits comme les grands.





Éditorial

Publication paraissant depuis 1907.
Éditée par l'**Association des bibliothécaires de France**
31, rue de Chabrol – 75010 Paris
Téléphone : 01 55 33 10 30
Télécopie : 01 55 33 10 31
info@abf.asso.fr
www.abf.asso.fr

Directrice de la publication
Anne Verneuil

Rédacteur en chef
Philippe Levreaud
redaction@abf.asso.fr

Coordination du dossier
Lionel Dujol

Comité éditorial
Gérard Briand, Lionel Dujol,
Amandine Jacquet, Véronique
Mesguich, Bernard Mnich,
David-Georges Picard,
Anne Verneuil.

Publicité
Christine Guyot
Téléphone : 06 26 64 91 68
christine.guyot5@gmail.com

Diffusion
ABIS
Téléphone : 01 55 33 10 30
Télécopie : 01 55 33 10 31

Maquette
M.-C. Carini et Pictorus

Mise en pages
Sciences & Co : Cécile Martinot-Castillo

Abonnements 2014
abis@abf.asso.fr / 01 55 33 10 30
Individuel : 42 € – Collectivités :
France 85 € / Étranger 95 €

Commission paritaire
n° 1114G82347
ISSN : 1632-9201
ISSN en ligne : 2270-4620
Dépôt légal : octobre 2014

Impression : Jouve, Paris

Bibliothèque(s)
**REVUE DE L'ASSOCIATION
DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE**
est analysée dans la base Pascal
produite par l'Inist et dans la base Lisa.

Couverture :
Bassin d'Arcachon © CNES 2010,
Distribution Airbus DS / Spot Image

La promulgation de la Déclaration de Lyon sur l'accès à l'information et au développement fut l'un des temps forts du 80^e congrès de l'Ifla qui s'est tenu à Lyon en août dernier. Cette déclaration fait valoir le rôle incontournable des bibliothèques dans l'accès à l'information et à la connaissance, pilier essentiel au développement des citoyens. L'Ifla souhaite que ce texte soit pris en compte dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015. Même si la teneur de ce texte est généraliste et parfois trop consensuelle, il a au moins le mérite de poser clairement un cadre sur lequel pourront s'appuyer les politiques.

L'ABF est signataire de la Déclaration de Lyon et s'en fera l'ambassadeur auprès des décideurs français. En parallèle, l'association poursuit, avec un comité d'experts, son propre travail sur une charte de l'accès à l'information en bibliothèques qui se veut offensive et opérationnelle et qui devrait aboutir dans les mois à venir.

Ce numéro de *Bibliothèque(s)* propose un dossier sur les communs du savoir. Celui-ci fait écho à cet engagement des professionnels de l'information et de la documentation pour une politique publique affirmée d'accès libre et ouverts à l'information et aux savoirs, moteur de l'innovation et du développement économique et social de nos territoires. Dans un contexte de restriction budgétaire, où les bibliothèques deviennent des variables d'ajustement, il est plus que nécessaire d'affirmer notre rôle fondamental dans les dispositifs publics de développement à l'éducation, à la recherche, à l'innovation, à la participation citoyenne ou encore à l'inclusion sociale. Ne le perdons pas de vue en cette période de rédaction des bilans de fin d'année et de finalisation des nouveaux budgets.

Lionel DUJOL
Secrétaire national de l'ABF

Au sommaire des prochains numéros de *Bibliothèque(s)*

- n° 77 : Bibliothèques et politique – 31 décembre 2014
- n° 78 : Brésil – 15 mars 2015
- n° 79 : Alsace – 15 juin 2015
- n° 80 : Bibliothèques et intégration – 15 octobre 2015



76

OCTOBRE
2014

Sommaire

4 **Bibliobrèves**

Dossier

BIBLIOTHÈQUES ET COMMUNS DE LA CONNAISSANCE

- 8 Communs de la connaissance : de quoi parlons-nous ? par HERVÉ LE CROSNIER
- 12 Communs de papier, par HERVÉ LE CROSNIER
- 15 Commun vs enclosures, Quand les bibliothèques publiques verrouillent l'accès aux biens communs informationnels, par LIONEL MAUREL
- 21 Le domaine public consacré par la loi, par PIERRE-CARL LANGLAIS
- 25 L'utopie du Métronome, par VINCENT CHAPDELAINE
- 28 *Wikipédia* et bibliothèques, Une production commune des savoirs ?, par RÉMI MATHIS
- 31 Une copy party, c'est quoi ? par SOLÈNE DUBOIS
- 32 Les Bibliobox : une valorisation des communs en bibliothèque, par THOMAS FOURMEUX
- 35 Choisir la liberté, Le logiciel libre, potentialités et mises en pratique, par JULIEN DEVRIENDT
- 38 Le droit de lire numérique, par VINCENT BONNET
- 42 Communs et politique publique du numérique à Brest, par MICHEL BRIAND
- 46 La Licence ouverte à la Bibliothèque interuniversitaire de santé, par JEAN-FRANÇOIS VINCENT
- 49 Photographier au musée, entre légitimité et barbarie, par JULIEN DORRA

Liste des annonceurs

- | | | | |
|--------------|------------------------------|--------|------------------------------|
| • Vodeclis | 2 ^e de couverture | • ABIS | 3 ^e de couverture |
| • Europresse | p.20 | • IDM | 4 ^e de couverture |

Actualités de l'ABF

- 52 *Les gens. En bref*
- 54 60^e congrès de l'ABF, reparlons-en..., par ANNE VERNEUIL
- 56 Les herbiers en bibliothèques, vous avez dit herbiers ?, par le GROUPE ABF BRETAGNE
- 59 Bibliothèques et réforme des rythmes scolaires, par MINA BOULAND
- 61 Riche Belgique (1/2), par CLAIRE HAQUET ET MIREILLE FRANÇOIS

Reportages

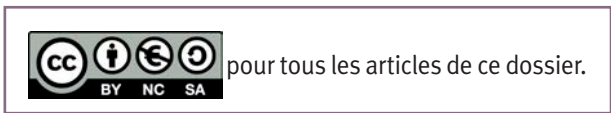
- 65 Lieux du livre et usages de lecteurs, par CAROLINE RIVES
- 67 Il était une (première) fois à l'Ifla, par MAGALI LUGNOT, MAGALI HURTREL PIZARRO, STÉPHANE LABBÉ
- 70 Documenter l'architecture : pratiques, services, outils, par BERNARD MNICH

Espaces et architecture

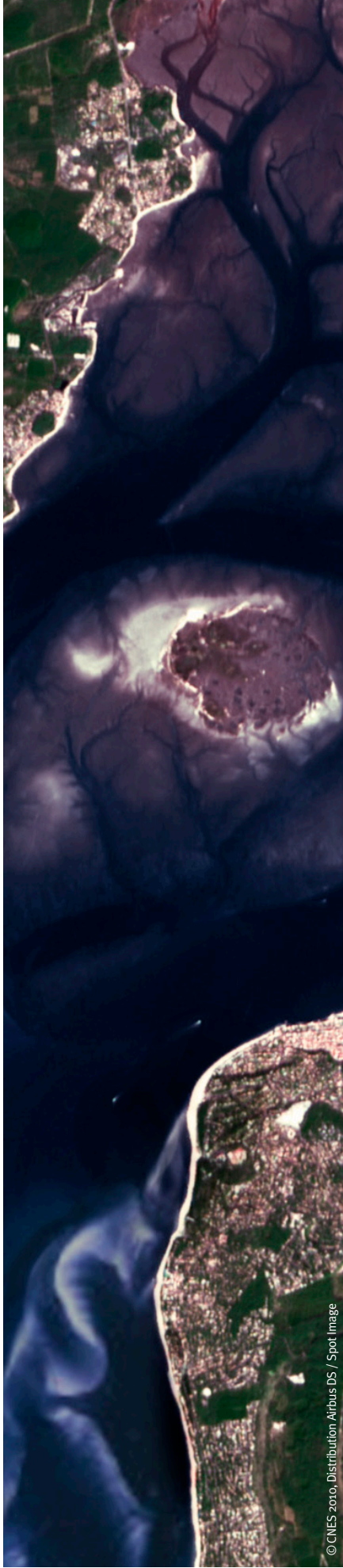
- 72 Médiathèque Jean-Prévost, Bron, par MARIE-NOËLLE GEORGE
- 74 Bibliothèques en Citadelle, entretien avec JAMES W. P. CAMPBELL et WILL PRYCE, par PHILIPPE PERREAUDIN

Notes de lecture

- 79 *Les bibliothèques dans le monde*
Des bibliothèques populaires à la lecture publique, par ANNICK GUINERY
- 80 *Boîte à idées, boîte à outils*
Être bibliothécaire, par AHMED RADJAÏ
- 80 *Premiers pas*
Le 1, par ÉRIC HÉBERT



Les opinions exprimées dans Bibliothèque(s) n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.



• **3 novembre, Toulouse (31)** : « Devenir de la filière du livre à l'heure du numérique ? », journée d'étude interprofessionnelle proposée par le CRL Midi-Pyrénées et le Laboratoire des sciences de l'information et de la communication (LabSIC) Université Paris 13, à la Médiathèque José-Cabanis. Gratuite sur inscription (crlpyren@crl-midipyrenees.fr). Rens. : 05 34 44 50 22 / e.charasse@crl

• **13 novembre, Villeurbanne (69)** : « Quelles politiques documentaires en environnement hybride ? », journée d'étude organisée par le groupe Poldoc à l'Enssib. Progr. complet, rens., inscr. : www.enssib.fr/inscription-JE-politiques%20documentaires

• **17-18 novembre (Paris)** : « De la matérialité de la photographie à sa dématérialisation : quels enjeux pour la conservation-restauration ? », colloque organisé par l'Atelier de restauration et de conservation des photographies de la Ville de Paris (ARCP) et l'Institut national du patrimoine. Auditorium Colbert, 2, rue Vivienne, Paris 1^{er}, entrée libre. Rens. : www.inp.fr

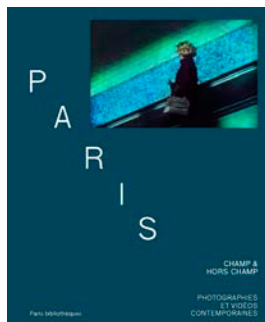
• **27 novembre (Paris)** : « Le projet Europeana Newspaper », journée d'information, BnF, Site François Mitterrand, Grand auditorium (9h30-17h). Progr. complet et inscr. : www.bnf.fr/fr/professionnels/anx_journees_pro_2014/a.jp_141127_europ_newspapers.html

• **4 décembre, Villeurbanne (69)** : « Quel devenir de la lecture des jeunes ? La bibliothèque comme observatoire », journée d'étude gratuite organisée par l'Enssib et le CNLJ-Joie par les livres/BnF, à l'Enssib. Progr. complet : www.enssib.fr Inscr. : 01 53 79 57 06 / marion.caliyannis@bnf.fr

• **5 décembre, Rennes (35)** : « La formation à distance des bibliothécaires », journée nationale proposée par l'ADCRFCB, et organisée par le CFCB Bretagne-Pays de la Loire, à l'Université de Rennes-2. (Amphi L3 Victor Basch). Rens. : www.univ-rennes2.fr/cfcb. Inscr. : 02 99 14 12 95 / delphine.boussiron@univ-rennes2.fr

En vrac

■ PARIS CHAMP & HORS CHAMP



Jusqu'au 4/01/ 2015, la Galerie des bibliothèques présente 150 photographies et vidéos contemporaines de 66 auteurs (dont Jane Evelyn Atwood, Valérie Jouve et Chris Marker) sélectionnées par la commissaire de l'exposition, Anne Cartier-Bresson, directrice de l'Atelier de restauration et de conservation de la Ville de Paris (ARCP) et nièce du célèbre photographe. Ces œuvres sont issues des collections de 11 bibliothèques, musées et institutions culturelles de la capitale qui collaborent pour la première fois dans le cadre d'une exposition. Un colloque organisé par l'ARCP se tiendra les 17 et 18/11 (cf. agenda). Galerie des bibliothèques, 22 rue Malher, Paris (1^{er}).

■ IABD, DEUXIÈME BUREAU

Réunie à Limoges le 25/08 dernier, l'Assemblée générale de l'IABD a élu son nouveau bureau lors de son 3^e congrès mondial, satellite de l'Ifla. Suite à cette élection, le nouveau bureau s'est choisi une présidente en la personne de Danielle Mincio (Suisse). Les autres administrateurs sont les suivants : Charles Kamdem Poeghela (Cameroun) ;

Nadia Temmar (Algérie), secrétaire ; Cécile Coulibaly (Côte d'Ivoire), vice-présidente ; Marwa El Sahn (Égypte), vice-présidente ; Heather Moulaison (États-Unis) ; D. Mincio, présidente ; Monique Kieffer (Luxembourg) ; Maureen Clapperton (Québec), trésorière ; et Raphaëlle Bats (France). Danielle Mincio succède à Réjean Savard, qui occupait ce poste depuis la création de l'association en 2008.

■ LALLOUET FAIT LA JEUNESSE

Marie Lallouet est depuis le 1^{er} septembre la nouvelle rédactrice en chef de la *La revue des livres pour enfants*. Après un important parcours dans l'édition et la presse Jeunesse (de Gallimard Jeunesse, auprès de Pierre Marchand, à Bayard Presse où elle fut



rédactrice en chef de *Je bouquine* et *J' aime Lire*), Marie Lallouet a donc rejoint le Centre national de la littérature pour la jeunesse à la Bibliothèque nationale de France où elle remplace Annick Lorant-Jolly qui occupait ce poste depuis sept ans.

■ LES VISITEURS DE TROYES

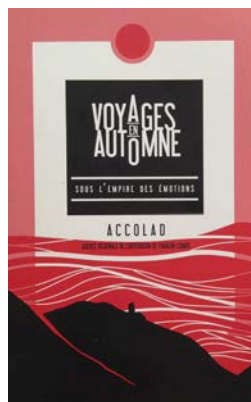
La Médiathèque du Grand Troyes a accueilli 160 membres de l'Association internationale de bibliophilie (AIB) qui, chaque année, réunit un tiers environ de ses 450 adhérents en congrès dans un pays différent.

■ LA FRANCHE-COMTÉ SOUS L'EMPIRE DES ÉMOTIONS

Depuis septembre et jusqu'en décembre et même au-delà, les « Voyages en automne » concoctés chaque année par l'Accolad, rassemblent plus d'une quarantaine d'établissements culturels, parmi lesquels 20 BM et 2 BDP pour faire vivre la région au rythme des émotions soulevées par la Grande Guerre :

expositions, conférences, ateliers d'écriture, projections, lectures et spectacles théâtraux. Mais c'est aussi bien des aspects de la vie quotidienne qui seront abordés, avec des aperçus historiques aux thématiques remarquables comme ces « Larmes des femmes aux temps des guerres antiques » (conférence de Sidonie Marchal, à Belfort, le 26/11). Enfin, outre les désormais fameuses correspondances de poilus, deux écrivains de la région seront célébrés : Louis Pergaud et André Beucler (Belfort).

Progr. complet et rens. : www.livre-franchemotte.fr
Tél. : 03 84 26 99 51.



La délégation, en visite pour la première fois à Troyes, a ainsi pu admirer les trésors conservés par la Médiathèque dans ses fonds prestigieux, inscrits depuis 2009 au registre Mémoire du Monde de l'Unesco. Parmi les quelques 8 000 manuscrits qu'elle détient, se trouve notamment le fonds médiéval de l'ancienne abbaye de Clairvaux. Mais la médiathèque de Troyes possède aussi la plus grande collection au monde de reliures romanes et un fonds fameux, celui de la bibliothèque bleue, constitué de livrets de colportage et d'almanachs.

L'AIB, fondée par Julien Cain en 1963 et dont le siège se trouve toujours à la BnF, rassemble conservateurs de bibliothèques patrimoniales, libraires spécialistes et collectionneurs de livres rares originaires d'une trentaine de pays qui réunit la volonté d'entretenir une culture du livre précieuse. Ils ont pu être comblés par la découverte de fameux manuscrits datant des VI^e et XII^e s., et quelques incunables parmi lesquels l'*Apocalypse* d'Albrecht Dürer.



Internet

■ **1001 BIBLIOTHÈQUES**
Deux de moins que les conquêtes de Don Juan : ce sont les bibliothèques

remarquables de par le monde qu'il vous sera proposé de visiter à terme sur le site lancé lors du congrès de Lyon par la section Bibliothèques publiques de l'Ifla : « 1001

■ BOIRE ET MANGER

« Manger & boire entre 1914 et 1918 », au front et à l'arrière, tel est le menu de deux journées d'étude consacrées à l'alimentation pendant la Grande Guerre, les 14 et 15/11, organisées par la BM de Dijon et labellisées par la Mission Centenaire. Alterneront conférences de spécialistes et dégustations inédites de recettes de guerre en partenariat avec le lycée hôtelier du Castel.

• **Ven 14/11** : « La cuisine expérimentale, quels enjeux pour la recherche ? » (E. Cronier) ; « Au front, que mangent les soldats ? » (F. Lagrange) ; « Les saveurs du village » (R. Cazals) ; « Manger à l'africaine pendant la Grande Guerre » (M. Michel) ; « L'alimentation rationnelle du soldat » (A. Rasmussen) ; « L'armée et les boissons alcoolisées entre 1914 et 1918 : des liaisons dangereuses ? », (C. Ridet) ; « Boire et faire boire. L'approvisionnement des troupes françaises en vin durant la Grande Guerre » (C. Lucand) ; « L'alimentation du combattant de la Grande Guerre à travers l'archéologie : quelles problématiques ? » (M. Landolt et F. Lesjean) ; « BDIC : 1914-1918, l'alimentation en temps de guerre » (A. Battaglia et J.-P. Puton). Un dîner représentatif de la gastronomie du début du 20^e siècle a été imaginé à partir de la collection de menus de la bibliothèque.

• **Sam 15/11** : « Produire des vivres de réserve pour l'armée en temps de guerre » (M. Llosa) ; « Restaurants économiques de Bruxelles : la bourgeoisie affamée dans un pays occupé » (P. Scholliers) ; « L'alimentation à l'arrière en Allemagne : représentations du pain et expériences de guerre » (N. Régis) ; « La "cuisine de tranchée" ou l'art d'accommoder les vivres » (M. Llosa) ; « Les "recettes économiques" de guerre, une illusion ménagère ? » (E. Cronier) ; « La gastronomie française face aux "nations modernistes" : modèles et contre modèles » (J. Csergo) ; « Le nationalisme gastronomique (1889-1918) » (D. Saillard) ; « Bilan "gastronomique" de la Première Guerre mondiale » (A. Drouard).



Menu d'un repas de la campagne 1914-1915, 23 février 1915.

Entrée libre (sauf repas).

Rens. inscr. : 03 80 48 82 30 / cpoulain@ville-dijon.fr



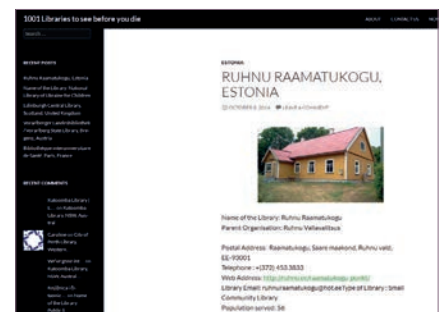
Menu du dîner du 25 juillet 1916 ; menu publicitaire pour les chocolats Menier.

bibliothèques à voir avant de mourir ». Il s'agit d'un blog participatif où chaque professionnel est invité à signaler les bibliothèques de son pays remarquables par leur architecture, leurs innovations ou la qualité des services qu'elles proposent.

Un site qui vous souhaite une longue existence, puisque, si votre hiérarchie ne vous permet pas de les visiter sur votre temps de travail, il vous faudra y consacrer plus de

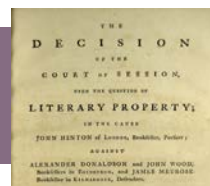
30 ans de congés légaux, à raison d'une visite par jour... et un solide budget pour assurer les déplacements sur les cinq continents... Reste la visite virtuelle, justement.

<http://1001libraries.wordpress.com/>





► 15



► 24





► 27



► 31



► 35



► 49

Bibliothèques et communs de la connaissance

Nous parlons de commun de la connaissance dès lors qu'il y a une activité collective pour créer, maintenir et offrir des savoirs en partage. L'émergence du numérique a facilité et encouragé ses usages de création et de diffusion au point d'offrir une opportunité extraordinaire pour construire une société du savoir partagé à l'échelle du monde. *Wikipedia*, l'encyclopédie collaborative sous licence libre en est sans nul doute l'exemple le plus emblématique.

Mais en parallèle les activités d'enclosures des biens informationnels n'ont cessé de prendre de l'ampleur. Par « enclosure » nous entendons toute une série de stratégies visant à limiter la circulation et le partage de l'information et du savoir. Ces barrières prennent des formes multiples. Ici, un renforcement de la propriété intellectuelle allant jusqu'à mettre en danger la notion fragile de domaine public, là des verrous numériques du type DRM qui contraignent nos usages, ou encore des barrières payantes d'accès qui tendent à privatiser ces biens communs du savoir.

Ce mouvement d'enclosure n'est pas le fait seul d'entités privées ou commerciales. Les institutions publiques peuvent également contribuer à la fragilisation des communs de la connaissance. C'est le cas lorsqu'une bibliothèque ajoute des restrictions à des productions numérisées d'œuvres du domaine public qu'elles diffusent. C'est encore le cas lorsqu'un musée interdit en son enceinte les prises de vue photographiques à usage privé de ces mêmes œuvres du domaine public.

Le numérique ne remet pas en question les fondements de nos missions. Plus que jamais, les bibliothèques demeurent des institutions facilitatrices et garantes de l'accès pour tous aux savoirs, de leur préservation, de leur circulation et de leur appropriation. Elles n'ont jamais eu vocation à être des verrouilleurs d'accès. Ce dossier présente des exemples de territoires et de bibliothèques qui ont activement décidé de jouer un rôle important dans la promotion, la protection et le développement de biens communs. Ils incarnent un engagement encore trop rare pour une politique publique d'accès libre et ouvert aux savoirs et à la culture.

Lionel DUJOL



HERVÉ LE CROSNIER

Enseignant-chercheur sur les technologies
du web et la culture numérique
Université de Caen

Communs de la connaissance: de quoi parlons-nous ?

Un bien devient commun par la nature de l'activité qui s'y rapporte. Garantir la circulation et le partage est essentiel à l'émergence de la connaissance et à son accroissement. C'est une condition pour faire de la « société de la connaissance » mieux qu'un mot, une réalité – et la mission des bibliothèques.

les communs de la connaissance à l'échelle du monde. Cette question a émergé dans la rencontre de deux courants. D'une part l'étude des communs traditionnels portée par l'École de Bloomington, notamment Elinor Ostrom qui obtiendra un prix Nobel d'Économie en 2009 pour ses travaux; et, d'autre part, des acteurs de l'Internet qui se sont interrogés sur les restrictions portées à partir du milieu des années 1990 sur la libre circulation des informations et le partage du code informatique, dont les représentants principaux sont Richard Stallman pour le logiciel libre et James Boyle pour la propriété intellectuelle.

Ceci s'est traduit par la parution en 2006 du livre *Understanding knowledge as a commons*, coordonné par Elinor Ostrom et la bibliothécaire Charlotte Hess¹. Ce livre regroupe des textes sur les diverses facettes des mouvements sociaux du numérique (logiciels libres, publications ouvertes, rôle des institutions intermédiaires comme les bibliothèques dans la défense d'une circulation libre du savoir). En France, il

CONSTRUIRE LES COMMUNS

Nous disposons d'outils de création, de diffusion et de partage des connaissances d'une puissance inégalée. Ces mêmes outils permettent également de coordonner et de mettre en action coopérative des individus pour produire ces savoirs dont la société a urgemment besoin. Il devient possible de penser

faudra attendre la publication de *Libres Savoirs*² en 2011 pour disposer d'un équivalent montrant la diversité et les enjeux des biens communs de la connaissance. Nous sommes donc dans un domaine encore en effervescence, dont les contours et les principes ne sont pas stabilisés. C'est une grande chance pour les professions du savoir, qu'elles travaillent dans sa production, sa diffusion ou son usage, d'avoir ainsi l'occasion de fixer les poteaux d'angles³ d'une question qui va accompagner sur le long terme la « société de la connaissance ».

L'Unesco parle de « société des savoirs partagés » pour décrire l'alternative qui s'offre à nous. L'humanité du XXI^e siècle doit faire face à de grands défis : dégradation rapide de l'environnement terrestre (climat, déforestation, perte des terres arables et de la biodiversité) ; crise des relations humaines (état de guerre larvée ou éruptive, limites des démocraties représentatives, corruption et accentuation mondiale du stress lié aux difficultés à trouver une place dans la société et à la mise en œuvre d'un management délétère) ; questions de santé publique (maladies émergentes et répartition inégale des accès à la nourriture et aux soins). Ces défis ont été repérés par les institutions multilatérales (Déclaration sur les Objectifs du Millénaire par les Nations-Unies en 2000), mais l'absence de réponses à la hauteur des enjeux conduit ces mêmes institutions à repousser les actions et à les redéfinir dans le cadre des Objectifs du développement durable qui devraient être adoptés en septembre 2015. On conçoit

1. Charlotte Hess & Elinor Ostrom (ed.) *Understanding knowledge as a commons*, MIT Press, 2006.

2. Association Vecam (éd.) *Libres savoirs : les biens communs de la connaissance*, C&F éditions, 2011.

3. Valérie Peugeot, « (Biens) Communs : contours et repères », *Réseau francophone autour des biens communs* : <http://fr.slideshare.net/VEBC/contours-et>

aisément le rôle des savoirs et des cultures dans la capacité des sociétés à trouver des réponses à ces défis... à condition que les découvertes et les pensées puissent être partagées par le plus grand nombre, et qu'on limite les effets négatifs que portent la rétention des savoirs ou l'accaparement de ceux-ci par un petit nombre. C'est ici qu'entre en jeu la construction de communs de la connaissance.

On peut parler de communs dès lors qu'il y a une activité collective pour créer, maintenir et offrir en partage des ressources. Ce que l'historien Peter Linebaugh résume d'une phrase : « *There's no commons without commoning.* » Ce que l'historien africain Achille Mbembé traduit par « l'en-commun », qui désigne bien cette dynamique collective qui transcende la ressource (le « bien » lui-même) en un commun⁴. Ce que l'on conçoit pour des communs localisés, et qui fut longuement étudié par Elinor Ostrom, est également vrai pour les communs universels. L'air, l'eau, la haute mer, le spectre des fréquences et l'orbite géostationnaire ne deviennent des « communs » qu'en fonction de l'activité volontaire des usagers et personnes concernées. Ce que masque souvent l'intervention des États ou des autres puissances publiques, qui par « délégation » réduisent l'auto-activité des sociétés pour définir, protéger et partager ce qui doit rester commun à tous. Municipaliser la gestion de l'eau n'en fait pas un commun (car une autre équipe municipale pourra ensuite organiser à nouveau sa privatisation), mais faire intervenir les habitants dans la gestion de l'eau, ce qui commence par une éducation populaire sur la place de l'eau, son usage, la nécessité de la maintenir potable et de diminuer et, si possible, éliminer les polluants, peut transformer l'acte de municipalisation en la création d'une activité collective, un commun, à l'image de ce qu'a mis en place la ville de Naples⁵.

QUID DES BIENS IMMATÉRIELS ?

Qu'en est-il quand on se penche sur les « biens immatériels » ? Comment construire de l'activité collective autour des savoirs et des cultures de façon à assurer le plus grand partage possible à l'échelle du monde ? Pour analyser un commun, on peut prendre quatre angles d'investigation : la nature de la ressource partagée, les risques d'enclosure, le faisceau de droits attachés à cet ensemble ressource/activité et la gouvernance de l'activité coopérative.

La nature des savoirs et des cultures est complexe. Ils possèdent à la fois le caractère d'un « bien public » au sens

économique (l'usage par l'un ne diminue en rien celui de l'autre), celui d'un bien inappropriable (on ne peut pas me retirer ce que je sais), mais ils sont également bardés de droits de propriété, par ailleurs en extension constante. Rendre possible l'en-commun autour d'une telle ressource est devenu possible plus largement avec la numérisation, qui fluidifie non seulement le transfert du savoir lui-même (rôle traditionnel de l'école), mais également du support de ce savoir (livre, enregistrement sonore ou vidéo, et de plus en plus documents électroniques). Il n'est donc pas étonnant que ce soient les pionniers de l'informatique et de l'internet qui se soient les premiers attachés à garantir que ce qui est numérisé puisse continuer à circuler. Un document numérique peut être multiplié pour un coût marginal presque nul, mais il n'est accessible qu'au travers d'un appareil de décodage qui va transformer le flux numérique en représentation analogique que nos sens vont pouvoir capter. Dans ce processus, il devient possible d'incorporer à l'intérieur du document numérique, ou du signal de transmission, des systèmes de négociation du droit de lecture que l'on nomme des DRM (*Digital Rights Management systems*). Ceux-ci visent à rigidifier les modèles d'affaire, refusant de penser la radicale nouveauté du réseau, et ce faisant contribuent à déconstruire le caractère fluide de la circulation du numérique.

Depuis vingt ans maintenant, les lois à tous les niveaux défendent et étendent cette logique de verrouillage. Au prix souvent de la mise en cause de droits collectifs, comme la copie privée ou l'usage en bibliothèque. Sur un autre plan, l'image de « l'auteur romantique », génie individuel portant l'œuvre (ou les découvertes et inventions) sur les fonts baptismaux, se trouve largement écornée par l'Internet, qui permet le travail collaboratif pour construire des biens de connaissance. On le voit par exemple avec les logiciels libres, quand de nombreux programmeurs se coordonnent pour améliorer et étendre du code informatique. On retrouve maintenant le même processus de travail incrémental et coopératif dans le domaine du contenu. L'exemple le plus connu est *Wikipédia*, mais on peut ajouter les cartes OpenStreetMap, les plans d'une automobile basse consommation Wikispeed⁶ ou la description du compteur de radiation Safecast utilisé par les habitants autour de Fukushima. Sans oublier tout simplement la circulation des documents entre les blogs et leur reprise dans les listes de débat.

Une autre caractéristique de la connaissance qui incite à la considérer comme un bien commun est son caractère additif. La valeur même d'une connaissance (ou d'une évocation culturelle) dépend de la façon dont elle est reprise, utilisée,

4. Achille Mbembé, *En-commun*, *Afropixel #3* [vidéo], Remix The Commons. org : www.remixthecommons.org/?fiche=en-commun-afropixel-3-2

5. Alberto Lucarelli, « La remunicipalisation de l'eau à Naples : droit à l'eau et théorie juridique des biens communs », *Rampedre*, 3 avril 2013, http://www.rampedre.net/concr%C3%A9gisation/themes/Eau_bien_commun_et_droit_%C3%A0_l_eau#.U5xd5i8SFxO

6. <http://wikispeed.org/>

améliorée, adaptée et sert *in fine* de support à la création de nouvelles connaissances. De ce point de vue, limiter la circulation des connaissances est contraire à l'intérêt général. On le voit particulièrement bien avec la question des médicaments : une fois que l'on connaît les capacités d'une molécule à soigner des maladies, notamment les grandes pandémies qui menacent notre futur, ne pas laisser ce savoir circuler équivaut à mettre un frein à l'amélioration du bien-être mondial, y compris parce que cela limite les possibilités de trouver des combinaisons de molécules ou des formes galéniques qui permettront une meilleure efficacité. On le voit également dans le domaine culturel : c'est parce qu'une œuvre sera reprise, détournée, remixée, prêtée et recopiée qu'elle deviendra une production importante, symptôme d'un moment collectif. On ne reconnaît pas assez ce « travail du lecteur » dans le succès des œuvres.

ENCLOSURE

Examinons maintenant les activités d'*enclosure* sur les connaissances. Par *enclosure*, nous entendons « retirer de l'en-commun ». Le terme vient de l'histoire anglaise de la mise de clôtures pour empêcher les usages des communs villageois entre les XII^e et XIX^e s. (cf. *encadré p. 18*). Mais beaucoup pensent comme Peter Linebaugh que ce moment particulier s'est ensuite généralisé à d'autres domaines. Le terme recouvre aujourd'hui toutes les activités de réduction du commun, d'expulsion des usages qui permettent la collaboration et la constitution de projets collectifs et de partage. Il est difficile de mettre des barrières sur la connaissance, l'usage est donc ici métaphorique. Mais significatif : il existe de nombreux moyens pour empêcher des savoirs ou des cultures de nourrir un en-commun.

Sans développer ici⁷, citons bien évidemment la privatisation et la marchandisation du savoir, mais également les limites portées aux libertés universitaires qui depuis toujours garantissaient l'extension des connaissances. Nous assistons aujourd'hui à une féroce déconstruction des universités et des pratiques scientifiques traditionnelles de partage, d'échange et d'ouverture. Ceci a commencé avec le Bayh-Dole Act de 1980 aux États-Unis, permettant aux universités de déposer des brevets, et s'est accentué avec la logique d'une recherche sur « appel d'offre » qui encadre le travail scientifique dans des orientations et des choix prédéfinis par les instances de financement, accentuant la taylorisation de la recherche.

7. Hervé Le Crosnier, « *Subtle but effective : modern forms of enclosures* », in David Bollier & Silke Helfrich (ed.) *The Wealth of the commons*, Levellers Press, 2013 : <http://wealthofthecommons.org/essay/subtle-effective-modern-forms-enclosures>

Symétriquement, dans le domaine culturel, alors que de nouveaux outils permettent de créer en s'appuyant sur les œuvres du passé (*remix, mashup*) ou de pratiquer la pensée critique sur tous les domaines de la culture (citation des images, des sons ou des vidéos), toute une série de stratégies visent à limiter ces opportunités. Les blocages sont d'ordre technique (DRM, « *trusted computing* » qui vise à tatouer tous les documents, « *deep packet inspection* » qui permet de bloquer certains flux sur l'Internet...) mais se doublent de blocages juridiques, dotés de forces de surveillance et d'application de peines qui sont souvent disproportionnées avec les infractions, et qui n'écoulent que les « propriétaires de droits », qui sont ainsi sacralisés au moment même où les évolutions techniques permettent de penser autrement.

DROIT DES CONNAISSANCES

Car la question du droit sur les connaissances est un élément central dans la possibilité d'étendre et de partager savoirs et cultures. En ce domaine, nous héritons de la logique de propriété qui a été celle des révolutions du Lac Atlantique (Angleterre, États-Unis, France) au XVIII^e s. Conçue comme un absolu, la propriété devenait le moyen de protéger l'initiative privée face à l'arbitraire féodal. Elle a donc été systématiquement étendue aux œuvres de l'esprit⁸. Si la reconnaissance du travail créatif et la négociation économique qui doit l'accompagner restent des fondamentaux, il convient de se pencher sur cette question de la propriété. Cette volonté n'est pas nouvelle, et en présentant sa loi de 1936, Jean Zay écrivait⁹ : « *Une autre notion essentielle nous a inspiré. L'auteur ne doit plus désormais être considéré comme un propriétaire, mais bien comme un travailleur, auquel la société reconnaît des modalités de rémunération exceptionnelles, en raison de la qualité spéciale des créations issues de son labeur.* » L'oxymore de la « propriété intellectuelle » doit être remis en question, pour que nous puissions trouver une solution qui se détache des règles de *usus/fructus/abusus* qui pilotent les réflexions sur la propriété. La théorie des faisceaux de droits, qui considère l'ensemble des droits associés à une ressource, à son usage et à sa transmission, est alors une aide importante.

Ne raisonnons plus en noir et blanc, mais ajoutons de la couleur : ça dépend !

8. « *La plus sacrée, la plus personnelle de toutes les propriétés, est l'ouvrage fruit de la pensée d'un écrivain [...] il faut que pendant toute une vie et quelques années après leur mort personne ne puisse disposer sans leur consentement du produit de leur génie.* » Le Chapelier, débat à l'Assemblée, 13 janvier 1791.

9. Projet de loi de Jean Zay, 13 août 1936 : www.non-droit.org/2012/10/26/projet-de-loi-de-jean-zay-13-aout-1936/

Ça dépend des biens immatériels considérés, de la décision de son ou ses créateurs, de l'activité collective qui se développe autour, de l'importance sociale, de l'intérêt général, du type d'usage qui est mis en œuvre. Parce qu'ils savent bien que la stricte logique de la propriété ne peut permettre à la connaissance de donner son plein épanouissement, les législateurs ont institué toute une série d'exceptions et limitations... qui sont malheureusement actuellement remises en cause, au nom d'une logique absolutiste d'une économie de rente.

De manière spontanée, les mouvements sociaux de la société de la connaissance ont entrepris d'inventer des formes de faisceaux de droits adaptés à chacune de leurs situations particulières. C'est ainsi que les licences libres et ouvertes ont vu le jour. En fonction des ressources, des usages et des communautés concernées, on voit fleurir des « contrats privés ». On conserve le terme de « licence », mais la réalité juridique est celle d'un contrat dont l'application s'effectue par une simple déclaration accompagnant la ressource. Dès lors, le simple usage de la ressource implique le respect de la licence. Ces contrats dépendent des biens considérés, des types d'utilisation, et sont en évolution constante, justement pour adapter le faisceau des droits à la réalité des utilisateurs. Nous trouvons ainsi la GPL (*general public licence*) pour les logiciels libres dit *copyleft*, mais également d'autres licences sur les logiciels avec plus ou moins de permissivité. Nous trouvons également le jeu de licences *creative commons* pour les œuvres de création. Les données sont couvertes par des licences telles OdbL (*open database licence*) ou Etalab (pour les données publiques en France)...

PENSER COLLECTIF

Cette innovation sociale est la dernière marque de l'étude des communs de la connaissance. Il s'agit d'inscrire dans le droit les pratiques de gouvernance qui existent autour de la ressource considérée à la fois dans sa généralité (du savoir à partager) et dans sa spécificité. En effet, les modes de gouvernance diffèrent selon les types de ressources, mais également selon les méthodes économiques permettant aux acteurs de vivre de leur travail pour produire, maintenir et garantir en partage cette ressource intellectuelle. Dans tous les cas de figure, la construction collective de « communautés », au sens de groupes qui vont agir collectivement autour de la ressource est un moment essentiel.

La dynamique sociale qui permet de construire et maintenir ces groupes en collaboration est aussi importante que la ressource elle-même. Surtout quand on aborde la question du numérique, qui demande une adaptation permanente

(changement de formats, de méthodes informatiques, évolution permanente des objectifs que l'on peut assigner aux outils et produits numériques...).

Les règles et méthodes dont se sont dotés les bibliothécaires du monde entier pour réaliser le Contrôle bibliographique universel (description de tous les ouvrages parus, étendue aujourd'hui au dépôt légal des sites Internet) et l'Accès universel aux publications est un bon exemple de ce que la gouvernance du travail coopératif veut dire. Ces objectifs sont définis par des structures auxquelles participent tous les bibliothécaires qui se sentent concernés (associations nationales comme l'ABF, ou internationales comme l'Ifla). Elles évoluent en fonction des changements des ressources (passage au document numérique, qui constitue un basculement de l'ordre documentaire) et nécessitent de faire reconnaître l'activité des bibliothèques par le reste de la société. Ce qui devient difficile quand les grandes plateformes veulent gérer elles-mêmes le contact avec les lecteurs sans intermédiaires.

Comme nous avons essayé de le montrer, les communs de la connaissance ne se résument pas à des biens de connaissance, mais au-delà prennent en compte l'activité qui se constitue autour d'eux, la réflexion sur les règles de droit qu'on y applique et le choix des méthodes de gouvernance. Ce faisant, les communs de la connaissance ne peuvent être définis par des frontières, enfermés dans des cadres rigides. L'objectif est en permanence celui du partage des savoirs afin d'améliorer le bien-être collectif (ce qu'en Amérique du Sud on appelle le *buen vivir*).

Dans ce que l'on nomme aujourd'hui une société de la connaissance, beaucoup mettent en avant le nouveau rôle économique du savoir... et surtout des moyens de le privatiser, de l'empêcher de circuler, de lui faire rendre le maximum d'argent en limitant sa circulation, de l'enclorre. Or si nous voulons travailler à la mondialisation des savoirs et des cultures, à l'accès de tous aux connaissances et à leur usage pour résoudre les crises majeures auxquelles nous devons faire face, il nous faut concevoir autrement la société des savoirs partagés. Construire, défendre, maintenir, rendre vivants les communs de la connaissance constitue une alternative. L'existence des outils numériques, qui permettent à la fois la circulation des documents et la coordination des acteurs, constitue une chance si nous savons la saisir collectivement pour en éviter l'enclosure par quelques grands vecteurs captant toute l'énergie de millions d'individus.

Défendre les communs de la connaissance, c'est aussi rendre hommage à l'immense mobilisation coopérative, aux formes de gouvernance et aux innovations juridiques de millions d'humains qui créent, transmettent, organisent et rendent accessibles les savoirs et les cultures. ■

COMMUNS DE PAPIER

Si le paradigme des communs se développe depuis plusieurs années sur l'internet et dans des rencontres informelles entre mouvements sociaux, 2014 aura vu la parution de nombreux livres qui abordent soit directement, soit par l'éloge de la coopération, comme le livre de Richard Sennett¹, *La question des communs*. Le livre gardant une place centrale dans l'élaboration politique et culturelle, sont venus, suite à ces parutions, de nombreux articles de presse, interviews d'auteurs et recensions critiques. Signes et symptômes de la percée d'une approche de la société par les communs. Trois livres parus cette année entrent pleinement dans le champ des communs tel qu'il est traité dans le présent dossier.

La joie des communs

David Bollier, avec *La renaissance des communs*² aborde la question sous l'angle des mouvements qui se déroulent dans le monde et qui se réapproprient la notion du travail collectif et de la nécessaire organisation sociale pour y parvenir, afin de gérer des ressources ouvertes. Délaissant les critères économiques, il insiste sur les formes de gouvernance que prennent des activités se déroulant tant sur l'internet et dans le domaine des savoirs que dans l'organisation matérielle des villes et des territoires. C'est la communauté d'acteurs qui est déterminante et qui fonde la renaissance d'un mouvement, qui, pour être pleinement actuel et plonger ses racines dans les pratiques numériques sur l'internet (logiciels libres, Wikipédia), hérite d'une longue histoire de l'usage des communs. Fourmillant d'exemples, ce petit livre constitue l'introduction la plus

lumineuse sur ce paradigme et sur la recomposition des innovations ascendantes, de l'agir ensemble auxquels il sert de toile de fond. À partir de la présentation de nombreuses activités collectives, David Bollier montre qu'existe, au cœur de l'humain, une pulsion collective éloignée de la conception individualiste et intéressée qui préside aux modèles économiques. À côté, contre, en dehors et en face de l'intérêt individuel, les humains savent montrer des appétences à la sociabilité, au partage, à l'altruisme, à la coopération. L'homme est certainement *sociabilis* avant d'être *economicus*. C'est cette joie des communs qui transparait tout au long de l'ouvrage de David Bollier. Il ne s'agit jamais de solutions clés en main, de rêves d'une humanité parfaite, mais bien de la nécessité de faire avec les humains imparfaits que nous sommes pour construire des sociétés inclusives, égalitaires.



David Bollier, *La renaissance des communs : pour une société de coopération et de partage*, trad. Olivier Petitjean, Ed. Charles Léopold Mayer, 2014, 192 p. ISBN 978-2-84377-182-8

David Bollier se consacre aux communs depuis la fin des années 1990 comme auteur, consultant politique, militant et blogueur. Il travaille sur de nombreux projets liés aux communs avec des partenaires américains et internationaux et tient un blog sur la question : www.bollier.org.

Pour en savoir plus : Lire son entretien avec Olivier Petitjean, sur le site de l'Observatoire des multinationales (10/04/2014) : <http://multinationales.org/David-Bollier-Les-communs-nous>



Les communs par institution

Pierre Dardot et Christian Laval, dans *Commun*³ – sous-titré *Essai sur la révolution au XXI^e siècle* –, un ouvrage important et largement médiatisé, abordent la question sous une double prise, celle de la philosophie des communs, telle qu'elle hérite de l'histoire des mouvements d'émancipation et celle de la pratique politique contemporaine, à la fois sous l'angle des mouvements sociaux, mais également de la réorganisation du capitalisme. Ils tentent de replacer la question des communs dans l'histoire du mouvement ouvrier tel qu'il est vu en France, notamment les débats entre Marx et Proudhon sur la notion de force collective et sur la propriété, la création des coopératives et des Bourses du travail.

S'ils font référence aux nombreux mouvements des communs actuels, ils estiment que ceux-ci ont une attitude globalement « défensive » qui ne correspond pas aux ambitions que le commun pourrait porter face au néolibéralisme. « *Que gagne-t-on à la compréhension du capitalisme contemporain en interprétant analogiquement son développement comme la répétition*

1. Richard Sennett, *Ensemble, pour une éthique de la coopération*, Albin Michel, 2014.

2. David Bollier, *La renaissance des communs : pour une société de coopération et de partage*, Ed. Charles Léopold Mayer, 2014.

3. Pierre Dardot et Christian Laval, *Commun. Essai sur la révolution au XXI^e siècle*, La découverte, 2014, 600 p.

historique du grand mouvement de dépossession commencé dès la fin du Moyen Âge dans les campagnes européennes ? » (p. 97). Plus que la dépossession, ils estiment que c'est l'institution de relations sociales qui est l'enjeu du commun, et que celle-ci a été intégrée par le management contemporain. « Si l'on consulte le discours managérial, on s'aperçoit que le capitalisme connexionniste a pris depuis plus d'une décennie le virage du commun. L'emprise du capitalisme est en train de se renouveler par l'utilisation des nouvelles technologies et par l'instrumentalisation commerciale du besoin de se rassembler, de communiquer et d'inventer en commun » (p. 179). Interprétant le « *there's no commons without commoning* » de l'historien Peter Linebaugh : « Plutôt que de chercher à établir un fallacieux parallèle entre communs d'hier et communs d'aujourd'hui sous la rapport du contenu positif d'une expérience, il nous faut assumer complètement cette dimension dans la situation qui est la nôtre : le commun n'est pas d'abord affaire de "gestion" d'une "chose" ou d'un "bien", il consiste en une activité qui ne se construit que dans et par le conflit. » (p. 324). Revenant à Proudhon qui estimait que « la civilisation est le produit du droit », ils accordent une grande importance à l'aspect juridique, et notamment à la création d'institutions susceptibles de faire vivre ce commun des humains. Mais ils insistent fortement sur le caractère dynamique de ce droit institutionnel. « Construire l'autonomie ouvrière par des institutions nouvelles et spécifiques nous introduit à une autre tradition de l'émancipation que l'on peut identifier dans ses sources au socialisme associationniste. » (p. 368). Ils font appel à la notion de société instituante de Castoriadis pour éviter que des institutions ne viennent ensuite constituer une chape posée au-dessus des dynamiques sociales. « Car s'il est vrai que "la société instituée est toujours travaillée par la société instituante" et que "sous l'imaginaire social établi coule toujours l'imaginaire radical", il est non moins vrai que la société s'est le plus souvent employée à dénier et à recouvrir sa propre dimension instituante. » (p. 422). Dans cette approche dynamique du droit et de la propriété, Dardot et Laval tirent le meilleur parti de ce qui se passe en Italie sur les communs, notamment la Commission Rodotà sur les droits fondamentaux et de l'expérience de Naples qui a créé, sous l'impulsion d'Alberto Lucarelli, un Bureau de l'Eau et des Biens Communs. « Lucarelli a parfaitement saisi combien la dimension active du rapport entre les citoyens de la commune et les "biens" n'est pas des rapports d'appropriation sous le mode classique, mais des rapports entre des sujets qui agissent pour rendre effectifs un certain nombre de droits, non pas aux choses, mais à leur usage. [...] Lucarelli conçoit que, en dépit de la liste très traditionnelle des "biens communs" retenus, la Commission Rodotà, en les définissant par les droits fondamentaux des citoyens d'une collectivité qu'ils doivent satisfaire, par le libre développement de la personne et le respect des droits des générations futures, a cherché à modifier en profondeur le droit public dans la mesure où elle les rend inappropriables par un quelconque sujet de droit, fût-il public. » (p. 524).

Leur ouvrage se termine par un ensemble de propositions politiques, « c'est-à-dire d'une politique faisant du commun le principe de la transformation du social » (p. 457). Une partie forcément plus sujette à débats et divergences, notamment en ce qu'elle ne s'appuie pas pleinement sur les forces instituantes des mouvements sociaux actuels. À trop vouloir séparer la logique des communs issue de l'expérience passée et le commun abstrait qui serait le fluide qui détermine les pratiques sociales de nos sociétés contemporaines, Dardot et Laval se privent d'un outil d'analyse mondialisé et se focalisent sur les succès du mode managérial de la concurrence en tout qui définit le néolibéralisme, oubliant les mouvements sociaux d'une large part de la planète. En réduisant la notion d'enclosure au phénomène strict de mise sous propriété privée de terres communales, ils évitent de concevoir la persistance d'une tension entre les usages sociaux et les méthodes d'exclusion qui détermine des lignes de fractures dans tous les

Pierre Dardot et Christian Laval, *Commun. Essai sur la révolution au XXI^e siècle*, La découverte, 2014, 600 p., ISBN 978-2-7071-6938-9

Pierre Dardot, philosophe, spécialiste de Hegel et de Marx, enseignant en khâgne au lycée Jules Ferry à Paris. Il est chercheur associé au laboratoire Sophiapol de l'université de Paris Ouest.

Il a publié, en collaboration avec Christian Laval :

Sauver Marx ? Empire, multitude, travail immatériel, Éditions La Découverte, 2007 ; *La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale*, La Découverte, 2009.

Christian Laval, sociologue et spécialiste de Jeremy Bentham, enseigne à l'université Paris Ouest Nanterre La Défense. Il est membre du Sophiapol, du Groupe d'études Question Marx et du Centre Bentham et chercheur associé à l'Institut de recherches de la Fédération syndicale unitaire. Il publie régulièrement dans *la Revue du Mauss*, *Cités* et *La Pensée*. Il est membre du conseil scientifique d'Attac.

Parmi ses derniers livres : *L'École n'est pas une entreprise : Le néo-libéralisme à l'assaut de l'enseignement public*, La Découverte, 2004 ; *L'Homme économique : Essai sur les racines du néolibéralisme*, Gallimard, coll. « Essais », 2007 ; *La nouvelle école capitaliste* (avec P. Clément, G. Dreux et F. Vergne), La Découverte, 2011.

Pour en savoir plus : écouter l'entretien avec Pierre Dardot et Christian Laval réalisé par Médiapart : www.dailymotion.com/video/x1y3znj_entretien-avec-pierre-dardot-et-christian-laval_webcam#from=embediframe



aspects de l'activité des humains, dans la création de nouveaux communs comme dans la place que conservent les biens communs globaux.

Une approche juridique

Cette question de la propriété de ce qui devrait appartenir à tous est au centre d'un ouvrage académique issu d'une conférence de juristes. Coordinné par Béatrice Parance et Jacques de Saint Victor, *Repenser les biens communs*⁴ aborde la question sous l'angle d'une « révolution juridique nécessaire ». Partant du principe que « les révolutions les plus durables sont les révolutions juridiques » (p. 9), ils mettent en parallèle le mouvement des enclosures, cette « spoliation légale » comme disait Thomas More, et la tentative actuelle de « *seconde révolution propriétaire* » menée par de grands groupes agroalimentaires, industriels ou financiers qui profitent de la conception absolue du droit moderne de propriété pour mettre en place des « industries à péage » destinées à capter les richesses produites par les nouvelles masses globales. » (p. 10).

Pour les juristes intervenant dans cet ouvrage, à partir de l'analyse historique de la mise en place de l'ordre propriétaire, de nouveaux acteurs dotés de droits doivent intervenir. Les générations futures ou le patrimoine mondial, naturel et culturel, méritent une approche juridique de protection qui ne découle pas de la propriété. Pour Émilie Gaillard, « *s'interroger sur la résurgence des communs permet de souligner des phénomènes d'enrichissement et d'affermissement de dynamiques de protection trans-générationnelle en droit* » (p.141). Pour Judith Rochfeld, « *comme le montrent les divers exemples puisés dans la pratique juridique contemporaine, les communs sont loin d'être ignorés et de se réduire à des schémas théoriques sans existence effective* »

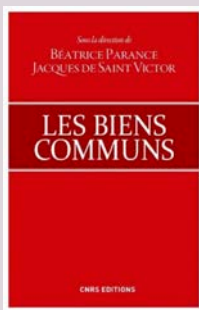
(p. 128). C'est, a contrario de l'approche précédente, souligner que les juristes peuvent utiliser de nombreux éléments du droit et de son caractère historique et sédimentaire pour intervenir dans la « bataille de la propriété ». Un élément fondamental de la politique d'après Tocqueville, qui disait : « *ce sera entre ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas que s'établira la lutte politique ; le grand champ de bataille sera la propriété, et les principales questions de la politique rouleront sur des modifications plus ou moins profondes à apporter aux droits des propriétaires.* » (cité en p. 10).

On le voit, la question des communs, du commun, de ce qui nous est en-commun, soulève de nombreux aspects des débats politiques, sociaux et juridiques contemporains. Ils permettent de chausser de nouvelles lunettes pour aborder les questions centrales de l'activité collective, de cette force de la coopération qui définit les sociétés. Il s'agit de faire en sorte que la mobilisation du collectif social ne se fasse pas au profit de quelques-uns, mais dans un objectif d'égalité et de solidarité, entre les acteurs présents, mais également au bénéfice des générations futures. Car nous ne sommes pas propriétaires de la terre, simplement des usagers temporaires, et notre devoir est de la maintenir en état pour supporter la vie de nos descendants. Un projet commun qui mérite l'investissement dans la pensée, dans la réflexion et dans l'action.

HERVÉ LE CROSNIER
Université de Caen



4. Béatrice Parance et Jacques de Saint Victor (coord.), *Repenser les biens communs*, CNRS Éditions, 2014.



Béatrice Parance et Jacques de Saint Victor, *Repenser les biens communs*, CNRS Éditions, 2014,

Béatrice Parance est professeur de droit privé au laboratoire de Droit médical et de la santé à l'Université de Paris 8 Vincennes Saint-Denis. Elle est l'auteur de : *La possession des biens incorporels*, LGDJ-Lextenso ed., 2008.

Jacques de Saint Victor fut d'abord avocat. Il enseigne l'histoire du droit au laboratoire Forces du droit à l'université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis, où il a codirigé le master de Diversité culturelle. Auteur de nombreux ouvrages sur l'histoire des idées politiques, la pensée libérale, la crise de la démocratie et le populisme, il est membre du comité de rédaction de la revue *Cités* et de la *Revue des deux Mondes*. Ses recherches portent aussi sur l'histoire juridique de la mondialisation.

Parmi ses derniers ouvrages : *Les racines de la liberté : le débat français oublié, 1689-1789*, Perrin, 2007 ; *Un pouvoir invisible : les mafias et la société démocratique (XIX^e-XXI^e siècle)*, Gallimard, 2012 ; *Les Antipolitiques*, Grasset, 2014.

Pour en savoir plus : écouter « Les communs : pour quoi faire et jusqu'où ? », une discussion ouverte autour du concept et d'exemples concrets avec Béatrice Parance et Benjamin Coriat (en 2 parties) :

www.dailymotion.com/video/x1zww8c_les-communs-pour-quoi-faire-et-jusqu-ou-discussion-ouverte-autour-du-concept-et-d-exemples-concrets_webcam et : <https://www.youtube.com/watch?v=6wEuCmYNW-w>



LIONEL MAUREL

Chargé de mission sur les nouvelles technologies,
Bibliothèque de documentation internationale
contemporaine (BDIC)

Commun vs enclosures

Quand les bibliothèques publiques verrouillent l'accès aux biens communs informationnels

Les bibliothèques publiques paraissent à première vue naturellement placées du côté de la diffusion et l'accès aux savoirs. Le Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique¹ proclame ainsi : « *Toute personne, quel que soit son âge, doit avoir accès à une documentation adaptée à ses besoins. Les collections et les services doivent faire appel à tous les types de supports et à toutes les technologies modernes, de même qu'à la documentation traditionnelle. Il est essentiel qu'ils soient d'excellente qualité, répondant aux conditions et besoins locaux. Les collections doivent refléter les tendances contemporaines et l'évolution de la société de même que la mémoire de l'humanité et des produits de son imagination. Les collections et les services doivent être exempts de toute forme de censure, idéologique, politique ou religieuse, ou de pressions commerciales.* »

Ces principes d'ouverture et de non-discrimination sont fortement ancrés dans la déontologie des professionnels des bibliothèques et ils sont renforcés en France par les valeurs propres à la tradition hexagonale du service public. Lorsque des pressions sont exercées sur les établissements afin de faire retirer certains ouvrages des collections, comme ce fut le cas au printemps 2014 à propos de livres accusés de promouvoir « l'idéologie du genre », les bibliothécaires savent se mobiliser pour lutter contre cette forme de censure².

Mais censure et enclosure constituent deux choses différentes et il faut se référer au corpus des travaux sur les biens communs pour saisir ce qui constitue la spécificité des enclosures et le rapport parfois ambigu que les bibliothèques entretiennent avec elles.

1. Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique : www.unesco.org/webworld/libraries/manifestos/libraman_fr.html

2. Cf. Clémence Jost, « L'ABF et l'ADBS soudées contre la censure et les pressions sur les bibliothèques », *Archimag*, 12/02/2014 : www.archimag.com/article/ABF-ADBS-soud%C3%A9es-contre-censure-pressions-biblioth%C3%A8ques

DES BARBELÉS DANS LA PRAIRIE DU SAVOIR

Par « enclosure », on entend toutes les formes d'atteinte à l'intégrité d'une ressource constituée en un bien commun par une communauté s'étant organisée pour la développer et la maintenir (cf. *encadré*).

Alors même qu'Internet et l'environnement numérique constituent des instruments formidables pour la diffusion de la connaissance, ils sont aussi graduellement devenus des lieux de réapparition d'enclosures sur les biens communs informationnels, parfois délicates à cerner³. Silvère Mercier a proposé à leur sujet un essai de typologie qui montre leur caractère multi-forme : enclosures d'accès sous la forme de barrières payantes, enclosures publicitaires exploitant l'attention des internautes et leurs données personnelles, enclosures techniques par défaut d'interopérabilité ou enclosures éco-systémiques mises en œuvre par de grands opérateurs comme Google, Facebook, Apple ou Amazon enfermant l'utilisateur dans un réseau de services, d'applications ou d'appareils liés afin de capter les usages⁴.

3. Cf. Olivier Ertzschied, « Lutter contre les enclosures de demain », *Affordance*, 10/04/2014 : http://affordance.typepad.com/mon_weblog/2014/04/lutter-contre-les-enclosures-de-demain.html

4. Cf. Silvère Mercier, « Identifier les enclosures informationnelles pour favoriser les apprentissages en réseau », *Bibliosession*, 09/05/2012 : www.bibliosession.net/2012/05/09/identifier-les-enclosures-informationnelles-pour-favoriser-les-apprentissages-en-reseau/

Dr Jekyll et Mr Hyde, les bibliothécaires ?
Donneurs d'accès dans l'environnement physique, ils se métamorphosent en « verrouilleurs d'accès » dans l'environnement numérique. Une prise de conscience est nécessaire pour résoudre cette posture schizoïde.



© Richard Elzey

Keep out !

Face à cette tendance lourde, de nombreuses communautés se sont organisées pour reconstruire la possibilité de produire du Commun à partir de la culture et de la connaissance. Issu d'abord du champ du logiciel puis étendu à toutes les formes de créations, le mouvement de la Culture libre a mis en place des systèmes de licences permettant d'ouvrir les droits sur les œuvres pour les mettre en partage. L'encyclopédie libre *Wikipédia* qui les utilise est devenue le symbole d'une connaissance ouverte et librement réutilisable, construite de manière collaborative grâce à l'intelligence collective. De son côté, le mouvement de l'*open access* cherche à contrebalancer la privatisation du savoir par de grands groupes d'éditeurs scientifiques, en brisant la spirale de l'augmentation des coûts d'abonnement aux revues électroniques.

LES BIBLIOTHÈQUES DANS LA BATAILLE

Dans ce conflit qui se livre au sein de la société de l'information, de quel côté les bibliothèques se situent-elles ? La réponse ne peut bien sûr pas être caricaturale, mais il serait bien ingénu de croire que les bibliothèques n'ont aucune responsabilité dans ce mouvement progressif d'enclosure de la connaissance. Les enclosures ne sont en effet pas seulement le fait d'entités privées ou commerciales : l'État et les personnes publiques peuvent également menacer des biens communs. C'est d'ailleurs l'une des grandes forces de la théorie des biens communs d'être « agnostique » en ce qui concerne la distinction entre le public et le privé. Dans leur ouvrage *Commun*, P. Dardot et C. Laval expliquent bien que l'État comme le marché sont fondés tous les deux sur un « paradigme propriétaire », qui peut entrer en conflit avec les biens communs. Parlant de la propriété privée, ils soulignent que : « *La propriété d'État étant moins le contraire que la transposition et le complément, d'autant que l'État, non content d'intégrer les normes du privé, prend souvent l'initiative de sa propre défection*⁵. »

Les collections des bibliothèques sont ainsi soumises à un régime de propriété publique⁶, jouant le plus souvent un rôle protecteur, mais qui peut parfois donner prise à des dérives « propriétaires », particulièrement lorsque cette logique est appliquée dans l'environnement numérique.

Deux exemples peuvent être pris pour illustrer des situations où les bibliothèques verrouillent l'accès à des biens

5. Pierre Dardot et Christian Laval, *Commun : essai sur la révolution au XXI^e siècle*, La Découverte, 2014, cf. *infra*, pp.12-14.

6. Jean-Gabriel Sorbara, « De quelques conséquences du Code général de la propriété des personnes publiques sur la gestion des collections », *BBF*, janvier 2009 : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-01-0038-005>

communs informationnels : la numérisation du patrimoine et la mise à disposition de ressources numériques. Bien entendu, il est possible également dans ces trois domaines de trouver des exemples opposés où les bibliothèques jouent un rôle de facilitateur ou de producteur de biens communs. Mais porter un regard critique sur les politiques publiques est essentiel pour inciter les professionnels à questionner leurs pratiques.

NUMÉRISATION ET RISQUE D'EXPROPRIATION

Le domaine public constitue un élément essentiel d'équilibre pour le système du droit d'auteur. À l'issue d'une période de protection des droits d'une durée en principe de 70 ans après la mort de l'auteur, les œuvres entrent dans le domaine public et deviennent librement reproductibles, diffusables et adaptables, y compris à des fins commerciales. Le domaine public manifeste ainsi l'idée que nous disposons tous de droits positifs sur la culture, même si l'allongement tendanciel du droit d'auteur fragilise ces droits. Ces libertés offertes par le domaine public sont restées largement théoriques tant que les œuvres n'étaient accessibles que sous forme analogique. À part leurs rééditions commerciales, les œuvres anciennes n'étaient disponibles qu'à travers les collections des établissements patrimoniaux, avec les restrictions liées à la conservation des documents et à la nécessité de se déplacer dans leurs emprises. La numérisation ouvre enfin la possibilité pour le plus grand nombre d'accéder au patrimoine, mais aussi de réutiliser les œuvres en profitant des facilités offertes par le numérique.

Mais si elle constitue une chance inespérée pour le domaine public, la numérisation peut aussi le menacer. À l'occasion de la numérisation, il peut en effet être tenté pour les acteurs qui se livrent à ces opérations de faire renaître des couches de droits sur le domaine public, pour en restreindre les usages. Ce phénomène, décrit par le juriste américain Jason Mazzone comme du « *copyfraud* »⁷, peut prendre plusieurs formes, plus ou moins légales. Il peut être le fait d'acteurs commerciaux comme des éditeurs⁸, mais un grand nombre d'institutions culturelles – archives, musées ou bibliothèques – rajoutent des restrictions sur les reproductions d'œuvres du domaine public qu'elles diffusent.

7. Cf. *supra*, Pierre-Carl Langlais, « Le domaine public consacré par la loi », pp. 21-24 ; et « L'inverse du piratage, c'est le *copyfraud*, et on n'en parle pas », Hôtel Wikipédia, 14/10/2012 : <http://blogs.rue89.nouvelobs.com/les-coulisses-de-wikipedia/2012/10/14/linverse-du-piratage-cest-le-copyfraud-et-personne-nen-parle>

8. Pour un exemple, voir : Lionel Maurel. « Message à Editis : laissez le « Droit à la paresse » dans le domaine public ». S.I.Lex, 5 février 2014 : <http://scinfolx.com/2014/02/05/message-a-editis-laissez-le-le-droit-a-la-paresse-dans-le-domaine-public/>

Pour prendre un exemple, les conditions d'utilisation de Rosalis, la bibliothèque numérique de Toulouse, indiquent : « Dans le cas d'un usage privé des documents de Rosalis, vous avez la possibilité de télécharger et d'imprimer cette image. Dans le cas d'un usage public ou commercial, pour toute forme de publication (papier ou électronique, à des fins commerciales ou non), vous devez vous adresser à la Bibliothèque municipale de Toulouse pour obtenir une demande d'autorisation⁹. » Cela signifie que non seulement les usages commerciaux des œuvres du domaine public figurant dans cette bibliothèque numérique sont bloqués a priori, alors qu'ils devraient être possibles, mais qu'il en est aussi de même pour les usages pédagogiques et de recherche ou les réutilisations en ligne par de simples particuliers. Tout se passe en réalité comme si les œuvres étaient toujours sous droit d'auteur, sauf que c'est la bibliothèque qui se place en titulaire...

Le copyfraud peut prendre d'autres formes en bibliothèque, comme sur Numelyo, la bibliothèque numérique de la ville de Lyon, où les images d'œuvres du domaine public sont placées irrégulièrement sous une licence Creative Commons CC-BY-NC-ND, interdisant les réutilisations commerciales et les modifications¹⁰.

La Bibliothèque nationale de France de son côté assimile les reproductions d'œuvres du domaine public figurant dans sa bibliothèque numérique Gallica à des informations publiques, de manière à soumettre leur réutilisation commerciale à autorisation préalable et au paiement d'une redevance¹¹. On se souvient également qu'en 2013, la conclusion de deux partenariats public-privé par la BnF avec des entreprises pour la numérisation de ses collections avait soulevé une vive polémique¹², à cause de l'octroi d'une exclusivité commerciale de 10 ans durant lesquelles les œuvres ne seraient pas accessibles librement en ligne.

Avec ce type de pratiques, on aboutit au paradoxe que les bibliothèques, qui n'ont pu numériser leurs collections qu'en profitant des libertés octroyées par le domaine public, les suppriment en aval pour les utilisateurs. Comme le rappelle Aigrain, il y a alors « expropriation du patrimoine commun¹³ » : « Ce n'est que dans un univers

totalemment absurde qu'un simple transfert ou une capture numérique aboutirait à un résultat qui lui ne serait pas dans le domaine public. Le coût de la numérisation ou les précautions nécessaires n'y changent rien. Au contraire, c'est lorsqu'une œuvre a été numérisée que la notion de domaine public prend vraiment tout son sens, puisqu'elle peut alors être infiniment copiée et que l'accès ne fait qu'en augmenter la valeur. L'acte de numérisation d'une œuvre du domaine public est un acte qui crée des droits pour tout un chacun, pas un acte au nom duquel on pourrait nous en priver. »

Certes il existe un certain nombre de bibliothèques, y compris en France¹⁴, qui diffusent des œuvres numérisées du domaine public en respectant son intégrité, mais elles restent encore rares. À tel point que pour trouver du domaine public

Commons, 04/02/2013 : <http://paigrain.debatpublic.net/?p=6548>

14. Pour quelques exemples : Lionel Maurel, « Bibliothèques, musées : exemples de bonnes pratiques en matière de diffusion du domaine public », S.I.Lex, 11/11/2012 : <http://scinfolex.com/2012/11/11/bibliotheques-musees-exemples-de-bonnes-pratiques-en-matiere-de-diffusion-du-domaine-public/>



© P.Dana

9. Rosalis, bibliothèque numérique de Toulouse. Conditions d'utilisation : <http://rosalis.bibliotheque.toulouse.fr/index.php?pages/conditions-d-utilisation#.U7VaUBqYjlc>

10. Voir : numelyo.bm-lyon.fr

11. Voir : Gallica. Conditions de réutilisation des contenus de Gallica : <http://gallica.bnf.fr/html/conditions-d-utilisation-des-contenus-de-gallica>

12. Voir Éric Chaverou, « Numérisation polémique à la BnF », France Culture, 05/02/2013 : www.franceculture.fr/2013-02-05-numerisation-polemique-a-la-bnf

13. Philippe Aigrain, « Qu'est-ce qui est dans le domaine public ? », Commons/

«à l'état pur», c'est plutôt vers des sites comme Wikimedia Commons, Internet Archive ou le projet Gutenberg qu'il faut se tourner. Quoique portés par des fondations privées, celles-ci se réfèrent explicitement à la notion de biens communs dans leurs principes de fonctionnement. Et l'auteur de ces lignes avait produit en 2009 une étude des conditions de réutilisation de 122 bibliothèques numériques¹⁵ qui montraient que 88% des bibliothèques françaises appliquaient des restrictions plus sévères que celles mises en place par Google Books... On voit bien avec l'exemple de la numérisation du patrimoine que la distinction privé/public n'est pas toujours pertinente et que les bibliothèques peuvent être à l'origine d'enclosures sur des biens communs informationnels.

RESSOURCES NUMÉRIQUES : LES BIBLIOTHÉCAIRES EN VERROUILLEURS D'ACCÈS ?

En dehors de la numérisation de leurs collections, les bibliothèques publiques sont confrontées au défi de fournir à leurs

15. Lionel Maurel, « Bibliothèques numériques et mentions légales : un aperçu des pratiques en France » [diaporama], 05/06/2009 : <http://fr.slideshare.net/calimaq/bibliothèques-numériques-et-mentions-légales-un-aperçu-des-pratiques-en-france>

ENCLOSURE

Historiquement, le terme « enclosure » renvoie au mouvement de mise en clôture des champs et des forêts qui a progressivement mis fin à partir du XII^e s. aux droits traditionnels d'usage (glanage, ramassage, pâturage, etc.) dont bénéficiaient les plus pauvres, pour culminer de manière violente dans l'Angleterre du XVIII^e s. avec le vote des « lois d'enclosure » (*Enclosure acts*) assorties d'un Code pénal féroce pour les faire appliquer¹. À partir du XIX^e s., une seconde vague d'enclosures a vu le jour, qui a frappé cette fois la connaissance et les produits de la culture, par le biais de l'extension continue des droits de propriété intellectuelle.

Des analogies importantes existent entre ces deux mouvements d'enclosures, comme l'explique ci-dessous Hervé Le Crosnier² : « [...] *les communs de la connaissance sont aussi vulnérables que les forêts médiévales : en 2003 James Boyle, un professeur de droit américain spécialiste de la propriété intellectuelle, dénonce les "nouvelles enclosures" qui les menacent. Ces barrières prennent des formes multiples : renforcement de la propriété intellectuelle (DMCA aux États-Unis, DADVSI en France), verrous numériques (DRM) et protection juridique de ces verrous (les faire sauter devient un délit), brevets sur les logiciels ou brevets sur les inventions.* »

1. Voir Edward P. Thompson, *La Guerre des forêts. Lutttes sociales dans l'Angleterre du XVIII^e siècle*, La Découverte, 2014.

2. « Champs Libres. Entretien avec Hervé Le Crosnier : les biens communs contre les nouvelles enclosures », Vacarme 50, « Défendre la gratuité », 21/01/2010 : www.vacarme.org/article1850.html

usagers des ressources numériques dans tous les domaines : livres, musique, vidéo, jeux, etc. Cette transition est loin de s'effectuer de manière naturelle et paisible, car les réticences des titulaires de droits sont fortes, de peur de voir leurs ventes aux particuliers « cannibalisées » par les accès mis en place par les bibliothèques au bénéfice de leurs usagers.

Ces frictions ont longtemps été la cause d'un déficit criant d'offres de contenus à destination des bibliothèques, les titulaires de droits préférant ne pas faire de proposition commerciale à ces établissements en attendant que le marché se développe ou ne pas intégrer certains pans de leur production comme les nouveautés. La crainte de voir les bibliothèques devenir des points de dissémination en ligne des œuvres les a également poussés à mettre en place des systèmes de contrôle des fichiers fournis aux établissements, sous la forme de DRM notamment, introduisant de multiples restrictions d'usage¹⁶.

Cette tendance a profondément modifié le rôle des bibliothèques en matière d'accès à la connaissance et à la culture. Dans l'environnement analogique, les collections des bibliothèques – bien que relevant d'un statut de biens publics – entretenaient des rapports étroits avec la notion de biens communs. Placées en dehors des mécanismes du marché, elles permettaient aux collectivités publiques d'instaurer des droits d'usages élargis sur les objets culturels au profit des individus. La loi, par le biais d'une licence légale et le mécanisme du droit de prêt, avait garanti – au moins pour les livres – que les bibliothèques seraient en mesure de proposer à leurs usagers la même offre que celle qui était faite par le circuit commercial aux particuliers.

Avec le passage au numérique, cet équilibre s'est rompu. Les bibliothèques sont soumises aux conditions fixées par les titulaires de droits qui peuvent leur interdire d'intégrer à leurs collections des pans entiers de la production culturelle. Mais pire que cela, ils sont en mesure également de fixer les conditions de l'accès aux collections sous forme numérique, en imposant des restrictions à l'usage. Il en résulte que là où les bibliothécaires étaient des donneurs d'accès dans l'environnement physique, ils se transforment souvent en « verrouilleurs d'accès » dans l'environnement numérique.

Les bibliothèques universitaires et de recherche ont été les premières à subir cette évolution de leur rôle, avec l'apparition des abonnements aux revues électroniques. Elles sont ainsi devenues des rouages à part entière du processus qui a conduit à poser une enclosure sur le savoir scientifique, avec pour elles la clé un véritable piège dû à l'augmentation

16. DRM pour *Digital Right Management* ou Mesures techniques de protection en français.

exponentielle des coûts annuels des abonnements favorisée par la position oligopolistique des grands éditeurs scientifiques. Certes, les bibliothèques sont aussi en première ligne pour lutter contre cette tendance à l'enclosure du savoir scientifique, à travers l'action des consortiums d'achat pour reprendre la maîtrise des contenus qu'elles diffusent ou en participant au développement des archives ouvertes. Mais il n'en reste pas moins que leur rôle est devenu ambigu, dans la mesure où elles restent liées à ce système d'enclosures qui justifie aussi en partie leur existence.

Cette problématique épineuse est à présent en train de se déplacer vers les bibliothèques de lecture publique. Depuis plus d'une dizaine d'années à présent, celles-ci mettent à disposition de leurs usagers des ressources numériques, en étant confrontées à des difficultés du fait de l'inadaptation de la majorité des offres commerciales à leurs besoins. Une partie des professionnels considèrent d'ailleurs qu'il vaut mieux boycotter les offres incluant des DRM pour ne pas entrer dans une logique de « verrouillage d'accès »¹⁷. Aux États-Unis, le développement du livre numérique en bibliothèque s'est fait de manière plus rapide qu'en France, mais il n'a pas été exempt pour elles d'ambiguïtés.

Les modèles proposés aux bibliothèques imposent des restrictions d'utilisation fortes, notamment liés à l'utilisation de DRM chrono dégradables, et les formes d'acquisition substituent le plus souvent l'achat pérenne des fichiers à de simples licences d'utilisation¹⁸.

Le débat arrive maintenant en France où le développement du système « PNB » (prêt numérique en bibliothèque) divise les professionnels, certains y voyant une opportunité pour les bibliothèques de ne pas être exclues de la chaîne du livre numérique (comme elles ont pu l'être en ce qui concerne la musique), d'autres estimant que les conditions imposées doivent être rejetées comme incompatibles avec les missions fondamentales des bibliothèques¹⁹.

Une solution pour essayer de sortir de ce dilemme pourrait consister pour les bibliothèques à se tourner vers des ressources placées sous licence libre par leurs créateurs et mises en partage sous la forme de biens communs. Mais là

17. Voir Lionel Dujol, « Boudons les catalogues de gros éditeurs cadennés par des DRM », La bibliothèque approuvée, 14/03/2011 : <http://labibapprouvee.wordpress.com/2011/03/14/boudons-les-catalogues-des-gros-editeurs-bourres-de-drm/>

18. Voir Sébastien Respingue-Perrin, « Dans la brume électronique : des inquiétudes autour du marché du livre électronique aux États-Unis et de sa présence en bibliothèque », BBF, juillet 2012 : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2012-04-0029-006>

19. Voir Thomas Fourmeux, « Quelle offre de livres numériques en bibliothèque voulons-nous ? », Biblio Numericus, 02/06/2014 : <http://biblionumericus.fr/2014/06/02/quelle-offre-de-livres-numeriques-en-bibliotheque-voulons-nous/>

Collectif, *Désobéir pour l'eau*, éd. Le passager clandestin, 2014, 64 p., ISBN 978-2-916952-64-2

C'est à propos de la question de l'eau que la problématique des biens communs a été le mieux mise en évidence¹. Faisant un point rapide sur le cycle infernal – et légal – qui conduit par la privatisation de l'exploitation et de la distribution de l'eau à privilégier le profit au détriment de la préservation des ressources naturelles et de la santé publique, ce petit livre montre comment une véritable « industrie de la sécheresse » induit chantage politique, corruption et prévarication et en fait l'instrument ici ou là d'un colonialisme sauvage. Que l'on pense, par exemple, à la gestion des brevets pharmaceutiques et le parallèle devient évident avec le sort des biens immatériels en jeu dans la question des communs de la connaissance.

Toutefois, cet ouvrage à visée militante, montre aussi que ce cycle peut être rompu par une prise de conscience citoyenne et recense les moyens de résister, légaux ou non. Mais si l'admission, en son sein, de la tension entre légalité et légitimité est ce qui fait la vie de la démocratie, « désobéir », comme le propose cette collection, est son exercice même : l'institution des communs passe aussi par là. Tel est bien le sens des *copy-parties* en bibliothèque. PL

1. Cf. Hervé Le Crosnier, *infra* p. 9.



aussi, bien que de nombreuses expérimentations existent en ce sens en bibliothèque, l'intégration de ces ressources libres dans les collections est loin d'être évidente. Silvère Mercier a bien montré que les bibliothèques sont à ce sujet dans une position également ambiguë en raison de leurs liens étroits avec le secteur commercial : « [...] les bibliothécaires sont-ils les médiateurs exclusifs du monde marchand ? Le mythe fondateur du bibliothécaire dénicheur ou découvreur d'éditeurs ou de talents improbables est-il réservé aux objets tangibles de l'offre commerciale ? En 2012, ce rôle peut-il se résumer à celui de passeur autorisé par l'édition officielle à faire exister des objets sélectionnés dans une offre commerciale ? Est-on capable de prolonger ce rôle dans l'espace ouvert du web, celui des amateurs au sens noble du terme ? Est-on capable de faire connaître des biens communs de la connaissance, des pépites sous licences libres comme on a « valorisé » l'édition commerciale de qualité ? La focalisation exclusive d'une partie de la profession sur les ressources numériques payantes indique une profonde tendance à légitimer des contenus par l'existence commerciale, alors même que les obstacles d'accès en rendent toute médiation problématique...²⁰ »

20. Silvère Mercier, « Les bibliothécaires, médiateurs dans l'Océan du Web », Bibliobsession, 12/07/2012 : www.bibliobsession.net/2012/09/10/les-bibliothecaires-mediateurs-dans-locean-du-web

Ici encore, c'est bien d'enclosures sur des biens communs informationnels dont il est question. Les bibliothèques doivent-elles mettre en œuvre des systèmes de restriction décidés et imposés par les titulaires de droits et des acteurs commerciaux, au risque de voir leur rôle profondément évoluer? Pour l'éviter, peuvent-elles et doivent-elles au contraire se tourner vers la valorisation auprès de leurs publics de biens communs culturels? Les deux approches sont-elles conciliables et jusqu'à quel point? Ce sont certainement des questions essentielles qui se poseront aux professionnels dans les prochaines années.

CERNER L'ENCLOSURE

Le but de cet article était d'insister sur les cas où les bibliothèques contribuent à poser des enclosures sur des biens communs informationnels. Ces hypothèses existent et elles ne doivent pas être dissimulées. Mais les bibliothèques peuvent aussi jouer un rôle important dans la promotion, la protection et le développement de biens communs.

David Bollier dans son ouvrage *La Renaissance des Communs. Pour une société de collaboration et de partage*, insiste sur le fait que les institutions publiques peuvent

apporter une contribution déterminante en se portant «garant des communs», comme l'explique Hervé Le Crosnier dans sa préface à cet ouvrage²¹: «David Bollier avance l'idée d'un autre type de contrat, "une garantie publique", qui rend les États (et les autres structures publiques, locales ou supranationales) garants des communs considérés et non décideurs. Il s'agit d'assurer aux citoyens investis que la décision définitive sera bien dans les mains de tous.»

Les bibliothèques publiques peuvent s'inscrire dans une telle évolution, mais auparavant il importe pour cela que les bibliothécaires cernent les phénomènes d'enclosures à l'œuvre aujourd'hui et acceptent d'interroger la part de leur responsabilité qui y est engagée. ■

21. David Bollier, *La Renaissance des Communs. Pour une société de collaboration et de partage*, préf. H. Le Crosnier, Éd. Charles Léopold Meyer, 2014 : www.framablog.org/index.php/post/2014/02/03/livre-la-renaissance-des-communs-david-bollier. Cf. *infra*, p. 12.

Moi, j'europresse...
et je trouve.

Lui,...
il cherche encore.

**OFFREZ À VOS USAGERS
UN ACCÈS À PLUS
DE 8 000 SOURCES
D'INFORMATION GRÂCE À
EUROPRESSE.COM !**

- Presse nationale, régionale et internationale
- Presse du jour et archives, texte intégral et PDF
- Presse imprimée, sites web et blogs, biographies, capsules vidéo de Web TV, études et rapports...
- Accès sur place et/ou à distance
- Services d'accompagnement et formation
- Statistiques de consultation...

POUR EN SAVOIR PLUS SUR **Europresse.com** CONTACTEZ
David JULIEN - david.julien@cedrom-sni.com - 01 44 82 73 57


EUROPRESSE.COM
une solution de CEDROM-SNI

PIERRE-CARL LANGLAIS

Doctorant en sciences de l'information et de la communication (Paris-IV)
Administrateur de la *Wikipédia* francophone



Le domaine public consacré par la loi

Le *copyfraud* trahit l'idée originelle d'un patrimoine commun, utopie des Lumières devenue réalité, au profit de la privatisation et de la marchandisation des biens. Peu à peu reconnue, la fragilité du domaine public appelle un soutien du législateur. Le projet de loi proposé par Isabelle Attard vise à assurer la préséance du domaine public sur toute protection.

Le domaine public est l'une des utopies que nous a léguées le siècle des Lumières. Il se constitue au cours du XVIII^e s. en même temps que la propriété intellectuelle. Il exprime un idéal irréalisable à l'époque : accéder sans restriction au patrimoine intellectuel de l'humanité. Toute création de l'esprit doit pouvoir devenir un bien commun de la connaissance, accessible et réutilisable sans condition.

Aujourd'hui cette utopie est devenue une réalité concrète. La démocratisation des réseaux informatisés permet l'échange des biens culturels et informationnels à un coût quasi-nul. Il suffit d'un téléphone pour accéder à un immense patrimoine intellectuel. À l'image du projet Gutenberg ou de la galaxie Wikimedia, de grandes communautés autonomes préservent et entretiennent cette ressource universellement partagée. Des médias (la *Public Domain Review*) et des événements périodiques (la Journée du domaine public) contribuent à fédérer cette culture du domaine public.

Et pourtant, en droit formel le domaine public n'existe pas. La loi française ne reconnaît pas officiellement son existence. Les autorités juridiques se contentent d'une définition négative et informelle : est dans le domaine public toute création dont les droits patrimoniaux ont expiré.

UN DOMAINE PUBLIC SOUS ENCLOSURES : LE COPYFRAUD

Cette définition négative crée un déséquilibre profond. Tandis que le piratage est sévèrement réprimé, rien ne protège le domaine public. Une organisation peut réclamer des droits indus sur un contenu passé dans le domaine public, sans jamais être sanctionnée. C'est que l'on appelle le « *copyfraud* » ou fraude au copyright.

Le *copyfraud* s'apparente à un piratage inversé : il met en cause un faux détenteur de droit qui attente à la liberté de

l'utilisateur¹. Cette notion a été introduite par le juriste américain Jason Mazzone, dans un article publié en 2006. Elle regroupe les quatre infractions suivantes :

- la fausse déclaration de possession d'un contenu tombé dans le domaine public² ;
- la prétention à imposer des restrictions d'utilisation non prévues par la loi³ ;
- la prétention à privatiser un contenu en arguant de la détention d'une copie ou d'une archive de ce contenu⁴ ;
- la prétention à privatiser un contenu tombé dans le domaine public en le diffusant sous un nouveau support⁵.

Tous ces actes sont répréhensibles dans la plupart des législations européennes et américaines. Ils nuisent profondément aux droits du public et des créateurs : « *Les utilisateurs recherchent des licences et payent des redevances pour reproduire des œuvres que chacun est libre d'utiliser ou altèrent leurs projets créatifs pour retirer un contenu libre de droit.*⁶ » Ils entraînent des coûts indus : des biens culturels sont artificiellement surévalués au détriment du jeu de l'offre et de la demande.

Et pourtant, les fautifs n'encourent aucune sanction. « *Les fortes protections accordées aux copyrights par la loi ne sont*

1. Pierre-Carl Langlais, « L'inverse du piratage, c'est le *copyfraud* et on n'en parle pas », *Rue89*, 14 octobre 2012. En ligne : <http://bit.ly/1jVIAia>

2. Jason Mazzone, « *Copyfraud* », *New York University Law Review*, vol. 81, 2006, p. 1038.

3. *Ibid.*, p. 1047.

4. *Ibid.*, p. 1052.

5. *Ibid.*, p. 1044-1045.

6. *Ibid.*, p. 1028

pas équilibrées par des protections explicites pour le domaine public. En fait, le code de la propriété intellectuelle crée de fortes incitations en faveur du *copyfraud*.⁷ » Un éditeur a tout intérêt à opter pour une protection maximale afin de contrôler l'ensemble des réutilisations.

Le *copyfraud* est très largement répandu. Il ne profite pas qu'au secteur privé : des institutions publiques y ont fréquemment recours. Dans ce cas, la trahison à l'égard du public est double. Non seulement ces institutions enfreignent l'esprit du code de la propriété intellectuelle mais elles contreviennent à leur mission de service public : favoriser l'accessibilité du patrimoine culturel et scientifique.

En France, cette captation est souvent justifiée par une application détournée de la loi du 17 juillet 1978 sur l'accès à l'information publique. Des contenus du domaine public sont requalifiés en « documents administratifs⁸ », détenus par l'État, afin d'apporter des restrictions plus ou moins étendues à leur réutilisation. La Bibliothèque Nationale de France a numérisé un immense corpus de livres et de publications placés dans le domaine public. Ces fichiers sont publiés sur Gallica sous une licence empêchant la réutilisation commerciale : « Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi

7. *Ibid.*, p. 1029

8. Loi n°78-753 du 17 juillet 1978, art. 1

n°78-753 du 17 juillet 1978 (...) La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence⁹. » Rien ne justifie cette restriction induite : le domaine public français suppose l'épuisement total des droits patrimoniaux. A fortiori, les recettes tirées de cette licence de réutilisation commerciale ne profitent pas aux auteurs, mais seulement à Gallica.

Le Musée d'Orsay va au-delà en incluant directement des reproductions de contenus issus du domaine public dans le régime général du droit d'auteur.

Ces protections ne limitent pas seulement les droits du public : elles entraînent une privatisation du domaine public. Depuis quelques années, les bibliothèques françaises accordent des exclusivités commerciales à des entreprises privées. La ville de Lyon a accordé ainsi une exclusivité de 25 ans à Google pour la numérisation de ses fonds. La BnF a conclu une série de contrats avec ProQuest, spécifiant une exclusivité d'une dizaine d'années. La relation de continuité entre *copyfraud* et privatisation du domaine public est nette : « BnF-Partenariats est propriétaire de tous les fichiers numérisés et des métadonnées créées à l'occasion du partenariat (...) Pour garantir l'équilibre économique du partenariat et permettre la couverture des investissements supportés par les partenaires, des droits exclusifs sont consentis à ProQuest.¹⁰ »

RENFORCER LE DOMAINE PUBLIC : LA LOI ATTARD

Afin de mettre un terme à ces dérives, la députée Isabelle Attard a proposé en novembre 2013 une loi « visant à consacrer le domaine public, à élargir son périmètre et à garantir son intégrité¹¹ ». Cette proposition fait suite à une journée d'étude sur le domaine public organisée à l'Assemblée nationale le 31 octobre 2013. Une tentative de formalisation juridique développée par Lionel Maurel en octobre 2012 annonçait également certaines dispositions de la loi Attard¹².

Le préambule rappelle que la philosophie du droit d'auteur exige une relation équilibrée entre

9. « Conditions d'utilisation des contenus de Gallica », *gallica.bnf.fr*. En ligne : <http://bit.ly/1jop4b7>

10. « Synthèse des premiers accords conclus par BnF-Partenariats », *bnf.fr*. En ligne : <http://bit.ly/1qaMk3N>

11. Proposition de loi n°1573, quatorzième législature, enregistrée le 21 novembre 2013. En ligne : <http://bit.ly/1xTjczZ>

12. Lionel Maurel, « I Have a dream : une loi pour le domaine public en France », *S. I. Lex*, 27 octobre 2012. En ligne : <http://bit.ly/1itoBUX>

The PUBLIC DOMAIN REVIEW
A project of the Open Knowledge Foundation

ESSAYS COLLECTIONS SHOP DONATE ABOUT Search

DONATE
We rely on your donations to keep the project going.
CLICK HERE TO LEARN MORE ABOUT HOW YOU CAN HELP

SIGN UP
The latest content to your inbox every fortnight
Your email
Subscribe

FOLLOW US ON:
f t p

A project of:
Open Knowledge Foundation

FILM

BOOKS

Moonlight and Six Feet of Romance: Dan Carter Beard's Foray into Fiction
An esoteric disease which reveals things in their true light; three pairs of disembodied feet galavanting about the countryside - Abigail Walthausen explores the brief but strange literary career of Daniel Carter Beard, illustrator for Mark Twain and a founding father of the Boy Scouts of America. ...Continued

The Naturalist and the Neurologist: On Charles Darwin and J...
Stassa Edwards explores Charles Darwin's photography collection, which included almost forty portraits ...Continued

In the Image of God: John Comenius and the First Children...
In the mid 17th-century John Comenius published what many consider to be ...Continued

"Magnificent... A model of digital curation."
The Guardian

"One of our favourite journals."
The Paris Review

La Public Domain Review (CC-BY-SA, consultée le 13 juin 2014).

propriété intellectuelle et domaine public : « *Le domaine public constitue un élément essentiel pour l'équilibre du droit d'auteur, mais il est actuellement invisible dans le code de la propriété intellectuelle.* » Plusieurs études historiques récentes montrent que le domaine public n'est pas né par hasard ou par accident : il se constitue au terme d'un important débat public¹³. Au XVIII^e s., certains éditeurs souhaitent imposer le principe d'une propriété intellectuelle perpétuelle¹⁴. Les droits de la totalité des œuvres, y compris celles qui remontent à la plus haute antiquité, auraient pu être attribués à des éditeurs¹⁵. Cette option a été explicitement rejetée au profit d'un contrat social harmonieux entre le public, l'auteur, et l'éditeur. En 1774, la chambre des Lords rejette définitivement le copyright perpétuel, à l'issue d'un vibrant discours de Lord Camden : « *Le savoir et la science ne doivent pas être enchaînés à une telle toile d'araignée (...) [Ils] sont dans leur nature des choses de droit public (publis juris) et devraient être, en général, aussi libres que l'air ou l'eau.*¹⁶ »

Pour restaurer cet équilibre originel, le premier article de la loi Attard établit que toute création est par défaut dans le domaine public : « *Les créations appartiennent en principe au domaine public, sauf lorsqu'elles constituent des œuvres de l'esprit. Est considérée comme une œuvre de l'esprit au sens du présent code une création originale portant l'empreinte de la personnalité de son auteur et bénéficiant d'une mise en forme.*¹⁷ »

La préséance du domaine public sur toute protection ne clarifie pas seulement le statut des œuvres dont les droits patrimoniaux ont expiré. Elle remet les biens communs au cœur du code de la propriété intellectuelle : « *Sont également considérés comme appartenant au domaine public les données, faits, idées, procédures, procédés, systèmes, méthodes d'opération, concepts, principes ou découvertes.* » Pour le juriste Michel Vivant, le domaine public comprend en effet un vaste « *fond commun* » qui intègre également « *tous les matériaux ayant vocation à être utilisés dans le cadre d'un processus créatif*¹⁸ ». Ainsi, la loi Attard n'a pas qu'une vocation patrimoniale : elle rationalise la législation

13. Alex Clarke & Brenda Chawner, « *Enclosing the public domain: The restriction of public domain books in a digital environment* », *First Monday*, vol. 19, n°6, 2014. En ligne : <http://firstmonday.org/ojs/index.php/fm/article/view/4975/4089>

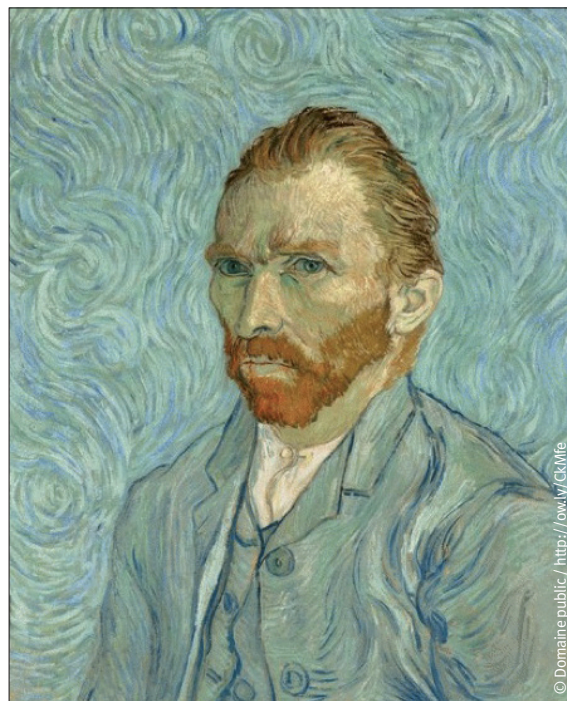
14. « *Propriété intellectuelle perpétuelle* », fr.wikipedia.org, version du 16 avril 2014. En ligne : <http://bit.ly/1hPQRWU>, CC-BY-SA.

15. Michael Carroll, « *The Struggle for Music Copyright* », *The Florida Law Review*, vol. 57, 2005, p. 924.

16. Mark Rose, *Authors and Owners: The Invention of Copyright*, Harvard University Press, 1993, p. 104.

17. Proposition de loi n°1573, art. 1.

18. M. Vivant, J. Bruguière, *Droit d'auteur*, Dalloz, « Précis », 2009, p. 79.



Vincent van Gogh (1853-1890)
Portrait de l'artiste
1889
Huile sur toile
H. 65 ; L. 54,5 cm
Paris, musée d'Orsay
Don de Paul et Marguerite Gachet, enfants du docteur Gachet, 1949
© Musée d'Orsay, dist.RMN-Grand Palais / Patrice Schmidt

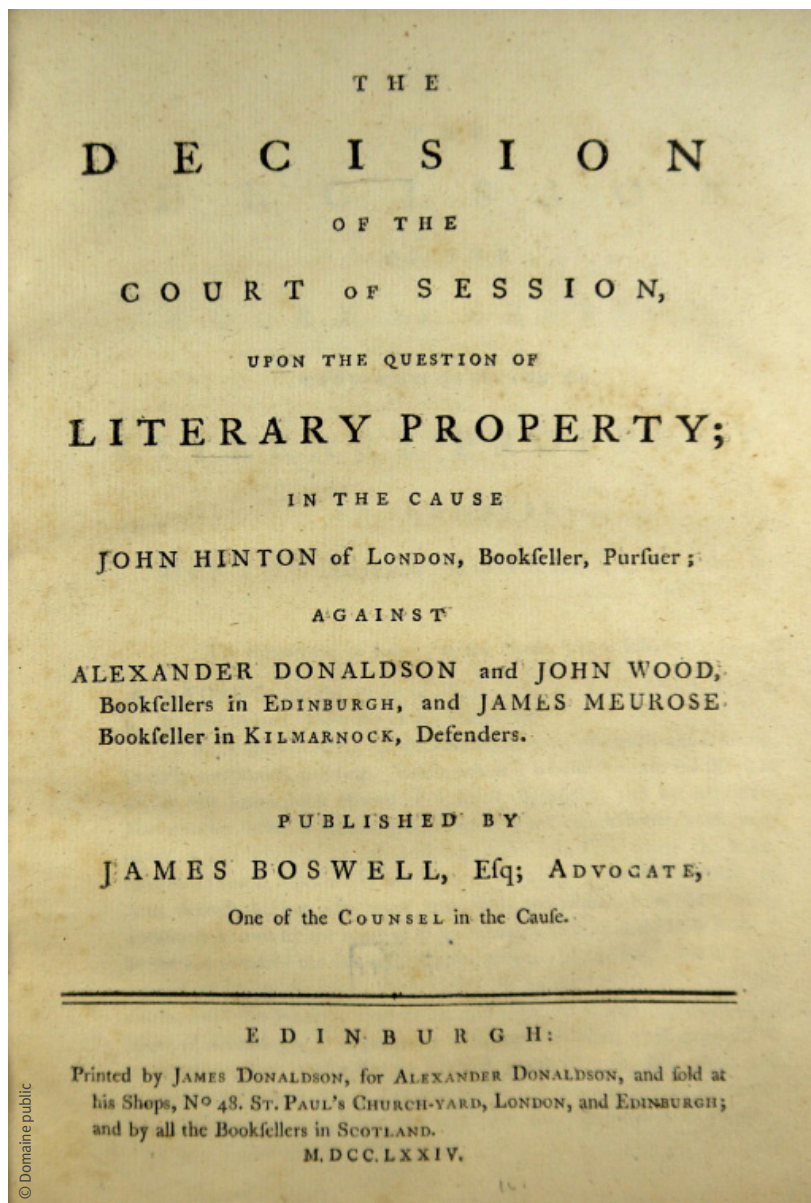
Un exemple de copyfraud : le Portrait de l'artiste de Vincent van Gogh sur le site d'Orsay.

française sur les données et les informations, en distinguant explicitement le domaine public des informations brutes, des créations originales donnant lieu à une protection (œuvre de l'esprit, structure d'une base de données). Dans un rapport remis à Étalab en février 2014, le collectif Savoirscom1 envisage de refondre la loi de 1978 sur l'accessibilité des données publiques sur la base de ce domaine public de l'information : « *Le déploiement d'une politique d'ouverture de l'information publique pérenne semble [] indissociable d'une clarification du domaine public dans le droit français.*¹⁹ »

À partir de cette définition fondamentale, le texte délimite précisément le périmètre du domaine public. L'identification des œuvres est facilitée par l'instauration d'un registre national : « *Un registre national recense les œuvres de l'esprit appartenant au domaine public en application de cette même législation.*²⁰ » Chaque administration est tenue de publier et de tenir à jour son propre registre : « *Les administrations qui*

19. Pierre-Carl Langlais & Lionel Maurel, *Quelle politique de réutilisation des informations du secteur public ? Synthèse de Savoirscom1, consécutive à la réunion de travail d'Étalab du 31 janvier 2013 sur la transposition de la directive ISP*, p. 17. En ligne : <http://bit.ly/1exzFT0>

20. Proposition de loi n°1573, art. 11



Prise en 1774, la décision Donaldson v. Beckett rejette définitivement le copyright perpétuel. Edimbourg : Donaldson, 1774.

détiennent des œuvres de l'esprit appartenant au domaine public sont tenues de tenir à la disposition des usagers un répertoire de ces œuvres.²¹»

Ainsi délimité, le domaine public n'est plus un lieu vide, couramment privatisé à des fins marchandes ou administratives, mais une qualité quasiment inaliénable. Les copies fidèles ne peuvent donner lieu à une couche de droit supplémentaire : « Les reproductions fidèles d'œuvres de l'esprit en deux dimensions appartenant au domaine public appartiennent au domaine public.²² » Dans une même optique,

21. *Ibid*, art. 13

22. *Ibid*, art. 2

l'inclusion d'un contenu du domaine public dans une œuvre protégée ne saurait entraîner sa privatisation : « La propriété ainsi reconnue à l'auteur d'une œuvre composite est sans effet sur l'appartenance éventuelle au domaine public des œuvres qui y sont incorporées.²³ »

Toutes ces dispositions ne restent pas purement formelles. Dans la continuité des prescriptions de Jason Mazzone, la loi Attard entreprend de sanctionner le *copyfraud* : « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 100 000€ d'amende le fait de porter atteinte à l'intégrité du domaine public.²⁴ »

La proposition d'Isabelle Attard a été enregistrée à l'Assemblée nationale le 21 novembre 2013, puis renvoyée à la commission des affaires culturelles. En attendant une éventuelle adoption, les signes d'une reconnaissance du domaine public se multiplient. Le ministère de la Culture a multiplié les initiatives visant à protéger et promouvoir ce patrimoine intellectuel commun : développement d'un calculateur du domaine public²⁵, lancement du Joconde Lab, un service de métadonnées culturelles qui reprend du contenu de Wikipédia²⁶, organisation d'ateliers *mash-up* « à partir d'œuvres entrées dans le domaine public²⁷ ».

Même s'il n'a pas encore débouché sur des mesures concrètes, ce tournant est hautement symbolique. Création des Lumières, le domaine public a été progressivement vidé de sa substance par deux siècles de marchandisation sans limites. Aujourd'hui, ce processus se stabilise, voire tend à s'inverser. Il ne faut jamais désespérer d'une utopie... ■

23. *Ibid*, art. 3.

24. *Ibid*, art. 7.

25. « Un prototype de calculateur du domaine public français », *culturecommunication.gouv.fr*, 26 février 2014. En ligne : <http://bit.ly/1sbbTDS>

26. « Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, se félicite du lancement du site JocondeLab », *culturecommunication.gouv.fr*, 27 janvier 2014. En ligne : <http://bit.ly/1sAdvP>

27. « Aurélie Filippetti a lancé le 5 octobre dernier l'Automne numérique, un événement destiné à favoriser la création et l'éducation artistique à l'heure du numérique », *culturecommunication.gouv.fr*, 7 novembre 2013. En ligne : <http://bit.ly/1v9gkNm>

VINCENT CHAPDELAINÉ
Espaces temps, Montréal (Québec)



L'utopie du Métronome

PLUS QU'UN LIEU...

« Qu'est-ce qu'une bibliothèque ? ». Posez la question et l'on vous répondra presque toujours que la bibliothèque est un lieu, un bâtiment, un espace. La bibliothèque évoque cet immeuble où l'on se rend, qui abrite des collections et constitue le foyer de divers services – la bibliothèque, notre bibliothèque. Ce sens éclipse hélas un sens plus fondamental, intangible, et pourtant bien concret, que nous oublions tous trop souvent, même entre bibliothécaires : avant d'être un lieu, la bibliothèque publique est une institution qui occupe un rôle on ne peut plus fondamental au sein de nos sociétés, celui de garantir l'accès universel au savoir et à la culture.

La bibliothèque souffre de cette opposition entre le lieu délimité qu'est le bâtiment et la communauté qu'est son rayon d'action réel. Nous percevons la bibliothèque comme un équipement public plutôt que comme le foyer intellectuel et culturel de la société. On se plaît à rêver à des signatures architecturales puissantes et à une intégration poussée de la technologie, et trop souvent, on oublie que les bâtiments et les technologies ne sont que des moyens à notre disposition. Comme toute institution, la mesure de notre succès devrait se mesurer relativement à l'accomplissement de notre mission, et cela ne se calcule pas simplement en nombre de prêts ni ne se traduit par la fréquentation de notre établissement.

Tout est une question de posture. En tant que bibliothécaires, notre terrain de jeu n'est pas limité aux murs d'un bâtiment. Nous sommes les gestionnaires, les ambassadeurs et les facilitateurs de la circulation de l'information, du savoir et de la culture à l'échelle de notre communauté, qu'il s'agisse d'un pays, d'une ville, d'un quartier ou d'un établissement

d'enseignement. Les espaces physiques dont nous disposons sont certes de formidables atouts. Ils nous permettent d'assurer un ancrage réel au cœur des communautés. Mais ces lieux délimités doivent être placés au service d'une mission, celle d'une institution dont le terrain de jeu réel est beaucoup plus vaste. La bibliothèque peut et doit investir l'ensemble de sa communauté pour atteindre ses objectifs d'accès au savoir et à la culture.

...UNE INSTITUTION

Pour les fins de l'exercice, imaginons une ville fictive où les bibliothèques n'existent pas, Métropolia. Les élus et dirigeants de cette ville, visionnaires qu'ils sont, décident de fonder une institution publique indépendante dont la mission serait de préserver à travers les siècles le patrimoine, la culture et l'histoire de la ville et de ses habitants, tout en travaillant activement à ce que chaque citoyen, sans exception, puisse bénéficier d'un accès égal et complet à la culture et au savoir de l'humanité. Ils nomment cette institution l'« Métronome » et, suite à un concours, placent à la tête de l'organisation une certaine Eva, artiste intellectuelle reconnue pour ses talents de gestionnaire. Celle-ci dispose d'un budget important, mais limité, afin de bâtir une organisation capable de remplir sa vocation ambitieuse dans

Plutôt que de s'interroger sur l'évolution de la bibliothèque, pourquoi ne pas imaginer à quoi ressemblerait un établissement conçu à partir des usages, pour que chacun puisse bénéficier d'un accès égal et complet à la culture et au savoir. Et si l'exigence du partage amenait à inventer... la bibliothèque ? Utopie ? Oui, mais si proche...



D.R.



le contexte social, économique et culturel contemporain, tout en maintenant sa capacité de s'adapter continuellement aux changements rapides de la société au cours des prochaines décennies.

Que feriez-vous à la place d'Eva?

Voilà une question essentielle, hautement stimulante, que doivent se

poser les bibliothécaires aujourd'hui.

Pour sa part, le premier réflexe d'Eva est d'établir son organisation comme un acteur de premier plan dans toutes les causes d'accès au savoir. Elle se positionne comme leader pour la défense pour la liberté d'expression, la science ouverte, l'accès à l'éducation, le logiciel libre, l'open data, les biens communs. Mais son organisation ne se contente pas de militer pour toutes ces causes : elle prend sur ses épaules de créer et d'aider des initiatives qui tentent d'apporter des solutions. Elle crée un laboratoire de technologies ouvertes ; elle accompagne sa ville et différentes institutions locales dans la libération de leurs données publiques ; elle développe différentes technologies qui aident les acteurs locaux à communiquer entre eux et avec la population. Son grand projet est de créer une ville ouverte où il est possible de visualiser le bouillonnement social, culturel et intellectuel local.

Eva sait qu'il ne s'agit que d'un début. Elle doit également agir dans le secteur de l'éducation, en partenariat avec les écoles, afin de développer d'une part les compétences informationnelles de la population, mais également de valoriser et rendre accessible le développement d'une éducation humaniste alliant arts, sciences et aptitudes techniques. Elle doit également s'assurer de la préservation du patrimoine, et a quelques idées pour développer des programmes ambitieux qui permettraient de documenter l'histoire locale, de préserver les collections documentaires et les collections d'œuvres d'art.

Peu à peu, elle est amenée à créer des espaces physiques dans la ville, des lieux qui tout à la fois incarnent la mission et aident à la remplir.

LE LIEU BIBLIOTHÈQUE

Projetons-nous quelques années dans le futur, et considérons un résident de notre ville fictive, Pierre, 23 ans, étudiant

en biologie qui, lorsqu'il n'étudie pas, est surtout préoccupé par ses projets d'horticulture expérimentale. Pierre est également un grand amateur de café. Il se plaît à étudier dans les meilleurs cafés de Métropolia, qui compte une dizaine de cafés « 4^e vague », ces établissements reconnus pour leur désir de maîtriser à la perfection l'art de créer un café, tout en proposant les ambiances les plus agréables au monde pour la dégustation, et accessoirement, les discussions entre amis et le travail individuel.

Un matin, Pierre voit apparaître une nouvelle adresse dans le répertoire des cafés 4^e vague : le Métronome #1. En plus, c'est dans son quartier ! Excité à l'idée de découvrir ce nouveau lieu, il note l'adresse et s'empresse de s'y rendre. En approchant la destination, il remarque que le lieu est situé au cœur d'un parc verdoyant. Il entre dans le parc et voit au loin une structure cubique en verre de deux étages, dans laquelle la nature semble intriquée. Un design qui ne rend pas indifférent l'horticole en lui. S'agit-il de ce café 4^e vague ? Il s'y aventure.

L'intérieur est quelque peu surprenant. Il ne s'agit certainement pas d'un café typique. En fait, s'agit-il même d'un café ? La première scène qui capte son attention est un groupe d'hommes et de femmes d'un certain âge occupés à construire un navire miniature à partir d'une montagne de blocs Lego, sous la supervision d'un adolescent très attentif.

Pierre s'avance vers le comptoir au fond de la pièce. Derrière, il reconnaît son amie Jasmine, *barista* de renom. Elle le salue et commence à lui préparer un *cortado*, qu'elle sait être son breuvage caféiné de prédilection. Remarquant son regard quelque peu incrédule, elle lui explique que le Métronome #1 n'est pas à proprement un café, mais un espace public dédié à la curiosité et à la créativité humaine.

Elle invite Pierre à se promener dans le bâtiment, en lui expliquant qu'il trouvera à l'étage un grand espace de travail

ESPACES TEMPS

Espaces temps est une organisation franco-québécoise qui mène différents projets en bibliothèque et hors bibliothèques contribuant à la circulation de l'information et des connaissances.

Vincent Chapdelaine qui en est le directeur général enseigne également l'architecture d'information et l'expérience utilisateur aux étudiants de la maîtrise en sciences l'information à l'EBSI. Il est fréquemment appelé à intervenir au Québec et en France sur la question de la transformation des bibliothèques en espaces de collaboration et d'échanges de connaissances.

partagé : l'endroit idéal pour le travail individuel ou collaboratif. Elle lui explique également qu'il pourra trouver sur le web une collection impressionnante de livres, films et musiques sur tous les sujets.

Visiblement impressionné, Pierre prend son café et monte à l'étage, traversant sur son chemin un lieu avec des machines à vapeur manipulées par des adolescents. Dans une autre pièce, il voit une vingtaine de personnes faire la file devant ce qui semble être une petite salle de cinéma d'immersion, avec casques de réalité virtuelle. Il peut voir que le film sera un documentaire sur les fonds marins.

$$t_c = \frac{BnL^{0.333}}{S^{0.2}}$$

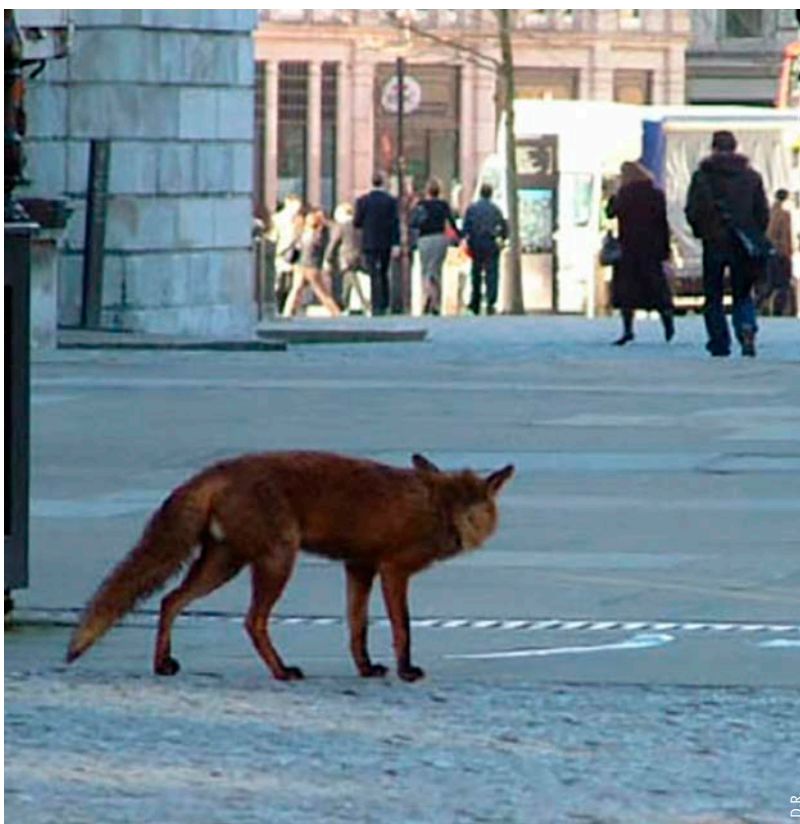
Il arrive enfin à l'espace de travail partagé. Deux des murs sont recouverts de livres et de fenêtres, et les deux autres de tableaux blancs, où quelques personnes concentrées écrivent des équations mathématiques. L'espace est rempli de petites tables en bois et, à en juger par leur disposition, les usagers de l'espace ne se gênent pas pour les déplacer et les aménager selon leur goût.

Pierre s'assoit à une table et allume son ordinateur portable. Une fois connecté au web, on l'invite sur le site du Métronome à partager, s'il le souhaite, ce sur quoi il est en train de travailler. « Je rédige une thèse sur la domestication des renards en banlieue parisienne. » Aussitôt envoyé, il voit son avatar apparaître sur un des tableaux blancs de l'espace. Il peut également voir les projets des autres membres de l'espace. L'un d'entre eux étudie la représentation de la mécanique quantique dans le cinéma d'horreur italien. Fascinant.

Après une dizaine de minutes de travail, une personne entre dans la pièce et le repère du regard. Elle s'avance vers lui : « Bonjour, je suis Mathilde, métrothécaire. Pardonnez-moi de vous déranger, mais j'ai vu que vous étiez spécialistes des renards. J'aimerais savoir si vous seriez intéressé à aider un enfant du quartier, Jules, qui rédige un travail scolaire sur les

renards en ce moment. Il est présentement dans l'atrium. » Ravi, Pierre accepte, et part à la rencontre de Jules.

Après cette première journée à l'Métronome #1, Pierre continue à fréquenter le site web, où il est mis en lien avec des clubs d'agriculture urbaine du quartier ; il est par ricochet invité à participer à la création d'un jardin de cactus dans un hôpital. Le Métronome, cette étrange organisation municipale qu'il découvre peu à peu, semble parvenir à créer du lien social, et favoriser la rencontre entre les citoyens. C'est toute une communauté – sa communauté, son quartier – qui se révèle peu à peu à lui. Alors qu'auparavant son monde se réduisait essentiellement à son appartement, le café, l'université et son bar préféré, entouré presque exclusivement de gens de sa génération, Pierre se surprend maintenant à s'impliquer de plus en plus dans toutes sortes d'initiatives intéressantes. Il connaît maintenant ses voisins et les organismes du quartier, il anime un club de lecture de romans policiers horticoles et il est bénévole dans un grand projet de numérisation de la mémoire locale. À travers tous ces projets, il en apprend sur une foule de sujets qui le passionnent, il en apprend sur sa ville, et plus important que tout, il apprend à devenir un citoyen actif et pleinement intégré à sa communauté. ■



RÉMI MATHIS
Président de Wikimedia France



Wikipédia et bibliothèques

Référence consultée spontanément par des centaines de millions d'internautes, *Wikipédia* s'estime plus proche d'une bibliothèque que d'une encyclopédie.

Un rapprochement qui s'explique par un positionnement partagé dans le champ des biens communs.

Une production commune des savoirs ?

Pendant plus de deux millénaires, les bibliothèques ont été le symbole d'une connaissance que l'on souhaitait universelle. Elles sont aujourd'hui remises en cause, dans un monde qui les voit de plus

en plus comme une concurrence aux usages économiques. Elles ont pourtant été rejointes au cours des dernières années par d'autres acteurs ayant les mêmes valeurs et les mêmes missions, en particulier liés à Internet.

On ne présente plus *Wikipédia*. Ce projet d'encyclopédie collaborative sous licence libre a révolutionné la diffusion du savoir depuis sa fondation en 2001. Elle existe actuellement en plus de 280 langues – la version française proposant plus de 1,5 million d'articles sur tous les sujets. L'originalité de *Wikipédia* est double. D'une part, elle est collaborative. Elle est dès sa naissance un bien commun car tout internaute est auteur, elle n'est pas l'œuvre d'un ou de quelques auteurs choisis par un comité éditorial hiérarchisé mais de toute personne qui a envie d'apporter sa pierre à l'édifice.

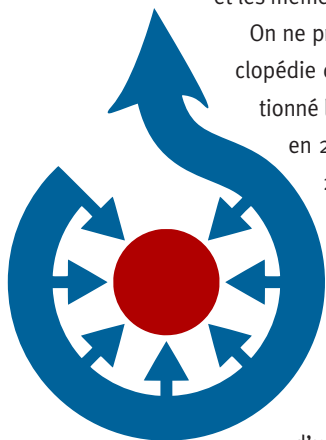
D'autre part, *Wikipédia* est placée sous licence libre qui permet toute modification, tout travail dérivé, toute rediffusion pour quelque usage que ce soit. Elle appartient donc pleinement à chacun, elle est un bien commun de l'humanité ; et même le parangon de ces biens communs de la connaissance dont on parle tant depuis la fin des années 2000.

Certains ont pu croire que les sites internet remplaceraient à terme les bibliothèques. Non seulement ce moment n'est pas encore venu mais les bibliothèques parviennent à s'insérer dans l'écosystème numérique, à faire de l'internet un lieu où les bibliothèques ont un rôle à jouer, à y apporter leur pierre.

WIKIPÉDIA ET LES BIBLIOTHÈQUES

Wikipédia propose un contenu qui se rapproche sans doute plus de la bibliothèque que de l'encyclopédie traditionnelle. Le projet participatif propose en effet 1,5 million d'articles thématiques en langue française – ce qui est sans commune mesure avec les 30 000 articles des encyclopédies traditionnelles, mais se rapproche des fonds d'une riche bibliothèque universitaire. Ces articles portent sur tous les sujets, des plus légitimes aux plus populaires ou anecdotiques – là encore comme les bibliothèques, à la différence des encyclopédies essentiellement légitimes et majoritairement littéraires. Ceux-ci s'adressent à des publics divers – certains d'entre eux demandant pour être lus un bon niveau universitaire, d'autres formant des introductions « grand public » à un concept –, tout comme une bibliothèque de lecture publique propose des livres destinés à Monsieur Tout-Le-Monde tandis que d'autres s'adressent aux étudiants de la ville ou aux amateurs très avancés, voire aux spécialistes de certaines thématiques (fonds régionaux...).

Traditionnellement, et sans contester les retombées sur la société en matière de valeur et de richesse créée, les bibliothèques se situent en marge du secteur économique



– positionnement qui leur est d’ailleurs aujourd’hui contesté. *Wikipédia* a fait le chemin inverse. Elle a permis de faire sortir de la sphère économique privée une activité qui y était traditionnellement liée : la diffusion de la connaissance auprès du grand public par l’intermédiaire de dictionnaires, d’encyclopédies, etc. *Wikipédia* approfondit ainsi le positionnement des bibliothèques et relève pleinement des biens communs. Car l’encyclopédie libre n’appartient à personne ; sa licence prévoit même que personne ne puisse se l’approprier. Elle fonctionne grâce à une communauté autogérée, et s’est placée sous une licence non seulement libre mais virale, qui oblige toute personne en faisant usage à utiliser une licence semblable.

UN SAVOIR COMMUN ET PÉRENNE, UN PUBLIC CONSCIENT DES ENJEUX

Les bibliothèques transmettent un savoir qui demeure soumis à certaines limitations, juridiques, physiques et pratiques. Une bibliothèque ne peut prêter les livres que contre paiement d’une taxe, le fameux « droit de prêt » qui fit scandale au milieu de la décennie 1990. Les autres supports posent de plus grands problèmes encore... Et quand bien même ces documents atteignent leur lectorat, ce dernier ne peut utiliser le contenu que de manière réduite, en profitant des quelques exceptions au droit d’auteur. Il peut citer quelques lignes, en proposer une parodie, la lire dans le cercle de famille (mais pas au-delà !).

Le caractère libre de *Wikipédia* permet donc aux bibliothèques de remplir plus entièrement leurs missions en allant au-delà d’une simple mise à disposition. Elles ont la possibilité de contribuer à l’encyclopédie en synthétisant les ouvrages qu’elles conservent, afin de créer cette base de connaissances communes, librement réutilisable par tous.

Nombreux sont donc les établissements, en France et dans le monde, qui ont institué des ateliers afin de former leurs lecteurs à la contribution, et ainsi de contribuer à la rédaction d’articles sur des sujets choisis à l’avance ou non. Cette contribution n’est pas forcément écrite : la bibliothèque joue son rôle de médiateur culturel en encourageant par exemple la pratique de la photographie pour *Wikimedia Commons*, et en permettant à des personnes intéressées par les mêmes sujets de se rencontrer en vue de collaborer.

Les bibliothécaires, au centre des enjeux actuels de diffusion de la connaissance, ont tout intérêt à se faire les hérauts de ces questions auprès du grand public afin de le sensibiliser aux problématiques liées au droit d’auteur (ce qu’un lecteur

ordinaire a le droit de faire ou pas, où commence le piratage, qu’est-ce qui est légitime...). *Wikipédia* constitue à cet égard un très bon lieu d’expérimentation, au sein d’une communauté très à cheval sur ces questions : on y parle sans cesse de « *copyvio* » (violation de droit d’auteur) et c’est dans le milieu wikimédien que s’est d’abord diffusée en France la notion de *copyfraud*.

AGIR EN BIBLIOTHÈQUE

L’action envisageable en faveur de ce bien commun de la connaissance qu’est *Wikipédia* dépend largement de la taille de l’établissement. Ici et là, partout dans le monde, des « *hackathon* » sont organisés afin d’amener des lecteurs à contribuer, souvent à l’occasion d’événements.

En tant que gardiennes de ressources patrimoniales, il est fondamental que les bibliothèques permettent une diffusion qui prenne en compte leur rôle de mémoire de la société, devant être disponible pour tous. Quand des bibliothèques possèdent des fonds qui appartiennent au domaine public, ils ne demandent qu’à être diffusés et mis en valeur, une fois numérisés. Les fonds de cartes postales anciennes font partie de ces fonds très largement conservés dans des bibliothèques, y compris de petite taille. Ils sont numérisés à faible coût, sans difficulté particulière. Ces fonds peuvent donc être versés dans *Wikimedia Commons* et directement servir à illustrer *Wikipédia* – qui a toujours besoin de témoignages de l’état des communes et des monuments à la fin du XIX^e ou au début du XX^e s. Si les métadonnées sont rédigées sous forme structurée – dans un tableur Excel, par exemple – elles peuvent aisément être reprises de manière automatique afin elles aussi d’enrichir *Commons*, et donc les près de 300 *Wikipédias*.



Il faut pour cela que les tutelles acceptent que ce contenu et ces données appartiennent réellement à ces biens communs dont il est question, c'est-à-dire que les données culturelles publiques (les métadonnées produites par les bibliothécaires) soient placées sous la « licence ouverte » recommandée par la mission Étalab dépendant du Premier ministre ; et que le domaine public, dont ressortissent les cartes postales (dont, pour simplifier, le photographe est mort avant 1944, en cette année 2014), soit respecté dans toute sa rigueur. En France, certaines bibliothèques ont déjà montré la voie, telle la bibliothèque nationale et universitaire (BnU) de Strasbourg, la bibliothèque interuniversitaire de Santé ou la BM de Rennes.

La force de la multitude de meure également inégale pour remplir certaines tâches. On a ainsi vu la BnF confier la transcription de certaines numérisations à Wikisource ou la New York Public Library demander aux internautes de placer les cartes anciennes sur un référentiel de géolocalisation actuel : bibliothèques et « foule » collaborent ainsi à enrichir le patrimoine commun afin de le rendre encore plus accessible et utile.

Bibliothèques et *Wikipédia* peuvent également collaborer dans les services aux lecteurs. *Wikipédia* possède un service appelé L'Oracle, où certains wikipédiens répondent aux questions des autres – ce qui constitue ce qu'un bibliothécaire appellerait un « service de référence virtuel », jugé d'ailleurs dans l'ensemble plus efficace que ceux des bibliothèques par

une étude de 2010. La BPI, gérante du réseau Bibliosésame, s'est montrée intéressée par une collaboration.

D'autres bibliothèques de plus grande taille ont pleinement compris qu'elles se situaient désormais dans un monde du partage de données, nécessaire au fonctionnement d'un internet connecté. La BnF propose donc, elle, toutes ses métadonnées à la réutilisation ; tout comme le ministère de la Culture sur ses deux principaux sites internet. Ceci est fondamental car les sites sont de plus en plus liés les uns aux autres, reprenant des données ici et là, et ne peuvent donc plus fonctionner de manière purement autonome. Le partage des données est donc presque obligatoire afin de pouvoir « s'aligner », c'est-à-dire comparer ses données pour être sûr que la fiche autorité de tel auteur correspond bien à l'article qui lui est consacré sur *Wikipédia*. Les grandes bibliothèques nationales et universitaires partagent donc de plus en plus leurs référentiels avec *Wikipédia* : c'est avec tous ces partenaires qu'est par exemple mis en place le système ISNI de numéro unique servant à identifier des individus écrivain.

Wikipédiens et bibliothèques ont donc tout intérêt à unir leurs forces : les premiers pour voir leur communauté s'accroître, les secondes pour profiter d'une très grande visibilité et toucher de nouveaux publics... mais l'un et l'autre surtout pour promouvoir un accès réel à la connaissance et aux œuvres du domaine public, et ainsi protéger et promouvoir les biens communs de la connaissance. ■



UNE COPY PARTY, C'EST QUOI ?

C'est un moment où nous ouvrons les ressources de la bibliothèque pour que le public (inscrit ou non) puisse en profiter : livres, CD, documents patrimoniaux libres de droits, DVD sans DRM... Et cela en toute légalité.

En effet, au rebours de certaines tendances actuelles qui considèrent que copier revient forcément à voler, il existe une législation sur la copie privée (du 20 décembre 2011) qui est mal connue par notre public et parfois par nos équipes.

La législation sur la copie privée stipule que les copies privées, pour être légales, doivent être réalisées à partir d'une source licite, et les bibliothèques en sont une. Pour que cette copie soit considérée comme privée, il faut qu'elle soit faite avec un matériel dont l'utilisateur est propriétaire : ordinateurs portables (pour la copie de CD), téléphone/smartphone avec appareil photo intégré, appareil photo (pour le scan de documents écrits). Enfin, la personne qui copie doit s'engager à faire un usage strictement personnel de ce qu'elle a copié.

Une copy party à Couronnes, pourquoi ?

La bibliothèque Couronnes s'attache depuis plusieurs années à développer une identité autour du numérique (page Facebook riche de 1044 likes, Twitter), pour faire connaître le quartier et nos collections.

Une copy party est une mise en valeur des ressources de la bibliothèque : mission qui est au cœur de notre métier. Cela a donc pris la forme d'un événement ludique et grand public ; celle d'un événement pédagogique également, puisque nous avons fait précéder la copy party proprement dite d'une conférence sur le droit de copie privée et la notion de biens communs.

La copy party à Couronnes le 19 octobre, ça a donné quoi ?

La copy party organisée à la bibliothèque Couronnes était la première en bibliothèque municipale parisienne. Elle a été conçue et réalisée par Hélène Schneider et Solène Dubois. Elle a permis de rassembler un public de bibliothécaires du réseau parisien (et hors réseau puisqu'un bibliothécaire d'Aulnay-sous-Bois était également présent) et d'utilisateurs intéressés par les nombreuses possibilités offertes par les outils numériques.

Ce public a suivi avec intérêt la conférence sur le droit d'auteur et le droit de copie privée, assurée par Lionel Maurel (alias Calimaq pour le blog Silex) et Silvère Mercier (tenant le blog Bibliobsession), tous deux fondateurs de l'association Savoirscom1.

Le public a ensuite pu échanger des informations sur les moyens de copie (scanbox) et d'échanges de fichiers existants (pirate box) et copier des documents présents à la bibliothèque Couronnes : sélection de CD, DVD sans DRM prêtés par la bibliothèque Louise-Michel, albums, bandes dessinées, mangas, livres d'art.

Des bibliothécaires de la bibliothèque Louise-Michel ont apporté des documents (des DVD, absents à Couronnes) et ont contribué à la bonne réalisation de la copy party. De leur côté des bibliothécaires de la bibliothèque Forney avaient apporté des documents libres de droits de leurs fonds, notamment des cartes postales anciennes de Paris et des documents datant de la période coloniale sur le Maghreb et l'Afrique, en lien avec les fonds de la bibliothèque Couronnes (Afrique et Monde arabe).

Quel avenir pour la copy party ?

Nul doute que cette expérience à la bibliothèque Couronnes contribue à ouvrir la voie et à sensibiliser les bibliothécaires en France à cette question.

Solène DUBOIS
Bibliothèque Couronnes, Paris



Un film a été réalisé lors de la copy party à la bibliothèque de Couronnes :

https://www.youtube.com/watch?v=raaBfkID_Mw

Le film a été consulté environ 363 535 depuis son lancement sur le site en novembre.



THOMAS FOURMEUX
 Assistant multimédia
 Réseau des bibliothèques d'Aulnay-sous-Bois



Les BiblioBox : une valorisation des communs en bibliothèque

De plus en plus de bibliothécaires ont fait le choix de mettre en place des BiblioBox¹ dans leurs établissements. Service numérique innovant, elle a aussi l'avantage d'introduire la notion de biens communs de la connaissance en bibliothèques. Comment la BiblioBox permet-elle aux bibliothécaires de participer au mouvement des communs ?

DE LA PIRATEBOX À LA BIBLIOBOX

La Piratebox, imaginée par le professeur américain David Darts, est un dispositif permettant de partager et d'échanger des ressources numériques. Elle a été ensuite transposée dans les bibliothèques sous l'appellation LibraryBox grâce au bibliothécaire américain Jason Griffey¹. À l'origine, la Piratebox s'inscrivait dans un contexte politique et militant. Elle a été développée pour tenter de trouver une solution aux attaques régulières contre la neutralité du net et au problème de surveillance généralisée des télécommunications².

Si cet aspect politique de la BiblioBox en bibliothèque est moins perceptible, sa dimension militante n'en est pas moins forte. En effet, c'est l'occasion pour les professionnels de l'information d'agir sur le terrain des communs de la

connaissance. L'appellation « pirate » a de quoi faire pâlir nos tutelles, c'est la raison pour laquelle les bibliothécaires qui ont mis en place ce dispositif dans leurs établissements ont adopté les appellations BiblioBox, BiblioBoîte ou LibraryBox. Cependant, le mot « pirate » offre davantage la possibilité de discuter du piratage, du droit d'auteur et de l'accès à la culture dans l'environnement numérique.

Enfin, il existe une légère nuance entre la PirateBox et la BiblioBox. Sur la première, quiconque peut ajouter ou télécharger des contenus tandis que la BiblioBox ne permet que le téléchargement pour les utilisateurs.

COMMENT ?

Concrètement, la BiblioBox permet le partage des fichiers numériques entre particuliers. Le dispositif est constitué d'un routeur (matériel qui permet de diffuser les données à travers un réseau) dont l'usage initial a été détourné et d'une clé USB qui sert à stocker des fichiers. Une fois paramétré, le boîtier est en mesure de générer un réseau Wifi indépendant d'internet. Cela signifie qu'une fois qu'on est connecté à la BiblioBox, on ne peut pas surfer sur le Web. C'est donc un circuit fermé. Précision qui paraîtrait futile si elle ne constituait un argument à opposer aux DSI qui seraient tentés d'y voir une menace pour la sécurité informatique de la collectivité. Ainsi, toute personne équipée d'un smartphone, d'une tablette ou d'un ordinateur portable peut se connecter à la BiblioBox grâce au Wifi. L'utilisateur navigue alors via l'interface de la BiblioBox présentée sous la forme d'un site et peut télécharger les contenus que les bibliothécaires ont mis à disposition. Ces contenus peuvent être de différentes natures : livre numérique, film, clip, photographie, tableau, logiciels libres,



CC-BY SA Sylvain Naudin

LibraryBox.

1. Carte des BiblioBox, [bibliobox.net](http://bibliobox.net/blog/post/2014/04/29/cartographie-des-bibliobox) : <http://bibliobox.net/blog/post/2014/04/29/cartographie-des-bibliobox>

2. <http://librarybox.us>

3. www.lemonde.fr/technologies/article/2012/01/07/surfer-sans-entraves_1627059_651865.html

jeux vidéo... Les ressources proposées relèvent du choix des bibliothécaires.

Attention, nous ne pouvons pas mettre n'importe quel contenu à disposition des usagers. Ce sont des œuvres du domaine public ou publiées sous licences libres comme les Creative Commons³. Autrement dit, il s'agit de l'ensemble des œuvres qui alimentent les biens communs de la connaissance.

POURQUOI ?

Plusieurs raisons peuvent inciter les bibliothécaires à installer des BiblioBox. La souplesse de l'outil permet de le décliner en fonction de chaque situation (festival, animation hors les murs, événement particulier sur le territoire). Ensuite, les bibliothèques y trouveront un moyen de s'inscrire dans leur temps et d'être en phase avec la culture numérique. Grâce à la BiblioBox, les bibliothèques remplissent leur mission culturelle et permettent à leurs usagers de partager des œuvres, ce qui est une des expressions du droit à la culture⁴. Enfin, la BiblioBox est un extraordinaire canal de diffusion des biens communs de la connaissance et positionne le bibliothécaire en tant que militant de la diffusion de l'information. Les œuvres du domaine public portent en elles le statut de communs de la connaissance qui peuvent être diffusables et appropriables par tout le monde. L'appropriation de ces communs par une personne ou par un groupe n'empêche pas l'appropriation par d'autres. En effet, les communs numériques de la connaissance sont constitués en un écosystème d'abondance. Un objet numérique partagé est dupliqué contrairement à un objet physique qui est divisé. En diffusant des biens communs de la connaissance à travers la BiblioBox, les bibliothèques sont ainsi en mesure de répondre aux besoins informationnels de chacun de leurs usagers.

L'intérêt de mettre en place une BiblioBox réside aussi dans sa capacité à s'affranchir des contraintes dont les œuvres numériques font souvent l'objet. En proposant et diffusant massivement les biens communs de la connaissance, on se débarrasse aussi de la question des DRM. On s'affranchit de toutes les formes d'enclosures : ni système de jetons ni restriction d'accès. On exploite ainsi l'ensemble des capacités permises par le numérique : un accès libre pour tous.

REPÉRER, SÉLECTIONNER, METTRE EN VALEUR

La BiblioBox est l'occasion pour les professionnels de l'information de mettre leur compétence en action. Ils sont déjà

3. <http://creativecommons.fr/>

4. <http://paigrain.debatpublic.net/?p=7343>

formés à ce processus de sélection et de tri de l'information. La différence majeure avec la BiblioBox réside dans le caractère non-marchand des œuvres qu'ils mettent à disposition des usagers. Les bibliothécaires peuvent s'appuyer sur l'océan du Web pour trouver et mettre en valeur des contenus qui seraient restés inconnus pour les usagers. C'est ainsi l'occasion de mettre en avant des auteurs qui ne bénéficient pas des canaux traditionnels de commercialisation et qui rencontrent difficilement leur public. Cela implique de connaître les réservoirs d'œuvres sous Creative Commons ou des auteurs qui ont fait le choix de publier de leur vivant des œuvres et de les placer volontairement dans le domaine public.

C'est le cas notamment d'un auteur, Pouhiou, qui fait partie des rares auteurs vivants du domaine public (en général l'auteur est mort depuis 70 ans avant d'entrer dans le domaine public). Cette démarche volontaire de sa part est l'occasion pour les bibliothèques d'opérer un travail de médiation auprès des usagers.

Ainsi, grâce à la BiblioBox, les bibliothèques peuvent diffuser ces auteurs et les faire rencontrer au public. Dès lors, nous touchons du doigt la force des communs numériques de la connaissance qui portent eux une grande capacité de dissémination.

LA BIBLIOBOX À AULNAY-SOUS-BOIS

Séduits par ce dispositif et motivés par plusieurs raisons, nous avons voulu installer notre propre BiblioBox à Aulnay-sous-Bois⁵. Ayant constaté l'intérêt de nos usagers pour le livre numérique lors de l'expérimentation du prêt de liseuses réalisée en partenariat avec le Motif, nous avons voulu poursuivre le développement de la lecture numérique en mettant à disposition des livres numériques sans avoir à prêter d'appareils de lecture. La BiblioBox est apparue comme la solution idéale. La BiblioBox est aussi le moyen de s'affranchir des contraintes liées aux objets physiques et notamment l'indisponibilité des documents. Grâce à la propriété des communs de la connaissance à se multiplier dans l'environnement numérique, nous avons été en mesure de répondre aux besoins du public, en particulier des scolaires qui devaient travailler sur des classiques de la littérature. Enfin, la BiblioBox s'inscrivait dans le projet de modernisation et de renouvellement des services numériques du réseau des bibliothèques de la ville. Après bien des heures de frayeur à essayer de configurer notre BiblioBox, nous avons réussi à la rendre opérationnelle à l'automne 2012.

5. Nous documentons toute notre activité autour de la BiblioBox sur notre blog : <http://espacenumeriqueaulnay.blogspot.fr/search/label/PirateBox>



BiblioBox.

Notre démarche était expérimentale. Nous n'avions peut-être pas assez pensé notre projet dans les premiers temps de l'expérimentation. Cela s'est traduit par une sous-utilisation du dispositif de téléchargement des communs. Par ailleurs, le cadre légal nous oblige à ne diffuser que des titres du domaine public ou publiés sous licence libre, autrement dit des œuvres accessibles dans la bibliothèque du Web. Toutes choses qui nous ont invités à repenser l'utilisation de la BiblioBox pour l'adapter à des événements particuliers. Dans le cadre des « Futuriales » par exemple, un festival des littératures de l'imaginaire que nous organisons à Aulnay-sous-Bois, nous avons entièrement adapté la BiblioBox en réalisant une sélection particulièrement fine d'œuvres du domaine public en lien avec la thématique du festival (les robots, le *space opera*). Ainsi, les usagers ont pu découvrir ou redécouvrir quelques pépites du patrimoine (films, musiques, bandes dessinées) autour d'une thématique commune.

QUELS CONTENUS ?

La question des contenus est centrale dans la mise en place d'une BiblioBox. Ce qui implique une organisation pour alimenter la boîte à bien communs. Qui alimente ? Quels contenus ? Quelle fréquence de changement ? Quelles occasions ? Diffusion permanente ou temporaire ? Ces questions doivent être posées en amont pour être efficace et atteindre notre objectif : l'appropriation des communs de la connaissance par les usagers.

Nous avons donc fait le choix de thématiser le plus possible les contenus de la BiblioBox et de nous appuyer sur des événements (Printemps des poètes, Mois du film documentaire, festival de Blues...). Le contexte confère une valeur ajoutée aux ressources mises à disposition. L'attention des usagers est concentrée sur une thématique grâce à l'événement. Ils seront plus susceptibles de consulter les ressources disponibles dans la BiblioBox.

Concrètement, nous sommes deux à alimenter la BiblioBox, et nous nous appuyons sur le Web et ses innombrables ressources. Nous écumons les sites comme *Internet Archive*,

Free Music Archive, *Feedbooks* (domaine public), *Wikimedia Commons*... Ce travail de prospection demande du temps, mais moins toutefois que l'important travail de médiation que nécessite l'utilisation de la BiblioBox par les usagers. Rappelons qu'il s'agit d'un boîtier plus petit qu'une télécommande générant un signal invisible. Son appropriation nécessite un important travail d'accompagnement physique. Nous n'hésitons pas à évoquer la BiblioBox dès que nous parlons de livres numériques, dès qu'un utilisateur découvre les services de la bibliothèque ou qu'un usager nous sollicite pour la Wifi.

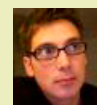
Si la médiation est nécessaire, la mise en scène et la communication le sont tout autant. Afin de rendre visible la BiblioBox, nous avons décidé de la scénographier afin de stimuler l'envie de téléchargement. La mise en place de ce service s'est également accompagnée d'une communication à travers le journal municipal ainsi que les blogs et les réseaux sociaux. Enfin, l'implication de l'ensemble des équipes est un atout. Plus les collègues leur parlent de la BiblioBox, mieux les usagers peuvent s'approprier ce service. Pour réussir à impliquer les collègues, il convient de leur prouver le bien-fondé de la démarche et l'intérêt que représente ce type de service pour les usagers.

La BiblioBox est un projet particulièrement intéressant pour les bibliothécaires. En replaçant les bibliothèques sur le terrain numérique elle leur permet de remplir leurs missions d'accès à l'information, aux savoirs et à la connaissance. L'occasion leur est donnée d'incarner la figure du professionnel de l'information investi et engagé dans sa pratique, capable de se mouvoir dans l'écosystème du Web pour proposer un service qui s'inscrit dans un territoire physique. Avec la BiblioBox, il a également l'opportunité de se positionner en tant que défenseur du domaine public qui est régulièrement soumis à des attaques et des tentatives d'enclosures. Les œuvres du domaine public ne sont pas par essence des biens communs mais portent en elles le statut de communs de la connaissance. Les BiblioBox offrent aux bibliothécaires un moyen de leur conférer ce statut en se constituant en communautés garantes, en veillant à leur intégrité et à une plus large diffusion et une meilleure appropriation par les usagers. ■

BIBLIOBOX.NET

Une communauté s'est progressivement constituée et a mis en place la plateforme Bibliobox.net. Ce site permet de mutualiser les différentes expériences de BiblioBox. On y trouve des informations, des tutoriels ainsi qu'un forum.

JULIEN DEVRIENDT

Responsable Multimédia
Médiathèque Aragon, Choisy-le-Roi (94)
Responsable de la commission Fablab de l'ABF

Choisir la liberté

Le logiciel libre, potentialités et mises en pratique

Lorsque l'on parle de la question du logiciel libre en bibliothèque on aborde surtout les outils à destination des professionnels. Le choix des logiciels mis à disposition du public est souvent laissé, pour ne pas dire imposé, à la direction des services informatiques. La plupart du temps réduit à sa gratuité, « logiciel libre » est encore largement synonyme de « logiciel gratuit ».

Pour être qualifié de « libre », un logiciel doit répondre aux quatre exigences suivantes :

- liberté d'exécuter le programme, pour tous les usages ;
- liberté d'étudier le fonctionnement du programme, et de l'adapter à ses besoins ;
- liberté de redistribuer des copies, donc d'aider son voisin ;
- liberté d'améliorer le programme et de publier ses améliorations pour en faire profiter toute la communauté.

La gratuité ne constitue donc pas le seul critère de choix d'un logiciel libre. Entrent également en compte la garantie de la diffusion de l'information grâce à des formats ouverts et de la liberté de l'utilisateur pour élire le logiciel avec lequel il pourra modifier ou améliorer les ressources de la communauté. Les valeurs qui sous-tendent le logiciel libre sont très proches des missions des bibliothèques. Tous deux s'attachent à favoriser l'accès, la diffusion et le partage des savoirs.

Pour favoriser cette diffusion, la licence GPL (General Public Licence, GNU), créée en 1989, permet de reverser les modifications effectuées au sein d'un logiciel sous les mêmes conditions de partage et de diffusion. La licence se propage ainsi au fur et à mesure de l'évolution du projet et de ses dérivés, protégeant la communauté des risques d'appropriation de ses ressources.

LOGICIELS PROPRIÉTAIRE ET LOGICIELS LIBRES

Toutefois la simple mise à disposition ne peut suffire. À quoi servirait de mettre une flotte de PC fonctionnant sous un système d'exploitation libre pour accéder uniquement à des ressources sous verrous numériques (DRM) ou des réseaux sociaux bradant les données personnelles de ses utilisateurs ?

Il ne s'agit donc pas d'opposer logiciels propriétaire et logiciels libres mais de permettre aux usagers de s'approprier une culture numérique en montrant les différentes possibilités existantes. Certains établissements vont ainsi proposer du matériel fonctionnant avec un système d'exploitation libre ou simplement en installant une suite de logiciels libres sur un système propriétaire.

La mise à disposition de logiciels libres doit s'inscrire dans le projet d'établissement comme un moyen permettant aux usagers d'accéder à la *littérature* numérique. Un ensemble de compétences permettant de « *comprendre et utiliser le numérique dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses compétences et capacités* ».

Bien entendu il ne suffit pas de pouvoir accéder au code source pour le comprendre et le modifier. Toutefois, il ne faut pas oublier ce qui fait la force d'un logiciel libre : l'implication

Par les valeurs qui les sous-tendent les logiciels libres sont en phase avec les missions des bibliothèques : favoriser l'accès, la diffusion et le partage des savoirs. Mais pour en profiter pleinement, il faut expérimenter leurs potentialités en les inscrivant dans un projet d'établissement.



Deux des 4 bornes du secteur Musique à Choisy-le-Roi.



© Doob

Espace Jeunesse à Choisy-le-Roi.

de sa communauté. Favorisant l'échange et le partage, les logiciels libres fonctionnent sur un modèle décentralisé permettant à chacun de proposer des améliorations, des traductions ou des modes d'emploi. Au-delà de la qualité du code source produit c'est le dynamisme de la communauté d'un projet libre qui en assurera le succès.

De nombreux établissements proposent des ateliers d'initiation et privilégient la découverte et la formation aux logiciels libres. La troisième liberté autorisant la redistribution du logiciel les participants peuvent repartir avec une copie légale du logiciel sur lequel ils se sont exercés proposant ainsi une alternative aux logiciels piratés.

Mais c'est surtout l'occasion d'aborder les conditions dans lesquelles ces logiciels ont été créés, de s'interroger sur les processus de création : à qui appartient le logiciel ? Qui peut participer à la création d'un logiciel ? Comment vérifier la qualité du logiciel produit ? Ces questionnements débordent largement de la problématique du logiciel libre et s'appliquent à toute ressource placée sous une licence permettant sa modification et sa diffusion.

Ainsi la condition de partage à l'identique introduite dans la licence GPL a permis à de nombreux projets de voir le jour. Citons par exemple Open Street Map, un projet de cartographie collaborative, et les services d'itinéraires à vélo ou

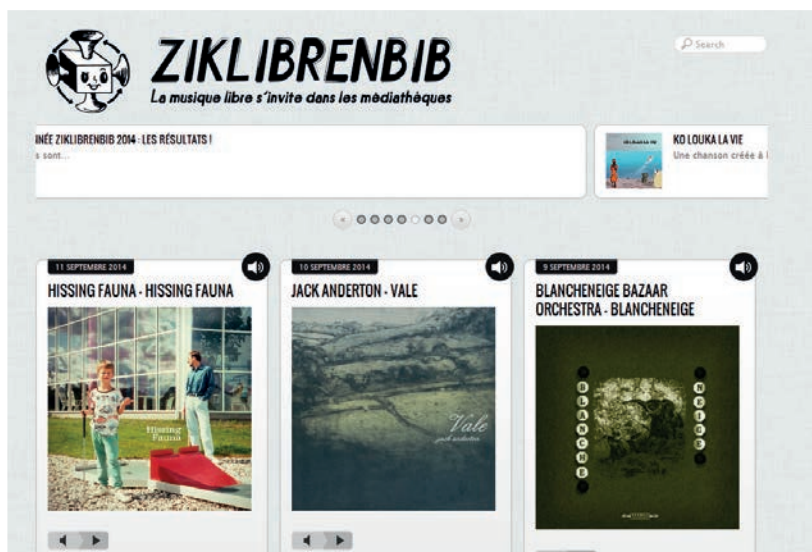
spécialement pensés pour personnes à mobilité réduite qui en sont issus. On le voit, la liberté accordée ici n'est pas une fin en soi mais un moyen permettant aux autres membres de la communauté de s'approprier un projet, de le faire évoluer ou d'en créer un nouveau.

MÉDIATION ET LICENCES LIBRES

Le web regorge ainsi de projets, d'œuvres placés sous licences libres qui ne demandent qu'à être découverts. Aux bibliothécaires de s'inscrire dans ces communautés en valorisant leurs productions auprès du public. En musique le meilleur exemple est le site Ziklibrenbib alimenté par des bibliothécaires qui font un travail de sélection et de mise à disposition remarquable, prouvant que les œuvres libres de diffusion ne peuvent se résumer à un fonds ancien ou de mauvaise qualité. La nature même des licences libres permet ensuite de pouvoir s'approprier les ressources au sein de nos dispositifs de médiation.

Il est ainsi possible de graver des CD à mettre en prêt, de publier des playlists sur le site et les blogs thématiques de la médiathèque, d'alimenter une Bibliobox¹ ou de mettre à disposition des bornes de téléchargement.

1. Cf. *infra*, Thomas Fourmeux, « Les Bibliobox : une valorisation des communs en bibliothèque », pp. 32-34.



Le site de Ziklibrenbib.

La médiathèque Aragon à Choisy-le-Roi, ouverte au mois d'octobre 2013, a ainsi mis l'accent sur les ressources numériques libres en installant une quinzaine de bornes de culture libre. Conçues par la société Doob (anciennement Pragmazic), les bornes sont équipées d'un écran tactile et de deux casques. Les usagers peuvent accéder aux sélections de Ziklibrenbib et d'Inlibroveritas pour les livres numériques. La rubrique « butin numérique » est constituée d'œuvres libres et du domaine public signalées directement par les bibliothèques accueillant les bornes. Enfin l'écran d'accueil est personnalisable pour chaque borne permettant de réaliser des sélections. L'utilisateur peut réaliser une sélection et la télécharger sur une clé USB ou recevoir par mail un lien pour télécharger les fichiers.

Les bornes permettent de rendre visibles les ressources numériques et les premiers retours sont encourageants. Depuis l'ouverture, ce sont 18 000 consultations de fichiers et 2 000 téléchargements réalisés. L'ouverture est encore

récente et les services en rodage, pour l'instant seuls les fichiers musicaux sont mis en avant s'appuyant notamment sur Ziklibrenbib. Il reste à opérer un travail de sélection sur la littérature, il est d'ailleurs étonnant au vu du succès de Ziklibrenbib qu'un équivalent pour la littérature n'ait pas encore vu le jour.

La seule mise à disposition de logiciels ou de ressources libres ne suffit pas, elle doit être accompagnée sans quoi ce ne sont que des ressources gratuites. Pour sensibiliser à la question des licences libres, il est nécessaire alors d'adopter une approche transversale permettant d'expérimenter l'usage

de ces licences. Ainsi dans le cadre d'ateliers de création d'écriture la bibliothèque de Toulouse a publié les nouvelles écrites par les usagers sous licence Creative Commons en partenariat avec le site Feedbooks. Une manière de valoriser les participants et d'en favoriser la diffusion. L'occasion de réfléchir ensemble lors d'un atelier d'écriture à la diffusion des œuvres créées. Le club de robotique de la médiathèque des Ulis publie depuis deux ans un blog sous licence libre dans lequel des adolescents racontent leurs aventures et partagent leurs idées, programmes et plans. Un travail d'accompagnement qui a permis de sensibiliser aux questions de publication et de droits d'auteur. Enfin, les médiathèques de Lyon organisent des ateliers d'écriture Wikipédia, permettant de découvrir le fonctionnement de l'encyclopédie participative et d'initier à l'écriture collaborative.

C'est à travers l'offre de telles opportunités de participer que les lecteurs pourront s'approprier pleinement ces biens communs. ■



Navigation dans les archives de Ziklibrenbib (Choisy).



Visionnage de DVD devant une borne doob (Choisy).

VINCENT BONNET

Directeur du Bureau européen des associations de bibliothèques, d'information et de documentation (Eblida)



Le droit de lire numérique

L'édition électronique a surgi rompant la cohérence de la chaîne du livre, produit historique forgée dans un temps long pour y substituer une nébuleuse d'acteurs aux intérêts contradictoires et où les bibliothèques peinent à prendre place pour garantir les droits de leurs usagers. Eblida mène campagne pour rétablir un « droit de lire numérique ».

Repris en boucle depuis plusieurs années, une série d'arguments mettant en avant les risques posés à la chaîne du livre par le développement du prêt de livres numériques via les bibliothèques fait florès¹. Outre une vision cloisonnée du marché du livre, ces arguments dénotent également une perception linéaire de la chaîne du livre² plus tout à fait en phase avec la réalité. Cet ensemble forme la base d'une théorie auto-réalisatrice caricaturale où les bibliothèques

sont perçues comme des acteurs déloyaux subventionnés sur des fonds publics, concurrençant créateurs, producteurs et distributeurs, et désireux de s'affranchir de toute règle relative au droit d'auteur.

1. Les arguments tels que : « Autoriser le prêt de livres numériques sans restriction via les bibliothèques, c'est la ruine du marché. Accéder gratuitement via le site web de la bibliothèque à des livres numériques, c'est la ruine du marché. Les bibliothèques veulent se débarrasser du droit d'auteur... » reviennent en permanence lors de réunions de bibliothécaires avec des auteurs, éditeurs, libraires ou lors de tribunes publiques.

2. Le concept de chaîne du livre (cf. www.culturecommunication.gouv.fr/Disciplines-et-secteurs/Livre-et-Lecture/Documentation/La-chaîne-du-livre et également www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1754-comprendre-et-connaître-la-chaîne-du-livre.pdf), repose, comme son nom l'indique sur une conception linéaire de la production, dans laquelle chaque acteur trouve sa place au moment opportun. Dans le monde numérique, où la mise à disposition du contenu peut être effectuée « en direct », c'est-à-dire sans passer par des intermédiaires (marchands ou non-marchands), le concept tend à perdre en consistance. On parlerait plutôt d'une nébuleuse du livre où se côtoient auteurs, auteurs auto-édités, lecteurs, éditeurs traditionnels, éditeurs indépendants, grands groupes commerciaux, libraires, bibliothécaires, créateurs, pirates, pure player du web... Une diversité riche et variée, très éloignée du concept de chaîne où le processus est contrôlé de bout en bout.

Cette vision tronquée nie le rôle prépondérant que jouent les bibliothèques dans le soutien à la lecture et la promotion gratuite des œuvres, auteurs et éditeurs, et place de facto les bibliothèques et leurs représentants dans une position de défense et de besoin permanent de justification.

C'est pourquoi il est nécessaire de la combattre avec force, tout en assurant le maintien d'un minimum de dialogue. La campagne d'Eblida s'engage pour promouvoir le droit de lire numérique.

DES PIRATES AUX CANNIBALES : MARCHÉ DU LIVRE NUMÉRIQUE, BIBLIOTHÉCAIRES ET USAGERS

Contrôler le marché fait partie du travail des éditeurs. Prévoir les volumes de ventes et assurer un modèle économique rentable est certes une gageure dans cette période d'incertitude économique et de changements technologiques où différents types de productions se côtoient. Or, malgré une légère baisse ces deux dernières années³, le marché de l'édition en France, se porte encore relativement bien, même si son pendant numérique n'a pas pris son essor. Toutefois, certains représentants du monde de l'édition entonnent désormais la ritournelle de la cannibalisation⁴ des ventes de livres numériques par le prêt de livres numériques.

3. www.sne.fr/dossiers-et-enjeux/economie.html (consulté le 9/06/2014).

4. Dans le cadre du commerce électronique, le phénomène de cannibalisation se traduit pour une entreprise par le fait que des ventes réalisées en ligne peuvent s'effectuer au détriment des canaux de distribution plus traditionnels et donc ne pas correspondre en totalité à un accroissement du CA global. Définition : www.definitions-webmarketing.com/Definition-Cannibalisation (consultée le 9/06/2014).

Prenons la Suède comme exemple⁵. Le volume de prêts numériques (gratuits pour l'utilisateur) semble à première vue bien supérieur aux ventes (sans que l'on sache si l'on parle bien des mêmes ouvrages). Or, il apparaît que les bibliothèques suédoises forment le principal débouché des livres numériques en termes de vente. En outre, le principal fournisseur, Elib⁶, reverse environ 2 € par livre numérique prêté (sachant qu'un même titre peut être prêté plusieurs fois, le calcul est vite fait). Enfin, la nouvelle loi sur les bibliothèques confirme que le prêt de livres numériques demeure soumis aux négociations entre éditeurs et bibliothécaires, entérinant l'acceptation par les éditeurs eux-mêmes (et par extension les auteurs) de ce modèle économique.

Si les usagers préfèrent emprunter c'est probablement parce que, contrairement au livre papier, acheter un livre numérique s'apparente davantage à le louer. C'est un fait, les droits inhérents au livre numérique sont considérablement réduits en comparaison de ceux liés au livre papier. Et ceci est valable pour toute l'Europe.

Revenons en France. La faiblesse de l'offre de livres numériques en bibliothèques est telle qu'elle ne peut rivaliser avec l'offre commerciale, et donc participer à un quelconque phénomène de cannibalisation. Or, si le concept de prêt numérique demeure flou et certainement peu représentatif des usages numériques, la mise en place de différents modèles affecte bien évidemment les bibliothèques et leur fonctionnement. Ainsi, tout en essayant d'embrasser la complexité actuelle du cadre légal et en s'autorisant des expérimentations, les bibliothèques doivent s'attacher à préserver les droits de leurs usagers.

LE DROIT DE LIRE NUMÉRIQUE : LA CAMPAGNE D'EBLIDA

La première étape de la campagne sur les livres numériques est lancée lors de la 20^e conférence d'Eblida « *Democracy development in a new Media Environment* » le 11 mai 2012 à Copenhague (Danemark). E-books in libraries vise dans un premier temps à établir un dialogue constructif avec les éditeurs, auteurs et libraires à l'échelon européen autour des défis liant bibliothèques et édition numérique⁷.

Soucieuse de travailler autour de propositions concrètes,

5. Le prêt de livres numériques existe depuis de nombreuses années en Suède et est bien développé.

6. Consortium des principaux éditeurs suédois et à ce jour principal fournisseur de livres numériques aux bibliothèques.

7. www.Eblida.org/Special%20Events/FR_Les%20biblioth%C3%A8ques_europ%C3%A9ennes_au_d%C3%A9but_de_%C3%A9dition_num%C3%A9rique_French-version.pdf.

Eblida définit des principes clés d'acquisition et d'accès aux livres numériques par les bibliothèques⁸, invitant les éditeurs à signer un protocole d'accord autour de ces principes valables en Europe.

Le bilan d'étape du 15 mai 2013 lors de la 21^e conférence « *Ready? Read 'e' - E-services in Libraries, from European thinking to local Actions* » à Milan (Italie) est sans appel. Les représentants des éditeurs refusent d'entrer en dialogue autour de principes élaborés par Eblida sous le prétexte de ne pas entraver le droit de la concurrence. Eblida publie alors une prise de position insistant sur le fait que « *les citoyens européens ont le droit de lire numérique ! Ils devraient pouvoir jouir de ce droit en bibliothèque. Il devrait par conséquent être possible pour les bibliothèques de prêter légalement des livres numériques. Les bibliothèques garantissent le libre accès de tous les citoyens européens aux contenus, à l'information et à la culture. Mais le cadre légal actuel interdit aux bibliothèques de fournir ces services essentiels à notre société à l'ère numérique, particulièrement en ce qui concerne les livres numériques.* »⁹

Parallèlement, la Commission européenne lance en février 2013 pour une durée d'un an Les licences pour l'Europe¹⁰, un « dialogue » de parties prenantes dans lequel Eblida s'engage, notamment, pour discuter de la question de l'accès aux



Klaus-Peter Böttger, président d'Eblida, remet le texte de la pétition à Marietje Schaake, députée européenne lors de la conférence de presse du 23.4.2014 à La Haye.

8. www.Eblida.org/Special%20Events/Key-principles-acquisition-eBooks-November2012/GB_English%20Version%20Key%20Principles.pdf.

9. www.Eblida.org/News/The-right-to-e-read_fr.pdf.

10. <http://ec.europa.eu/licences-for-europe-dialogue/>.

livres numériques via les bibliothèques. En quelques mois, il devient évident que le dialogue est soit déséquilibré – à tel point qu'Eblida publie un communiqué de presse dénonçant l'échec des Licences pour l'Europe¹¹ –, soit, comme on l'a vu, impossible. À cela s'ajoute une incertitude juridique autour de la notion de « prêt » de livres numériques invitant l'association à redoubler d'efforts.

Ainsi débute la deuxième étape de la campagne, Le droit de lire numérique¹². En adoptant une stratégie visant à éveiller les consciences des bibliothécaires, des usagers et des décideurs politiques à l'échelon européen, Eblida met au point un logo, des slogans et des outils de communications via un site web dédié¹³, ainsi que des textes stratégiques¹⁴. La campagne se décline au niveau national grâce aux associations membres traduisant slogans et documents dans leur langue tout en adaptant la campagne à la réalité locale. 21 traductions des affiches de campagne sont à ce jour disponibles¹⁵.

En outre, le 23 avril dernier, la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur, devient la Journée du droit de lire numérique avec le lancement officiel de la pétition Pour le droit de lire numérique¹⁶ avec la volonté de « [...] donner aux utilisateurs un droit de lire numérique en légalisant l'accès aux livres numériques via les bibliothèques (le « prêt » de livres numériques) » à travers quatre points principaux :

- fournir aux utilisateurs des bibliothèques les tout derniers livres numériques comme nous le faisons avec les livres imprimés ;
- acheter les livres numériques au juste prix et selon des conditions raisonnables ;
- que tous les citoyens puissent bénéficier de l'accès libre aux livres numériques via les bibliothèques ;
- que les auteurs reçoivent une juste rémunération pour le prêt des livres numériques aux publics.

En invitant la population et les décideurs politiques, mais également les bibliothécaires à soutenir le droit de lire numérique, Eblida souhaite obtenir une masse critique de signataires et porter son message au cœur des institutions de l'Union. Relayée dans toute l'Europe, la campagne est particulièrement active au Royaume-Uni, en Allemagne, aux Pays-Bas

11. www.Eblida.org/news/press-release-licences-4-europe-pleinary-on-13-november.html

12. Site web accessible en anglais : www.Eblida.org/e-read/home-campaign/

13. www.Eblida.org/e-read

14. www.Eblida.org/e-read/the-campaign.html

15. www.Eblida.org/e-read/get-involved/

16. www.change.org/en-GB/petitions/pour-le-droit-de-lire-num%C3%A9rique (consulté le 9/06/2014).

et en Espagne. Elle est également relayée en France, mais dans une moindre mesure.

Le 5 juin 2014, Eblida publie une déclaration de 25 pages, *The Right to e-read*¹⁷ décrivant les problèmes rencontrés par les bibliothèques en Europe, donnant un aperçu de différentes situations dans différents pays, ainsi que des recommandations.

Eblida considère que les bibliothèques doivent avoir le choix entre obtenir la propriété des livres numériques (fichiers) et tous les droits y afférents, ou avoir l'accès via des abonnements aux bases de données des éditeurs pour leurs usagers. Dans ce cas, des licences obligatoires équitables doivent être appliquées.

Eblida propose deux recommandations globales (à lire de manière détaillée dans le document *The right to e-read*) :

- passer du système actuel insatisfaisant des licences à un régime de « Licences obligatoires équitables » ;
- que l'Acquis communautaire en matière de droit d'auteur soit mis à jour afin d'assurer un accès équitable à l'information pour les bibliothèques européennes et leurs usagers.

LA BIBLIOTHÈQUE : UN OUTIL DES BIENS COMMUNS

La campagne d'Eblida utilise le symbole du livre numérique pour promouvoir la cause des bibliothèques. Mais c'est aux bibliothécaires qu'il incombe désormais d'agir. Comme je le déclarais dans la revue de nos collègues belges *Lectures* : « Parmi les féroces luttes d'influence en cours au sein de notre société très largement consumériste, le bibliothécaire a pour mission première de combattre pour le maintien de l'accès public à l'information, à la culture, aux loisirs, à la recherche etc. Dans un monde où même la nature est évaluée en termes de capital¹⁸, il en va de sa survie. La culture, les loisirs et l'accès à la connaissance depuis bien longtemps monétisés, ne doivent pas être soumis aux seules forces du marché mais doivent encore offrir des lieux

17. www.Eblida.org/News/2014/EBLIDA_E-read_position-paper.pdf

18. 33 000 milliards de dollars, soit 24 000 milliards d'euros, Jean-Luc Porquet, « Zéro deux pour cent ! », *Le Canard Enchaîné*, 9 octobre 2013.



(physiques et numériques) non-marchands dans lesquels un personnel qualifié et désintéressé met en pratique les notions de solidarité, de partage, de découverte et d'émulation. Un rôle à jouer pleinement par les bibliothécaires.

À la différence des besoins individuels des consommateurs et de la vision d'Adam



Smith considérant que « la recherche des intérêts particuliers aboutit à l'intérêt général¹⁹ »,

les bibliothécaires s'attacheront à défendre d'abord l'intérêt général et l'accès public à l'information dans le monde physique et numérique tout en servant au mieux les citoyens. Ces missions seront particulièrement difficiles à mener à bien dans un contexte de coupures budgétaires drastiques. C'est pourtant dans ce contexte que le bibliothécaire devra apprendre à préserver son environnement de travail et à protéger les services à la population.²⁰ »

19. <http://www.economie.gouv.fr/facileco/adam-smith> (consulté le 27 octobre 2013).

20. Vincent Bonnet, « Le métier de bibliothécaire en Europe », *Lectures*,

Le 5 mars 2014 prenait fin la Consultation publique sur la révision des règles de l'Union européenne en matière de droit d'auteur. Avec plus de 11 000 réponses, il s'agit de la plus forte consultation publique après celle sur le tabac²¹. Cette consultation a donné lieu à de fortes luttes d'influences dans le landerneau bruxellois, montrant que les intérêts économiques en jeu sont considérables.

Les associations représentant les bibliothèques font partie de quelques structures (avec les organisations de musées et de la société civile) à défendre le libre accès aux biens communs de la connaissance et à considérer que la culture, l'art et la littérature, mais également la recherche ne peuvent et ne doivent pas être abandonnés aux seules forces du marché, et que des espaces publics d'accès à l'information et à la connaissance doivent être préservés.

La tendance délétère à considérer les bibliothèques comme des structures menant une concurrence déloyale aux acteurs privés doit être fermement combattue. Comme le déclarait Klaus-Peter Böttger (Président d'Eblida) le 23 avril : « Les bibliothèques (et les bibliothèques publiques en particulier) ont une mission d'intérêt public majeure de développement d'une culture de la lecture forte et dynamique qui forme des nations de lecteurs et une Europe de lecteurs [...]. Cette mission des bibliothèques est entièrement dans l'intérêt du public et du marché. Il est temps que les autres partenaires du marché du livre numériques reconnaissent clairement le rôle important des bibliothèques dans le développement d'une culture de la lecture qui favorise la vente de livres et de livres numériques.²² »

Pour conclure, Eblida considère qu'« [il] n'est pas acceptable que la mission publique de libre accès à la connaissance des bibliothèques soit prise en charge et subordonnée à des entreprises commerciales privées. Il s'agit en effet de censure et d'une question de démocratie²³ ». Les bibliothécaires, au nom des bibliothèques d'Europe et de leurs quelques 100 millions d'utilisateurs²⁴ ne peuvent le tolérer. ■

n°. 184, janvier-février 2014, pp. 94-100.

21. Qui en a généré plus de 80 000.

22. Déclaration lors de la conférence de presse d'Eblida à La Haye (Pays-Bas) le 23 avril 2014 : <http://www.Eblida.org/news/press-release-the-right-to-e-read-on-world-book-and-copyright-day.html>

23. http://www.Eblida.org/News/2014/EBLIDA_E-read_position-paper.pdf

24. http://issuu.com/civicaagenda/docs/260113096_cross-european-libraries_survey_report_f?e=5419856/2526039

MICHEL BRIAND

Élu au numérique à Brest (1995-2014)
Membre du Conseil national du Numérique
Directeur adjoint de la Formation, Telecom
Bretagne



Communs et politique publique du numérique à Brest

Les révolutions technologiques ne s'annoncent pas : pas plus jadis la céramique qu'aujourd'hui le numérique. Mais en affectant notre mode d'existence, elles induisent des changements sociétaux qui appellent d'être pensés par le politique. Comment une collectivité peut-elle répondre, de sa place, aux défis qui lui sont ainsi lancés ?

Nos usages du numérique nous confrontent pour la première fois de notre histoire à la gestion de l'abondance. Dupliquer une photo, un morceau de musique, une affiche, diffuser un texte ne prive pas celui qui le détient. Parce que ces pratiques favorisent l'accès et la co-production de connaissance, de culture, d'information et de travail en réseau, la ville de Brest développe une politique publique qui favorise l'appropriation par tous des logiciels libres, les droits d'usages élargis, la mise en commun et la mutualisation.

Cet article en présente quelques exemples, au cours de 19 années d'expérience en tant qu'élu local, dans une démarche basée sur l'implication des acteurs qui font vivre ces projets, les renouvellent, avec l'accompagnement d'un service municipal.

LA GOUVERNANCE CONTRIBUTIVE AU CŒUR DE LA POLITIQUE PUBLIQUE DU NUMÉRIQUE¹

Avec le recul de ces années, cette gouvernance articule le « faire avec », l'« être en attention », le « donner à voir » et « l'outillage » qui définit la politique publique.

• **Les médiations numériques** présentes dans 108 points d'accès publics à internet nous ont appris le temps long d'une appropriation par les équipements de quartier, les services publics locaux et les associations de solidarité. Ce choix de « faire avec » les acteurs locaux transforme des centaines de personnes en acteurs d'une politique d'inclusion au plus près des habitants.

• **L'appel à projet** annuel (49 projets soutenus en 2013 sur les 50 présentés) nous montre la richesse d'une « attention » aux envies de faire, abondantes autour de nous. Le bilan du laboratoire des usages Marsouin nous a appris que la mise en réseau et l'outillage des acteurs sont aussi importants que le soutien financier apporté.

1. Cette gouvernance contributive est décrite dans « Premier pas vers une gouvernance contributive (1) » : www.a-brest.net/article14658.html et dans la centaine de références du wiki : wiki.a-brest.net/index.php/Texte_du_service



Remue-méninges.

• **Les blogs et outils multimédia** du numérique permettent de « donner à voir » toutes ces initiatives. Mais écrire, publier ne va pas de soi, des dizaines d'ateliers ont aidé à apprendre à mettre un titre, rédiger une accroche, interviewer et faire ses premiers pas avec l'outil Spip. Au fil des années, tout un réseau de sites s'est développé dans les équipements de quartier, association et services publics : aujourd'hui 10 sites de la collectivité ouverts en écriture.

L'APPRENTISSAGE DE LA COOPÉRATION ET DES COMMUNS

C'est par le « CD Bureau-libre Free OS » que nous avons appris la coopération et le partage. En trois mois une trentaine de personnes ont créé un CD avec l'essentiel des outils de bureau en logiciel libre. Maquette, graphisme, tutoriaux, installateur, choix des logiciels, nous avons découvert l'efficacité d'une coopération ouverte et le plaisir de proposer un outil que l'on invite à copier, diffuser autour de soi sans restriction. Ce projet a été rendu possible par le partenariat avec l'association Infini, puis la Maison du livre qui ont accompagné des centaines de personnes et d'associations dans l'usage

des logiciels libres. A l'heure où nous subissons une surveillance massive de nos communications, l'existence de myriades de fermes de service locales nous semble une voie pour freiner ces atteintes aux libertés.

Cette expérience de coopération ouverte nous a donné l'idée de Wikibrest, carnets d'écriture sur le vivre ensemble et le patrimoine au pays de Brest inspiré de Wikipedia. Partie d'une page vide, l'écriture collaborative s'est développée : récits de vie, journaux de quartier, mémoire associative ou d'événements qui ont marqué la cité, des milliers d'articles ont construit cet espace d'écriture collaborative. Pour permettre le partage et la réutilisation par une licence Creative Commons, il a fallu expliquer dans des centaines d'ateliers la question largement méconnue des droits d'usages élargis. À la suite, « Brest ville Wikipédia », mené en partenariat avec les acteurs de Wikimédia de Rennes, diffuse une culture de l'écriture sur *Wikipedia* au pays de Brest.



UN PORTAIL DES SAVOIRS ANIMÉ PAR LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

Le dynamisme numérique brestois est un aiguillon qui pousse les bibliothèques à explorer de nouvelles formes d'action. Les pratiques d'écriture collaborative sont ainsi ancrées dans la culture des bibliothécaires brestois, avec un portail alimenté par leurs contenus et des blogs s'appuyant sur de nombreux contributeurs.

• Partager

Aujourd'hui, les bibliothèques municipales explorent une nouvelle façon de partager la culture et le savoir, avec le Portail des Savoirs.

Le territoire brestois est dynamique : associations, acteurs publics et privés écrivent, organisent des conférences sur des sujets culturels, scientifiques, sociaux. Autant d'informations qui intéressent le grand public, mais que celui-ci ne connaît pas forcément. Pour valoriser cette activité, les acteurs du territoire captent et publient en ligne, mais leurs sites web ne sont pas toujours connus...

Le principe du Portail des Savoirs est donc de réunir ce savoir produit et partagé sur le territoire. Les contenus publiés sur ce portail Web sont tagués afin d'en faciliter l'accès pour le public. Au fil du temps, se constitue ainsi une véritable base de données servant à la culture et à la formation du public, et valorisant les partenaires du projet.

• Partager quoi ?

- Qu'est ce qui est partagé sur le Portail des Savoirs ? On trouve, par exemple :
- les rencontres organisées par la librairie Dialogues ;
 - *Patrimoine Brestois*, revue produite par les acteurs du patrimoine de la métropole ;
 - les tutoriels préparés par l'espace multimédia des bibliothèques ;
 - on peut y écouter les entretiens et conférences captés par l'association Longueur d'Ondes, qui promeut le son et la radio ;
 - on y retrouve encore les conférences publiques sur la santé organisées par la ville.

Au-delà de l'outil, le projet est également de permettre aux acteurs de mieux se connaître et d'encourager le partage des actions organisées sur le territoire.

Julie LE MEST

Responsable du service des applications informatiques et multimédia - Bibliothèques municipales de Brest
www.portail-savoirs-brest.net/





Open tea à Docabrest.



leur fiche de poste, mais les établissements ne s'impliquent pas davantage dans la vie du réseau, et le fonctionnement de celui-ci reste marqué par l'absence de hiérarchie et la liberté donnée à chacun de porter un projet.

Les visites d'établissements alternent avec les ateliers thématiques : web design, réseaux sociaux, supports de lecture nomade... selon les demandes et envies exprimées. Les intervenants, issus de « l'info-doc » locale, ne se prétendent pas experts sur le sujet ; il s'agit davantage de partager des expériences que de transmettre des savoirs de façon magistrale. Les ateliers sont gratuits et ouverts à tous : il n'est pas nécessaire d'être membre du réseau pour s'y inscrire. Chaque événement est préparé par un coordinateur, différent chaque fois, qui se charge de trouver le(s) intervenant(s), de caler une date, de réserver la salle dans des lieux variés : bibliothèques, centres de documentation, ou tiers-lieux comme un café ou la Cantine numérique brestoise. Cette « coopération » fluide des acteurs de l'information-documentation à Brest (le réseau ne repose sur aucune entité juridique et fonctionne sans budget) s'insère donc tout naturellement dans la logique des biens communs avec les notions de don, de gratuité, d'ouverture, d'horizontalité et d'ancrage dans le territoire local. Aussi, le réseau propose ou participe régulièrement à des actions ouvertes à tous les citoyens (Copy Party, Biblio Remix)... En deux ans d'existence, 33 animations ont été portées ou accompagnées par le réseau. Et ce n'est qu'un début !

Le blog : <http://docabrest.wordpress.com>

LE RÉSEAU DOC@BREST

Doc@Brest c'est une envie de prolonger la rencontre au forum des usages coopératifs 2012 dans un terreau brestois favorable au « faire ensemble » et aux pratiques collaboratives. Un groupe qui s'inspire des formations animacoop et des valeurs de coopération et de partage.

En juin 2014, la liste de discussion Doc@Brest compte 142 inscrits. Elle reste l'outil de communication principal du réseau, qui est aussi présent sur Twitter, Facebook et Scoop It. Nous y diffusons les prochains ateliers, l'actualité du réseau et au pays de Brest, des recommandations de lecture et des petites annonces du type « je suis intéressé par tel outil, quelqu'un connaît ? ». Un blog joue le rôle de vitrine du réseau.

L'autre mamelle de Doc@Brest, son pendant « dans la vraie vie », ce sont les Open Tea, moments d'échanges mensuels autour d'une tasse de thé dont la convivialité permet de garantir la cohésion du collectif dans la durée.

Doc@Brest est ainsi le lieu réel et virtuel d'échanges fréquents entre des métiers proches mais divers : bibliothécaires territoriaux, documentalistes, community managers, enseignants-documentalistes, bibliothécaires de l'enseignement supérieur...

Quelques membres plus impliqués se chargent de renforcer ces liens : organisation des Open Tea, alimentation du blog, publication sur les réseaux sociaux... Certains de ces éléments « réactifs » sont mandatés par leur structure et ce rôle est inscrit sur

C'est aussi de l'implication des acteurs des bibliothèques dans cette politique publique du numérique qu'est né le projet de Portail des Savoirs (*cf. encadré*) qui agrège les conférences au pays de Brest.

Le médiablog coopératif, système de publication multi-média qui a permis aux associations et aux établissements scolaires d'ouvrir des canaux audio vidéo a contribué à cette diffusion d'une culture des droits d'usages élargis. Dès lors que c'était expliqué, la grande majorité des acteurs choisissait une licence Creative Commons plutôt que le droit d'auteur fermé à la réutilisation.

Les cartes ouvertes participatives ont été l'étape suivante de ce chemin vers une culture du libre et de la coopération

telle la carte co-construite avec les habitants à Plouarzel. Pour accompagner ce mouvement où l'agglomération a voté en mars 2010 la mise à disposition d'Open Street Map des données géographiques, la ville a financé le développement d'un logiciel Chimère de carte contributive utilisé aussi dans le projet associatif de cartes ouvertes à Rennes.

Pour que cette question des communs devienne un sujet de débat et d'initiatives la ville a initié en 2009, puis 2011, la quinzaine « Brest en biens communs ». Dans une démarche contributive où chacun apporte son envie de faire, une trentaine d'initiatives sensibilise à une mise en communs qui élargit l'accès aux sciences, la culture, l'information et facilite la mutualisation. Nombre d'acteurs de la réflexion autour des

communs en France invités ont contribué à l'émergence du réseau doc@Brest (cf. encadré p. 44).

C'est aussi de ces échanges croisés qu'est née en 2013 « Villes en biens communs ». Forum des usages coopératifs, rencontre des wikis territoriaux, réseau Créatif cette politique publique autour des communs s'est enrichie des croisements aux rencontres d'Autrans, des Rewics (Charleroi), des Roumics (Lille), et autres Moustic (Montpellier). En Bretagne ces échanges croisés sont nombreux avec Rennes. C'est ainsi que naissent Wiki-Rennes et DOC@Rennes dans le même temps où Brest utilise la Ruche (web social territorial de l'association Bug) et où nous déclinons à Brest les BiblioRemix initiés à Rennes (cf. encadré ci-dessous).

LA PLACE DE LA COLLECTIVITÉ

Ici, partage et coopération sont reliés. À côté de l'outillage favorisant l'appropriation des outils du libre, la mise en place de deux sessions annuelles de formation aux pratiques collaboratives « Animacoop » est un élément structurant de cette politique qui élargit les contenus mis en communs. Apprendre à copier, à coopérer n'est pas évident dans une société où nous avons appris à cacher notre copie et où l'organisation en silo, hiérarchisée, imprègne la culture majoritaire. Avec

le recul, cette formation d'une centaine de personnes aux pratiques collaboratives qui peaufinent leur projet et leur pratique du partage et de la coopération facilitent grandement l'émergence de ces projets.

En quelques mois des dizaines d'acteurs ont appris à coopérer aux fabriques numériques du Tyfab et du Téléfab, donnant naissance aux Fabriques du Ponant accueillies dans un espace de 1000 m² dans les locaux du lycée professionnel Vauban. Ce sont aussi ces Open Bidouille Camp ou Foire à la bidouille où se côtoient acteurs des jardins partagés du *Do It Yourself* dont les modes d'emplois sont librement réutilisables.

Dans cette dynamique, la place de la collectivité évolue, d'un rôle d'animation et de coordination dans les premiers projets, nous voici à accompagner ces projets de Maison du libre, d'ateliers de fabrication numérique ou de réseau professionnel Doc@brest ou de Biblioremix qui ont émergé seuls. Cette perception de l'abondance d'initiatives nous amène aujourd'hui à accompagner ces dynamiques contributives en émergence : c'est par exemple Bretagne Créative, réseau de l'innovation sociale ouverte en Bretagne et Pratiques Collaboratives, réseau de la formation au partage et à la coopération. ■

BIBLIO REMIX POUR IMAGINER ET CO-CONSTRUIRE LES SERVICES D'UNE BIBLIOTHÈQUE

Biblio Remix est un dispositif d'expérimentation, d'invention et de créations participatives, autour des services en bibliothèque testé pour la première fois en juin 2013 à Rennes. L'idée est de réunir des participants aux compétences diverses (bibliothécaires, lecteurs, bidouilleurs, designers, architectes, usagers ou non des bibliothèques...), et de leur proposer d'esquisser leur vision de la bibliothèque idéale, à travers des questions, des problèmes concrets et des projets à réaliser.

Remixer la bibliothèque, c'est imaginer, prototyper et expérimenter des réponses aux problématiques rencontrées par les professionnels des bibliothèques dans la mise en œuvre de leurs missions, avec les habitants (usagers ou non), les acteurs des politiques publiques et les porteurs de créativité (artistes, designers, développeurs informatique et Web, communauté des *makers* et des *hackers*...). Un Biblio Remix est une démarche participative, orientée vers les usages faisant la part belle à la fabrication d'objets concrets ou hybrides, communicables et partageables (prototypes, plans, cartographies, maquettes, vidéos...).

Un remue-méninges collecte des idées dont certaines sont construites et modélisées dans un travail en équipe où les participants s'impliquent dans la création de ces nouveaux services qui pourront être mis en œuvre à terme. Biblio Remix peut également être une étape de la conception d'une nouvelle bibliothèque, où les habitants du territoire seraient invités à co-construire leur future bibliothèque

Depuis juin 2013, plusieurs Biblio Remix ont été réalisés à Rennes, Brest et en PACA. Les idées et projets conçus durant un Biblio Remix sont des biens communs, ouverts et réutilisables par tous. Les projets réalisés sont documentés sur le site afin que chacun puisse s'en emparer, remixer et adapter ces idées.



Réunion de Biblio-remix.



Léa LACROIX et Eric PICHARD
Bibliothèque de Rennes www.biblioremix.fr

JEAN-FRANÇOIS VINCENT
Bibliothèque interuniversitaire de santé (BIU),
Service d'histoire de la santé



La Licence ouverte

Passer de la reconnaissance d'une exigence de principe – la mise à disposition du domaine public – au placement effectif de plusieurs millions d'images et documents sous Licence libre ne se fait pas sans raisons – qui ne sont pas nécessairement celles que l'on croit – ni sans négocier avec les contraintes. Exemple*

à la Bibliothèque interuniversitaire de santé

En octobre 2013, la BIU Santé, le Musée de l'École nationale vétérinaire d'Alfort¹, le Musée de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris² et le Musée de matière médicale François-Tillequin³ ont placé sous Licence ouverte (Etalab) les documents du domaine public qu'ils diffusent dans la bibliothèque numérique Medic@ et dans la Banque d'images et portraits⁴,

ainsi que leurs métadonnées.

Medic@ offre 14 000 documents en texte intégral (3,2 millions de pages) et la Banque d'images et de portraits 178 000 illustrations, provenant des collections de la BIU Santé et de plusieurs institutions partenaires. Jusqu'en octobre 2013, la réutilisation de ces ressources n'était autorisée sans formalités que pour une utilisation privée. Pour une publication papier ou en ligne ou pour tout autre usage public, les usagers devaient demander à la bibliothèque l'autorisation de les reprendre; une redevance d'utilisation leur était demandée, sauf dans des cas – assez nombreux et parfois difficiles à déterminer – aboutissant à une exonération.

*Le présent article est une version remaniée d'un billet de blog publié le 11/10/2013 : « La BIU Santé adopte la Licence ouverte » : www2.biusante.parisdescartes.fr/wordpress/index.php/biu-sante-adopte-licence-ouverte-etalab/

1. <http://musee.vet-alfort.fr>
2. <http://musee-aphp.fr>
3. Laboratoire de pharmacognosie de l'Université Paris Descartes.
4. www.biusante.parisdescartes.fr/histmed/medica.htm et www.biusante.parisdescartes.fr/histmed/images.htm

Dorénavant, les documents du domaine public des institutions citées peuvent être exploités gratuitement et sans formalité dans le format où ils sont mis en ligne, y compris dans le cadre d'un usage commercial.

Les usagers n'ont donc plus à demander de permission pour réutiliser les documents placés sous Licence ouverte. L'identification de ces documents est assurée par la présence du logo de la Licence ouverte dans les notices de tous les documents concernés, et sur toutes les pages des documents diffusés dans Medic@, et par un lien hypertexte vers le texte de cette licence⁵ :



LICENCE OUVERTE
OPEN LICENCE

NOS RAISONS

La question des droits d'exploitation des numérisations de documents tombés dans le domaine public a fait et fait encore l'objet d'un débat âpre et complexe. Notre décision a été prise dans un contexte devenu favorable à l'explicitation des conditions de diffusion, de réexploitation et d'ouverture des données publiques.

Personne ne conteste que la loi dispose que lorsqu'un document est tombé dans le domaine public, il n'y a plus, en

5. La licence est également indiquée dans la notice Dublin Core qui peut être moissonnée dans les réservoirs OAI-PMH : `</dc:rights> Licence ouverte. - Exemplaire numérisé: BIU Santé (Paris)</dc:rights>`, par exemple. Nous avons pris le parti, en revanche, de ne pas la mentionner dans les notices du Sudoc et de notre Opac : l'utilisateur, partant de ces notices, passe en effet nécessairement par la notice de la bibliothèque numérique. Nous pensons que c'est au niveau de la bibliothèque numérique qu'il cherchera cette information qu'il nous a paru inutile de doubler.



Le duc de Chartres brisant la cage au Mont-st-Michel.

droit, à demander une autorisation pour le réutiliser ni à payer pour pouvoir le faire. Le débat a donc porté sur la légitimité pour une institution de s'arroger des droits sur les reproductions qu'elle a réalisées de ces documents.

Or, la numérisation des documents coûte cher, les budgets sont limités, et les institutions sont invitées par leurs tutelles à trouver des sources de financement. L'usage existe en outre de longue date de contrôler et de vendre les reproductions issues des collections publiques; qu'il puisse être fondé en droit ou non est une autre question que nous ne nous sentons pas compétents pour trancher. Du point de vue de l'intérêt public, le tout gratuit, fréquemment demandé, n'est d'ailleurs pas une évidence: une institution qui tire des revenus de la vente de ses images (par exemple) peut les réinvestir pour fournir un meilleur service (acquérir des objets, les entretenir, les mettre à disposition dans de bonnes conditions, etc.), ce qui est un bénéfice commun. La demande de la gratuité considérée comme une vertu cardinale garantissant automatiquement le meilleur service public est de notre point de vue une position simplificatrice, et ce n'est pas elle qui nous a fait changer notre pratique.

Notre décision d'ouvrir désormais l'usage de ces données s'est appuyée sur plusieurs raisons.

- Nous avons été sensibles aux arguments qui, ces dernières années, ont fragilisé les bases juridiques des redevances prélevées lors de la fourniture des images des documents du domaine public.

- L'exigence d'une autorisation préalable à la réutilisation est une gêne pour les usagers et se trouve en contradiction avec les nouvelles pratiques du Web social. Elle est d'ailleurs malaisée à faire respecter sur internet, et elle ajoute une certaine injustice (les plus respectueux des usagers sont pénalisés par rapport aux autres).

- La tarification de cette redevance et son application étaient d'une complexité croissante, notamment du fait de la variété toujours plus grande des modes de diffusion audiovisuelle (diffusion

unique, multidiffusion, vidéo à la demande, etc.) et nous ne parvenions plus à le rendre clair et équitable. Ne parlons pas du temps perdu pour parvenir, dans les cas complexes, à des décisions qui ne nous convainquaient pas toujours nous-mêmes.

- Les bénéfices que nous tirons des redevances d'utilisation ont toujours été modestes (de l'ordre de 3 à 4 000 € par an), alors que leur prélèvement occasionnait des coûts notables (échanges et négociations avec les usagers, facturation, etc.). Par expérience, nous considérons qu'il serait vain de croire que les reproductions de nos documents anciens pourraient apporter un bénéfice financier plus tangible. Ce serait peut-être vrai pour un musée des beaux-arts, mais à la BIU Santé, les clients disposés à payer cher pour une reproduction n'existent simplement pas, en tout cas pas en quantité significative.

- L'autorisation préalable limite la valorisation des collections; nous attendons au contraire d'un usage ouvert une plus grande visibilité de nos fonds, et la recherche de cette visibilité est en conformité avec les missions de notre établissement.

- Nous n'excluons pas que cette visibilité accrue des collections puisse conduire les usagers à commander plus de reproductions, qui resteront payantes (demande d'images nouvelles, ou numérisations à la demande: EOD), ce qui limiterait le manque à gagner pour l'établissement. Cependant, après seulement quelques mois d'expérience, cette hypothèse ne nous semble pas confirmée.

Ouvrir nos données, c'est donc à nos yeux rendre un service plus clair, plus équitable et plus commode pour les usagers. Cela ne nuit pas gravement aux finances de l'établissement (ni donc aux services qu'il doit rendre par ailleurs), cela améliore son image auprès des usagers et contribue à valoriser la collection.

« PATERNITÉ » DES DONNÉES

La Licence ouverte avait déjà été mise en œuvre par la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg et elle paraît juridiquement adaptée aux numérisations de documents du domaine public effectuées par des institutions publiques. Elle est en outre compatible avec une ouverture des métadonnées de ces documents, ce qui évite d'avoir recours à deux licences différentes, une pour la numérisation, l'autre pour les métadonnées qui l'accompagnent.

En outre, si elle donne de larges libertés aux utilisateurs, elle leur impose la mention de la « paternité ». Notre interprétation, qui est indiquée dans la page d'aide consacrée à la réutilisation des images et aux bonnes pratiques la concernant sur notre site⁶, est que la « paternité » à mentionner est la bibliothèque ou l'institution qui conserve les documents.

Les utilisateurs sont donc invités à mentionner le nom de cette institution (BIU Santé, Musée de l'AP-HP, Musée de l'ENVA ou Musée de matière médicale), ou, ce qui est encore mieux, à créer un lien entre l'image réutilisée et la notice du document. En créant un lien, les utilisateurs permettent à ceux qui consulteront l'image de retrouver toutes les informations qui concernent le document ; ils font également connaître nos services et nos collections.

À nos yeux, une licence qui, comme la Public Domain Mark⁷, ne conserve pas le lien entre une numérisation et la collection d'origine est peu adaptée aux numérisations des documents patrimoniaux. L'appartenance à un ensemble et l'origine sont parfois des informations incontestablement importantes pour la signification du document : ne pas mentionner l'origine nous donnerait le sentiment de mutiler ces documents et donc de ne pas remplir l'une de nos obligations.

LIMITES DE LA LICENCE OUVERTE À LA BIU SANTÉ

Environ 500 documents de Medic@ et 12 000 illustrations de la Banque d'images et de portraits ne sont pas sous Licence ouverte. Cela recouvre :

- des documents qui n'appartiennent pas au domaine public et que leurs ayants droit ont placé en accès gratuit, mais pour un usage personnel seulement ;
- des documents mis en ligne par des partenaires de la BIU Santé qui n'ont pas souhaité placer leurs documents sous Licence ouverte ;
- une très petite quantité d'images sur lesquelles leurs photographes ont des droits de propriété intellectuelle.

Pour ces documents, les usagers doivent demander l'autorisation de l'institution ou des ayants droit comme précédemment. Les documents concernés sont identifiés par l'icône ci-dessous, un lien hypertexte conduisant les usagers vers une explication et vers les adresses des institutions à contacter :

Ce document n'est pas sous licence ouverte.
En savoir plus

Par ailleurs, pour des raisons d'espace de stockage et de bande passante, il nous est impossible de mettre en ligne les images de haute définition. La fourniture de ces fichiers demeure un service payant. Il ne s'agit cependant plus d'une redevance, mais seulement d'un prix correspondant au travail de mise à disposition des images (temps passé à correspondre, fourniture sur serveur ou sur un support⁸). Ce n'est pas une exception à l'application de la Licence ouverte : les fichiers de haute définition que nous fournissons sont en effet placés eux aussi sous Licence ouverte.

Mentionnons pour finir qu'une partie de nos images de diffusion porte encore la trace des conditions précédentes de diffusion : nous imprimions une marque de provenance sur les images, qu'il faut donc toutes générer à nouveau. Or le « remoulage » de trois millions d'images est une opération longue et qui en l'occurrence n'est pas simple. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

- Site de la licence Etalab : www.etalab.gouv.fr/licence-ouverte-open-licence
- Lionel Maurel, alias Calimaq, « La licence Etalab, un atout pour la diffusion des données culturelles et de recherche ». Publié le 31/03/2012 : <http://scinfolex.com/2012/03/31/la-licence-etalab-un-atout-pour-la-diffusion-des-donnees-culturelles-et-de-recherche/>
- Frédéric Blin (BNU), « Il est de notre mission de service public de rendre ces données et fichiers numériques librement accessibles et réutilisables par les citoyens », entretien par Rémi Mathis, publié le 21/03/2012 : <https://alatoisondor.wordpress.com/tag/etalab/>

6. www.biusante.parisdescartes.fr/histmed/medica_pres4.htm
7. <http://creativecommons.org/publicdomain/mark/1.0/deed.fr>

8. Nous demandons 5 € pour une image existante : www.biusante.parisdescartes.fr/peb_fra.htm#tarifs

JULIEN DORRA
Co-fondateur de Museomix



Photographier au musée, entre légitimité et barbarie

ORSAYCOMMONS

En juin 2010 le Musée d'Orsay interdit totalement la prise de vues photographiques dans son enceinte, alors qu'elle était autorisée depuis son ouverture – la direction d'origine se félicitait même d'un musée photogénique. Des députés de tous bords s'émeuvent de l'interdiction. Un mécontentement général assez fort s'exprime, puis le débat retombe.

En décembre 2010, nous lançons avec Bernard Hasquenoph un appel à se retrouver dans le musée sous le nom d'Orsay-Commons, une action pro-photo, pro-remix et pro-domaine public. Il s'agit de prendre des photos collectivement – visiblement, sans se cacher, avec plaisir, en s'amusant – et les partager en temps réel.

Cette action est une façon de protester : puisqu'on nous interdit de sortir des images du musée, nous allons donc les voler tous ensemble d'un coup et les partager en temps réel. Sans le chercher expressément notre petit groupe développe un nouveau mode de rapport photographique aux œuvres du musée : la photo n'a pas fonction de souvenir, mais devient un acte pour le plaisir du spectacle, du *live*. Un spectacle suivi en ligne en temps réel.

L'INTERDICTION RÉVÈLE LES DISCOURS

Le débat redémarre : qui prend des photos et pourquoi ? Est-ce un droit ?

En parallèle au débat un discours de justification des interdictions se révèle. Les personnes utilisant ce discours désignent nos pratiques photographiques comme une forme de barbarie : prendre des photos serait un dévoiement de la

visite contemplative et un manque de respect aux œuvres.

Partons du principe que la pratique photographique dans les lieux culturels est importante. De même, décidons qu'il est acquis que la numérisation des œuvres et leur mise à disposition (souvent en basse résolution filigranée) n'est pas un moyen de substitution à la pratique photographique sur le lieu même.

Dépassant le débat du pour et du contre, regardons comment la pratique photographique au musée révèle un ensemble de discours qui nous permettent de mieux cerner la place que pourrait avoir le musée dans une société favorisant le partage des biens communs culturels.

DISCOURS ET CONTRE-DISCOURS SUR LE BIEN COMMUN CULTUREL

J'entends souvent dire que ces interdictions sont motivées par l'aspect financier : « pour vendre des cartes postales ». En réalité, la motivation est beaucoup plus profonde. Les partisans de l'interdiction déploient un ensemble de discours proches de ceux qui justifient le *copyfraud* (ajout illégal de droits de propriété intellectuelle sur des œuvres du domaine public). Grâce à l'expérience d'OrsayCommons, nous avons pu dégager quatre discours (et leurs contre-discours) qui se superposent, sans toutefois être totalement cohérents entre eux.

L'interdiction de photographier dans un musée rend perceptible une conception implicite de ses missions qui ne reflète pas la multiplicité de ses usages, rêvés et réels. Envisager la culture comme un bien commun suppose de faire droit à ces usages : des communautés telles que Museomix s'y emploient.



VISITER OU UTILISER

Les gens qui viennent dans les musées sont-ils des visiteurs, ou des utilisateurs ?

Les discours qui, en la définissant comme telle, réduisent la personne qui vient au musée à un visiteur délégitiment les utilisations et les usages qui ne sont pas de l'ordre de la visite. Toute autre pratique ne peut être qu'inappropriée, au mieux tolérée, au pire interdite. Ces pratiques autres que la visite ont longtemps été renvoyées à la sphère privée. Aujourd'hui elles deviennent, grâce à la notion de bien commun culturel, un enjeu collectif et politique.

L'instance légitime, qui se réfugie derrière cette conception centrale de la visite, nous apostrophe ainsi : « *Un musée se visite ! Ne nous embêtez pas avec vos histoires de diffusion, c'est notre affaire. Votre diffusion à vous, c'est un acte privé. L'œuvre, vous l'avez devant vous, cela vous suffit.* »

L'usage le plus visible et le plus moqué, y compris par les équipes des musées, est bien sûr la pose des touristes qui se prennent en photo devant les œuvres et miment. Grâce à OrsayCommons, nous avons appris à comprendre et à apprécier cet usage. Nous y avons découvert un acte joyeux, porteur de sens dans l'instant. Ceci a aussi du sens pour les enfants. Ils aiment, comme les adultes, mimer les sculptures et les tableaux. Bien entendu, si l'unique usage légitime est de *visiter* le musée, cet usage-ci ne peut qu'être perçu comme vulgaire et ridicule.

Les étudiants, les enseignants du secondaire et du supérieur, les enfants, les designers, les artistes se servent du musée et souhaitent y prendre des photos pour leurs besoins propres. Ne reconnaître que la visite comme utilisation légitime du musée amène à ignorer ces usages et à les reléguer à la périphérie de l'institution.

Cette conception rend également invisibles des pratiques comme celles de ce père qui témoigne sur le livre d'or en ligne du musée d'Orsay : « *Musée très intéressant mais quelle déception de ne pouvoir prendre le moindre cliché ! Pour ma fille handicapée mentale, la prise de photos est la seule manière de capter son attention sur les œuvres. C'est ensuite un fabuleux outil de dialogue. Je pense que ce raisonnement vaut pour bien d'autres personnes. Mais à Orsay ça n'est pas possible alors que l'on est bien dans un musée national !* »



D.R.

Il y a des usages multiples du musée et des œuvres qui s'y trouvent. Ils ne sont probablement pas prévisibles par les institutions culturelles qui peuvent difficilement les anticiper et les générer. Il faut donc prendre au sérieux ce terme d'utilisateur car il permet de questionner l'usage des œuvres du domaine public conservées dans les musées, leur diffusion, et la pratique photographique.

ACTE PRIVATIF OU PARTICIPATIF ? BIENS COMMUNS ET LÉGITIMITÉ

Alors que nous avons imaginé OrsayCommons comme un acte participatif et universel, un acte joyeux et libérateur, nous nous sommes retrouvés face à un discours qui présentait notre action comme un acte privatif. Nous étions les « propriétaires » et les individualistes. Nous venions perturber le bien commun dont le musée était le garant.

Dans ce discours le musée est présenté comme porteur de la légitimité du bien commun. Nous venions prendre des photos d'œuvres et les diffuser, les partager, les recadrer, jouer avec, faire des photos-poèmes... Finalement, notre usage était présenté comme individuel, il était communautaire même, communautariste : nous étions une petite communauté qui exigeait des choses du musée, une tribu. Or, dans cette logique, le musée n'a pas à se plier aux demandes individuelles ou communautaires. Le musée est là pour tous. Donc il n'est pas là pour vous qui venez prendre des photos...

Le noyau de l'opposition est la source du rapport entre l'individu et le collectif. Le musée est pensé comme la seule source légitime de ce rapport. Nous pensons que le lien collectif au musée, aux œuvres, au domaine public et à sa gestion a aussi pour source légitime les différentes communautés, en particulier les communautés ouvertes de production de biens communs comme Wikipedia, OpenStreetMaps, ou Museomix.

Les communautés ouvertes méritent d'être mises en avant dans nos discours sur les biens communs culturels comme alternative à une légitimité purement institutionnelle.

PROTECTION MORALE CONTRE APPROPRIATION

Le rôle du musée est-il de protéger moralement l'usage des œuvres ou de favoriser leur appropriation ?

Le musée est bien sûr là pour protéger *physiquement* les œuvres. Mais cette protection physique glisse vers une protection morale. Le musée se transforme en un sanctuaire qui protège les œuvres ainsi qu'un mode d'accès particulier à ces dernières.

Cette protection de l'intégrité morale des créations s'appuie sur le mythe d'une réception pure des œuvres, en contradiction avec la réalité : par exemple, *La Bataille de San Romano*, dispersée en trois morceaux à Londres, Paris et Florence, se trouve décontextualisée. Pourtant, selon la

mythologie du musée, cette œuvre est intégrale et protégée. Simultanément, dans ce discours le visiteur-photographe est présenté comme attaquant l'intégrité d'une œuvre lorsqu'il la prend en photo et qu'il la partage en y ajoutant un chat, un LOL, en la modifiant.

C'est là où le domaine public est précieux, puisqu'il autorise tout, y compris l'inacceptable.

Quand Picasso refait *Les Ménines*, trois fois, dix fois, cinquante fois, il en attaque l'intégrité.

Quand Duchamp ajoute une moustache à la Joconde pour *L.H.O.O.Q.*, il en attaque l'intégrité.

Dans ces deux cas le domaine public joue un rôle essentiel dans l'appropriation et la réintégration des œuvres dans la culture vivante.

Un musée qui se pose en arbitre des ré-usages des images d'œuvres du domaine public dépasse son rôle et freine cette dynamique créative. La protection morale ne peut être du ressort du musée seul : elle est un enjeu collectif. Ce qui « ne se fait pas » ou « se fait » avec les œuvres concerne la société dans son ensemble, et le musée n'est plus légitime pour en décider seul. Le musée doit assumer un rôle d'outil d'appropriation et non pas de protecteur moral.

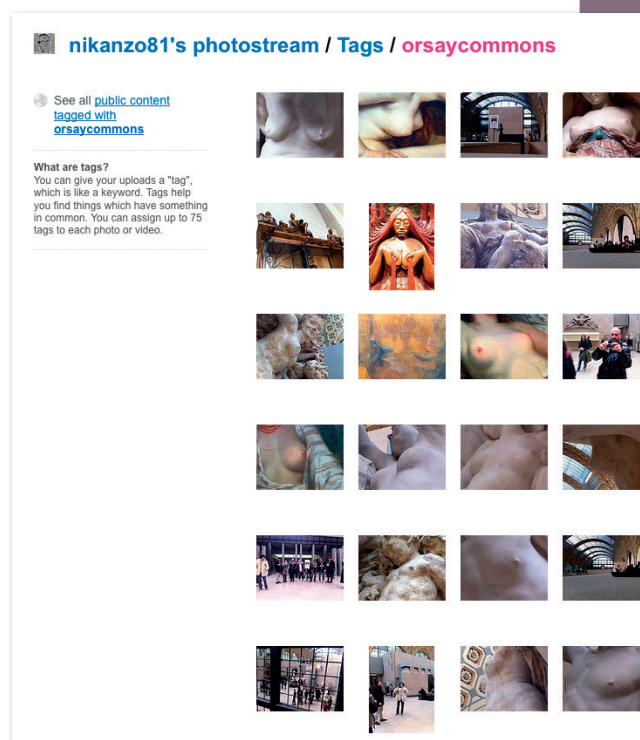
TRANSMETTRE OU PRODUIRE LA CULTURE ?

Le musée est-il un média, un outil qui produit du savoir et le pousse vers des visiteurs-consommateurs – ou est-il un moteur de la culture vivante ?

Le paradoxe de l'approche médiatique pour les musées est que son succès est un échec. Devenir un média qui réussit, c'est devenir un média de masse qui touche tout le monde avec des contenus moyens qui ne passionnent personne précisément.

L'alternative est de dé-médiatiser les musées pour les transformer en outils pour le siècle qui vient : des moteurs de co-production culturelle. Dans un musée dé-médiatisé le domaine public n'est plus représenté par des objets qui doivent être protégés moralement contre les abus. Le domaine public se transforme en des dizaines de graines capables de régénérer de la culture.

Ce travail de régénération est le travail culturel lui-même. Il se fait parfois en trahissant les auteurs originaux ou en brouillant la source de l'œuvre. Les œuvres anciennes ont bien entendu un contexte de production qu'il est précieux d'étudier, mais ce contexte ancien ne doit pas prendre le dessus sur la réactualisation des œuvres dans notre propre contexte, au risque de les stériliser. Le travail culturel, c'est de re-produire et de recréer, et le musée doit nous y aider.



Page du site d'Orsay Commons.

Pour les partisans du musée comme lieu de co-production de la culture, dont la communauté Museomix est un bon exemple, le musée doit faciliter le *remix*, c'est-à-dire accompagner en continu l'intégration des collections à la culture vivante.

PLACER LE MUSÉE AU CENTRE DE LA CULTURE PARTAGÉE ET OUVERTE

Voici donc les éléments de positionnement d'un discours sur le rôle des musées dans la diffusion et la co-production des biens communs culturels :

- le musée remplit son rôle quand il est une plateforme favorisant la re-création de la culture vivante, et non uniquement la diffusion médiatique de contenu ;
- la réappropriation des biens communs culturels est un acte participatif, un acte universel que le musée favorise ; la protection morale des œuvres ou des auteurs est du ressort de tous ;
- les personnes qui font usage du musée sont des utilisateurs aux besoins et motivations variées. La visite contemplative n'est qu'un des usages du musée parmi d'autres ;
- le musée doit favoriser la multiplicité des usages et peut pour cela s'appuyer sur les communautés d'intérêt déjà existantes.

Ce discours, nous l'avons construit sur la base de l'expérience Orsay Commons, et renforcé depuis trois ans en construisant la communauté Museomix. Il s'inscrit dans un mouvement qui place le musée au centre de la culture partagée, libre et ouverte qu'Internet et le web ont rendu possible. ■

Les gens



Christel Duchemann, vice-présidente du groupe ABF-Nord-Pas-de-Calais est responsable de la future médiathèque annexe de Chasse Royale

à Valenciennes. Elle était jusque-là responsable de réseau de la Médiathèque départementale du Nord à l'antenne Hainaut-Avesnois.



Karine Dufal est, depuis le 1^{er} octobre, la nouvelle directrice de la Médiathèque Départementale du Var. Elle y remplace Thibaut

Canuti qui a rejoint le réseau des médiathèques de Charleville-Mézières.



Carole Gasnier est, depuis le 1^{er} septembre, directrice du réseau des bibliothèques municipales de la ville de Châteauroux (36),

ainsi que directrice générale adjointe des services aux habitants. Elle était auparavant professeur de lettres dans l'enseignement secondaire.



Marc Moutoussamy a pris ses fonctions de directeur de la médiathèque de Douarnenez (29) le 1^{er} septembre ;

il était auparavant directeur de la médiathèque municipale de Saint-Nazaire (44).

Sylvain Nadau est, depuis le 1^{er} juillet 2014, responsable du pôle numérique des Médiathèques d'Orléans qui inclut le pilotage d'Aurelia, la bibliothèque numérique patrimoniale d'Orléans. Il était auparavant responsable de la documentation et de la communication à la Drac-Aquitaine et succède à Catherine Angevelle-Mocellin.



Erratum

N° 74/75, p. 21 : déguisée par erreur en stagiaire haïtienne aux côtés d'Annick

Guinery, on aura bien sûr reconnu Ellen Tise, alors la présidente (sud-africaine) de l'Ifla lors congrès de Göteborg en 2011.

En bref

■ COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

La commission Ressources humaines et formation traite des questions relatives au statut, aux procédures de concours et de recrutement, à la formation initiale et continue et aux conditions générales d'emploi des personnels de bibliothèques de toutes natures. Elle joue un rôle de veille, d'information, d'analyse et de conseil. À ce titre, elle est chargée d'effectuer une veille sur les changements envisagés, préparés ou mis en place dans les champs concernés ; d'informer les adhérents sur ces changements ; de conseiller l'ABF sur les positions à prendre en matière d'évolution statutaire et de la formation, sur l'usage possible des emplois aidés (actuellement : emplois d'avenir).

Le cas échéant elle accompagnera des représentants élus de l'ABF lors de contacts avec des interlocuteurs officiels (ministères, parlementaires, élus locaux). Elle produira des documents informatifs imprimés ou en ligne pour les adhérents et plus généralement le personnel des bibliothèques et conseillera l'équipe permanente, les groupes de travail et le comité d'éthique pour les aider à répondre à des demandes d'adhérents ou non dans les limites du champ d'intervention de l'ABF, en les orientant le cas échéant vers l'organisation syndicale de leur choix. Elle produira enfin des analyses y compris prospectives sur la diversité des métiers nécessaires en bibliothèque.

La commission placée sous la responsabilité de Sébastien Lagarde se compose de : Gaële

Casier (médiathèque municipale de Châlette-sur-Loing) ; Marion Giuliani (médiathèques d'Aubervilliers) ; Sébastien Lagarde (réseau des médiathèques de l'agglomération de Val Maubuée) ; Dominique Lahary (retraité) ; Carole Ney (BDP de la Gironde, référent du territoire Nord Gironde et responsable de la Formation) ; Marion Serre, actuellement élève conservateur à l'Enssib (DCB 23), elle dirigeait jusque-là la médiathèque de Noisy-le-Sec.

■ BRETAGNE

11/12 : Journée professionnelle « Accueillir en bibliothèque : Qui accueille qui ? » aux archives départementales d'Ille et Vilaine à Rennes (35).

L'accueil en bibliothèque est l'activité la plus visible pour le public, la plus partagée par les équipes, mais qui reste souvent compliquée à évaluer et à faire évoluer dans les établissements. Qui accueille le public et à quel titre ? Qu'est-ce qu'accueillir ? Comment accueille-t-on ? Quels sont les outils existants ? Construite autour de ces quatre grands axes de réflexion et en dehors des questions liées aux accueils de groupes, de publics spécifiques ou autour de la programmation culturelle, cette journée professionnelle visera à interroger l'accueil au quotidien des lecteurs (ou non lecteurs) dans nos services.

Progr. détaillé à venir sur : abf.asso.fr, en pages régionales.

■ MIDI-PYRÉNÉES

Une journée d'information sur la culture et la langue occitanes a eu lieu le 13/10, organisée en collaboration avec le CRL dans le cadre du cycle interprofessionnel « La Fabrique éditoriale : des visages, des figures ». Elle s'est efforcée de faire connaître les actions et

initiatives régionales autour de la culture occitane, d'en découvrir le champ éditorial et de favoriser les rencontres entre les professionnels du livre et de la lecture à Toulouse. Intervenants : Yanik Vacher (CRL Midi-Pyrénées), Estève Cros (Conseil régional de Midi-Pyrénées), Aurélia Lassaque (écrivain), Isabelle Bonafé (Bibliothèque de Toulouse), Benjamin Assié (CIRDÒC-Mediatèca Occitana, Béziers).

■ NORD - PAS-DE-CALAIS

6/11 : l'escapade bibliothéconomique d'automne débutera à Lille, pour la visite de la dixième et toute dernière médiathèque de quartier, inaugurée le 1^{er} mars, Saint-Maurice-Pellevoisin et le dévoilement de son projet d'établissement (emprunt de 30 documents tous supports, accès aux ressources en ligne sur tablettes ou PC portables, cafétéria, sofas et chaises longues, goûters d'anniversaire, jeux vidéo...). L'après-midi, découverte de la médiathèque d'Escaudain au sein du réseau de la Porte du Hainaut, ouverte en février (1 500 m² et dotée d'un auditorium de 134 places et d'un aménagement qui laisse à chacun le soin de se poser et d'y trouver la place qu'il souhaite, nul doute que nos participants à l'escapade du jour seront charmés par les lieux et par les collègues qui auront à cœur de nous présenter ce beau projet et de nous faire visiter la structure...

11/12 : une journée d'étude sur le livre électronique en bibliothèque suivra l'assemblée générale du groupe à la bibliothèque d'Agglomération de Saint-Omer.

■ NORMANDIE

Une journée d'étude « Musique en libre diffusion et Bibliothèque » a eu lieu à la médiathèque Argentan

Intercom, le 13 octobre. Au programme – en matinée : « La musique en libre diffusion et les bibliothèques – Principes, sites ressources, mise en valeur en médiathèque » par Antoine Viry (créateur du blog @diffuser.net et co-fondateur de Ziklibrenbib). – L'après-midi : ateliers pratiques par groupe de 10 : navigation sur quelques sites ressources ; écoute téléchargement ; dézippage ; copie sur clé USB ; gravure sur CD-R.

■ PACA

Après deux journées d'étude consacrées à « La proximité, une réponse à l'éloignement ? » (Aubagne, 29/09) et « L'avenir des bibliothèques : l'exemple des bibliothèques universitaires » (Aix-en Provence, 13/10), deux nouvelles journées sont prévues dans la région :

Le 14/11 : Rencontre professionnelles « Les littératures de l'imaginaire » à Aubagne, en collaboration avec la BDP des Bouches-du-Rhône et dans le cadre du festival Grains de Sel. « Petite cartographie des littératures de l'imaginaire » (Anne Besson) ; « Le lectorat des genres de l'imaginaire et les fanfictions » (Morgane Vasta) ; « Les romans de l'imaginaire et leurs déclinaisons (cinéma, jeux...) » (Laurent Bazin) ; et table ronde animée par Maya Michalon autour de trois auteurs des littératures de l'imaginaire : Erik L'Homme, Fabrice Colin et Éric Simard. Rens., inscr. : 04 42 18 17 77 www.aubagne.fr/grainsdesel

Le 24/11 : « Services innovants en bibliothèque » (Retours d'expériences, épisode 4 : Jeux vidéo et fablabs) co-organisée avec l'ARL-Paca à la Médiathèque de Saint-Raphaël. Le matin : « Le jeu vidéo en bibliothèque : politique documentaire, animation et médiation » par

Disparition

MARC CHAUVEINC (1929 – 6/07/2014)

Après des études de lettres, Marc Chauveinc s'oriente vers la formation de bibliothécaire et trouve un premier poste de contractuel pour créer la bibliothèque centrale de prêt de la Corse. Deux ans plus tard, il prend la direction de la section Médecine à la BU de Dakar. Nommé ensuite à la BU de Grenoble, il a en charge la section Sciences et la construction d'un nouveau bâtiment. Le contexte universitaire permet de préparer une informatisation. C'est le projet Monocle, traduction libre du format MARC.

En 1976, il participe à l'informatisation de la Bibliothèque Nationale et aux travaux « Interarc ». En 1977, il s'inscrit pour sa première conférence internationale sur les services bibliographiques nationaux à Copenhague. Débute alors une participation à l'Ifla qui se poursuivra 25 ans durant, et ce, à des titres divers : secrétaire de la section des Bibliothèques universitaires, secrétaire de la section sur la Technologie de l'information, artisan et organisateur du premier congrès de l'Ifla en France, à Grenoble en 1973, puis du Congrès de Paris en 1989, membre du groupe de travail sur la création du format Unimarc (1975-1977), membre du comité permanent de l'Accès universel aux publications (UAP, 1982-1986), représentant de la France au Comité permanent du réseau Marc international (1977-1985), membre du Comité de gestion des programmes de l'Ifla (1988-1990), puis de la section des Bâtiments.

C'est en 1975, qu'à la suite du Congrès de Grenoble, il succède à Roger Pierrot à la présidence de l'ABF. Il y effectuera deux mandats de 1975 à 1982. Il est nommé inspecteur général des bibliothèques en 1988 et prend sa retraite en 1994.

Un témoignage de Jacqueline Gascuel, présidente de l'ABF de 1985 à 1989 :

« Lorsque Marc Chauveinc a été élu à la présidence de l'ABF, je le connaissais depuis longtemps et j'ai apprécié de me trouver à ses côtés au bureau de l'association. Mais la politique que nous entendions mener fut mal perçue par ceux qui s'autoproclamaient « modernistes », alors que le seul vrai moderne était peut-être Marc¹ pour qui les NTI n'avaient aucun mystère et qui avait une claire idée de la façon dont nous devions agir pour faire reconnaître nos établissements et notre profession : considérer les autorités de tutelle (administrations centrales ou collectivités territoriales) non comme des ennemis, mais comme de précieux outils ; mener un travail collectif et donner la parole (notamment dans le Bulletin de l'ABF) à de nombreux collègues jusque-là trop isolés ; publier régulièrement (il signa le premier contrat d'édition du Métier de bibliothécaires avec le Cercle de la librairie) ; être présents à la Coopération et à l'International, ... C'est probablement grâce aux votes de la lecture publique que j'ai été élue présidente de l'ABF (sur les 35 présidents qui m'avaient précédée, il n'y avait que 2 femmes)... Mais c'est grâce au travail mené aux côtés de Marc que j'ai osé me présenter ! Et puis je savais pouvoir compter sur lui pour préparer la conférence de l'Ifla, à Paris, en 1989 ! L'Ifla où il est resté actif bien au-delà de la retraite. » JG.

1. Sur ce point d'histoire, lire Dominique Lahary, « La bibliothèque de secteur (1967-1988) » et les propos recueillis de Michel Bouvy et Jacqueline Gascuel, *Bibliothèque(s)*, n°28, juin 2006, pp.62-67. En ligne : www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/59091-28-special-l-abf-a-100-ans.pdf#page=63



Marc Chauveinc et Jacqueline Gascuel.

Sébastien Choucas, Café Pixel (Marseille) ; « Expérimentations jeux vidéo en bibliothèque », avec Géraud Vérité (Bib. Vaclav-Havel, Paris) et Michael Mundet (Réseau Médiatem). L'après-midi : « Bibliothèque et fablab : vers un réseau de connaissances et de compétences », par Renaud Aïoutz (Méd. départementale du Puy-de-Dôme) ; « Expérimentation Fablab... » par le Dragolab, atelier collaboratif de fabrication numérique à Draguignan et le

Laboratoire d'Aixpérimentation (IUT AMU).

Entrée libre. Rens., inscr. : aurelie.giordano@livre-paca.org

■ PARIS ET GIF

La journée d'étude numérique « do it yourself » – organisée conjointement par les deux groupes parisien et francilien le 13/11 à la bibliothèque Marguerite Duras (Paris, XX^e) – se distinguera par sa forme, inspirée des barcamp auxquels les participants

prennent une part active. À travers 3 sessions de 4 ateliers dont les sujets ont été suggérés par les participants au courant du mois de septembre, on viendra réfléchir et réinventer ses pratiques numériques en bibliothèque : échanges d'expérience, ateliers participatifs seront les maîtres mots de cette journée dont le programme précis n'est pas encore connu.

À suivre sur le blog : <http://groupeparisabf.wordpress.com>

60^e congrès de l'ABF, reparlons-en...

« Les faits sont sacrés, les commentaires sont libres » affirmait Beaumarchais. Pour ce qui est des commentaires, nous leur avons donné libre cours en accompagnement de la galerie de photos du dernier congrès de l'ABF ; s'ils appelaient un commentaire en retour, c'est par un retour aux faits...

Pour celles et ceux qui n'auront pu se rendre à Paris en juin dernier (parce que la grève les a empêchés de prendre leur train, que leur employeur n'a pas pris en charge l'inscription au congrès, que leur présence à la bibliothèque était requise par la Fête de la musique ou tout autre raison, qu'ils n'en avaient pas très envie, etc.), je crois que jamais il n'y aura eu autant de facilité pour en retrouver le contenu a posteriori. Chacune des séances a fait l'objet d'une captation, mise en ligne sur le site aux côtés de nombreuses photos, permettant également aux congressistes de voir les interventions qu'ils ont ratées, parce qu'elles se déroulaient simultanément à d'autres.

Moi-même je n'ai pas vu grand-chose de ce congrès, malheureusement, mais c'est un peu le lot de la fonction. Croisant rapidement Pascal Wagner, mon prédécesseur, dans une allée du salon professionnel, je lui faisais remarquer son air détendu et plutôt satisfait, qu'il m'a expliqué devoir à la possibilité pour lui, enfin, de pouvoir assister jusqu'au bout aux séances de son choix, de visiter les stands des exposants sans courir, de prendre le temps de converser avec des collègues et d'échanger sur leur pratiques. Un luxe inaccessible aux présidents qui vivent le congrès comme un marathon infernal... mais cela fait partie du jeu (même si je savoure à l'avance la façon dont je vivrai le congrès 2017 !). Et je vais à présent pouvoir regarder tranquillement tout ce que j'ai loupé sur le web... J'en ai pour des heures.

> Retour sur des retours

Le précédent numéro de *Bibliothèque(s)* vous présentait aussi des photos, mais également des commentaires



© Philippe Savouret

Chacun peut intervenir.

de congressistes, issus de l'annuelle enquête de satisfaction. J'ai bien sûr regardé attentivement les résultats de cette enquête et bien qu'en connaissant les limites, ils me semblent souvent très significatifs et reviennent sur des points majeurs de ce congrès.

La présence de la ministre était sans conteste un temps fort de cette 60^e édition. Cela n'était pas arrivé depuis plus de 18 ans et Mme Filippetti, en ne se contentant pas d'une apparition éclair mais au contraire en prenant le temps d'une allocution longue et appuyée, a ouvert de façon très forte notre rendez-vous annuel. Certes, l'Année des bibliothèques a fait un peu long feu et le ministère a changé de mains depuis, mais l'intention a tout de même été saluée par de nombreuses personnes.

La nouvelle formule du congrès a également remporté un succès certain, parce qu'elle correspondait aux réclamations formulées régulièrement par les participants : abandon des conférences plénières en auditorium géant au profit

de séances plus restreintes dans des salles plus petites, permettant de développer les échanges et de désacraliser ces moments. Les temps de rencontre (avec l'écrivain David Foenkinos notamment), de présentation des produits par les exposants, les ateliers numériques ainsi que les séances du samedi après-midi sur les « sujets qui fâchent » ont également été appréciés, qui offraient ainsi la possibilité de se créer un parcours sur mesure.

L'autocongratulation n'a guère d'intérêt et il faut bien sûr prendre en compte les défauts de cette édition. L'inconvénient majeur semble être l'acoustique qui, porte de Versailles, vaste hall certes fonctionnel et facile à aménager, laisse parfois plus qu'à désirer, bien que les oreilles des bibliothécaires soient devenues moins réprobatrices avec les troisièmes lieux vivants et sonores. Il est toutefois difficile de trouver, y compris sur Paris, un lieu financièrement accessible et permettant les aménagements induits par le congrès et son salon professionnel.

La question de l'accessibilité a également été évoquée, avec des demandes pour qu'elle soit mieux prise en compte pour les congressistes, mais aussi plus traitée dans les interventions. Sur le premier point, nous travaillons dans ce sens, notamment en prévoyant à l'avenir que le programme soit publié sous un format accessible aux personnes en situation de handicap visuel. La traduction systématique des interventions en langue des signes reste encore très onéreuse, mais c'est une question que nous ne négligeons pas. Quant au traitement du thème dans le contenu du sujet, il a pu sembler moins visible cette année, parce que le choix a été fait de ne plus le concentrer sur une seule séance, mais d'insérer plusieurs interventions dans différentes thématiques. La commission Accessibib de l'ABF est très dynamique et ne manque pas d'inscrire chaque année dans le programme des propositions en lien avec le thème général du congrès.

« Les présentations d'expérimentations », « l'occasion de se nourrir », la « période de recul » saluées par les congressistes témoignent de la nécessité de ce temps annuel de réunion professionnelle. Bien sûr l'enthousiasme ne sera pas constant sur l'ensemble des séances, et parfois assister à une seule journée peut être frustrant lorsqu'on a l'impression de ne pas avoir accédé aux interventions les plus marquantes. La journée passe vite et une présence sur l'ensemble du congrès est certainement plus efficace pour en récolter le plus grand profit.

> Remarque sur des remarques

Une remarque que je ne peux laisser passer sans réagir (unique à avoir été écrite, mais que j'espère ne pas être récurrente dans l'esprit des collègues), porte sur un congrès qui s'adresserait surtout à des directeurs ou des cadres. La diversité croissante de la fréquentation est un premier facteur de contradiction. Prenons le cas du congrès de l'Ifla, puisque cette année il a eu lieu en France. L'organisation, contrairement à l'ABF, ne défraie aucunement les inter-

venants, qui doivent assumer les coûts de déplacement et d'hébergement si leur proposition de prise de parole est retenue. C'est la raison majeure pour laquelle on n'y entend quasiment que des responsables de structures ou de service, missionnés par leur établissement, donc quelque peu tenus à un discours officiel et validé. Au congrès de l'ABF, vous trouverez parmi les intervenants des collègues de toutes catégories, de toutes fonctions... et même des bénévoles ! On peut difficilement faire plus large... Et je ne parle pas du côté détendu, voie décalé du congrès, où les irruptions cette année de la Ligue d'Impro ont su injecter de l'humour tout au long des trois jours, tout en portant un regard acéré et pertinent sur nos causeries de bibliothécaires (on s'en est pris un peu plein les dents, mais l'autodérision est salvatrice !). Sans parler des fantaisies distillées chaque année par les groupes régionaux accueillants, du concours de selfies à la chorale surprise en passant par le *sleeveface* des bibliothécaires musicaux.

Quant au coût du congrès, il faut rappeler qu'il est justement bien inférieur à celui d'un congrès de l'Ifla ; que la location d'un palais des congrès se compte en dizaines de milliers d'euros (et je ne détaille pas tous les frais de personnel, de défraiements, de montage de salles, de connexion, de restauration, etc.) ; que chaque groupe régional propose des bourses prenant en charge les frais d'adhérents ; que des réductions sont proposées aux collectivités pour qu'elles envoient plusieurs agents ; que les repas sont proposés à prix coûtant, etc. Mais c'est aussi une activité importante de l'association qui contribue au financement des journées et voyages d'étude qui, sans cela, ne pourraient avoir lieu, au fonctionnement des commissions et des groupes de travail qui permettent de faire avancer notre métier.

Enfin je tiens à saluer le travail réalisé aussi bien par le comité de pilotage du congrès 2014 que par les volontaires des groupes régionaux qui ont préparé l'événement à nos côtés et ont accueilli les congressistes pendant trois jours.



De la bonne humeur et des exposants aux petits soins.

Le succès de cette édition a également été rendu possible par le grand professionnalisme de la société SPAT, notre nouveau prestataire organisateur. Et puis surtout, surtout, on n'y arriverait jamais sans l'équipe de permanents de l'ABF, conduite par la déléguée générale Olivia de la Panneterie. C'est leur job, certes, mais il n'est pas facile et ils le font avec compétence et dynamisme.

Un congrès certes pas parfait, mais avec beaucoup de bonne volonté, un souci réel de diversité... et qui ne demande qu'à s'améliorer avec la participation de tous, car le progrès viendra aussi des contributions des adhérents qui le modèleront suivant leurs besoins.

Anne VERNEUIL,
Présidente de l'ABF



Journée d'étude

Groupe ABF-Bretagne

Les herbiers en bibliothèques, vous avez dit herbiers ?

Journée d'étude, Quimper, Médiathèque des Ursulines, 17 avril 2014

Professionnels ou non, bibliothécaires, scientifiques, membres d'associations et grand public ont assisté à cette journée d'étude réalisée par les médiathèques de Quimper Communauté, en partenariat avec Livre et lecture en Bretagne. Une quarantaine de participants ont été accueillis à la Médiathèque des Ursulines par François Rosfelter et Marie-Hélène Le Goff¹.



tant ils sont fragiles, d'un classement complexe, et exigeant de grandes précautions dans leur manipulation.

Les premiers herbiers modernes apparaissent à la Renaissance, lorsque les grandes découvertes agrandissent le monde connu des Européens. Plantes d'ici et d'ailleurs, toujours cueillies par des collecteurs passionnés, séchées et disposées avec soin, parfois avec art, elles nous racontent leur histoire, celle des hommes qui les ont étudiées et celle des milieux où elles prospéraient, celle enfin des réseaux et du savoir en cours d'élaboration. L'herbier est une archive que l'on interroge avec précaution souvent, avec émotion toujours.

> Herbier d'hier et science d'aujourd'hui

Après une brève présentation des principaux axes de travail du Conservatoire, Sylvie Magnanon, directrice scientifique des actions régionales et interrégionales du Conservatoire botanique national (CBN) de Brest, a mis en évidence le rôle des herbiers comme outils indispensables à la connaissance et à la conservation du patrimoine floristique, en mettant l'accent sur l'intérêt et l'apport des herbiers concernant l'histoire de la classification et de la nomenclature des plantes ; leur rôle dans le domaine de l'identification des plantes ; leur importance en tant que source d'informations sur l'écologie

des plantes et sur leur répartition géographique ancienne ; leur contribution à la connaissance de l'évolution du patrimoine floristique d'un territoire donné et enfin le rôle qu'ils peuvent jouer dans les programmes de conservation de stations d'espèces rares ou de restauration d'espèces disparues dans leur milieu d'origine.

Pour conclure, Sylvie Magnanon a insisté sur le double enjeu de la conservation des herbiers, quant à leur contenant et leur contenu, expliquant ainsi la multiplicité des disciplines et des acteurs concernés par leur étude : historiens, scientifiques, bibliothécaires ou archivistes. Elle a illustré son propos en s'appuyant sur les étiquettes, éléments clés de l'herbier qui recèlent des informations riches et diverses.

Les herbiers sont sources de différents savoirs. Chantal Boone a montré qu'en effet, l'herbier est aux yeux de son créateur un outil pédagogique lui permettant de fixer ses connaissances botaniques. Le choix de la nomenclature et de la classification utilisée est riche

> L'histoire des herbiers

Chantal Boone, Docteur en Histoire, chargée de mission « Herbiers » du Collectif Archives départementales des Landes, Conservatoire botanique national Sud Atlantique, Jardin botanique de Bordeaux, Musée de Borda, Musée Despiau-Wlérick, a ouvert la journée en évoquant rapidement l'histoire des herbiers, véritables archives de milieux naturels disparus. Les herbiers anciens sont des objets patrimoniaux que le public a rarement l'occasion d'admirer

1. Respectivement directeur des médiathèques de Quimper Communauté et vice-présidente du groupe ABF.

QUELQUES SITES UTILES :

- www.tela-botanica.org/herbiers
- <http://recolnat.org>
- <http://lesherbonautes.mnhn.fr/>
- <http://cst.univ-rennes1.fr/themes/lieuxCulture>
- <http://mediatheques.quimper-communaute.fr>



Le narcissus des Glénans *in situ*.

d'enseignements ; le nom vernaculaire des plantes intéresse l'ethnobotanique, en fournissant souvent des indications sur leurs usages. L'adoption par les savants de la classification binominale, si elle apporte davantage de rigueur dans la dénomination et l'identification des spécimens récoltés, apporte également de précieux éléments pour l'his-

toire des sciences grâce à la latitude laissée aux botanistes dans le choix de la dénomination. L'évolution des systèmes de classification employés témoigne également de l'évolution des préoccupations intellectuelles des auteurs, des interrogations qu'ils portent sur le milieu qu'ils étudient en

l'explorant, mais aussi sur leur époque. Enfin, l'échange d'échantillons entre les botanistes permet la circulation et la mise en commun des savoirs ainsi qu'une meilleure localisation géographique des végétaux.

> Valoriser un herbier, pour qui, pourquoi ?

L'après-midi a été consacré à un tour d'horizon de la valorisation d'herbiers à travers les témoignages d'intervenants issus de disciplines diverses.

Louise Boulangeat, chargée du recensement des herbiers de France pour Tela Botanica, a rappelé que c'est afin de mieux repérer les herbiers conservés dans les collections françaises, publiques ou privées, et de rendre ces informations disponibles à tous, que, dans le cadre de l'ANR eReColNat, l'Association Tela Botanica a pour mission de mutualiser les informations disponibles sur une plateforme commune et de susciter des projets dynamiques pour compléter le repérage des herbiers dans les régions où cela n'a pas encore été fait.

Travailler à ce recensement, c'est mieux connaître les collections françaises et leur ampleur. Les partager, c'est mettre en valeur ce patrimoine et ouvrir la pos-

HERBIERS : TRÉSORS VIVANTS

L'exposition était conçue en trois parties qui s'enchaînaient naturellement.

La première, sur panneaux, initialement conçue pour valoriser des herbiers des XVIII^e et XIX^e s. conservés dans des institutions d'Aquitaine (Musée Borda à Dax, Archives départementales des Landes, Jardin botanique de Bordeaux), retraçait l'histoire des herbiers à travers les siècles et exposait leur intérêt scientifique.

La deuxième s'organisait autour de plantations, une sélection de plantes venues de loin et pourtant si familières aux Bretons, dans des bacs réalisés par le service des espaces verts de la ville de Quimper. Des panneaux reconstituaient l'histoire de ces plantes largement répandues, tels que fuchsias, rhododendrons ou agapanthes.

La dernière, réalisée par l'équipe patrimoine de la médiathèque, racontait l'histoire de Théophile Bonnemaïson et de son herbier, riche de 9 000 échantillons, dont plus de 2 000 algues, mais aussi du fameux Narcisse des Glénans dont il est le découvreur.



Le narcissus des Glénans dans l'herbier.



Intervention et visite de l'exposition par Chantal Boone, chargée de mission « Herbiers ».

entrepris dans le cadre de la préparation de la présentation de l'herbier de Théophile Bonnemaison, pharmacien quimpérois mort en 1829, dont l'herbier est conservé à la médiathèque. Les recherches menées dans les archives de la bibliothèque l'ont d'abord conduite à reconstituer l'histoire des collections naturalistes quimpéroises puis, plus particulièrement, celle de cet herbier qui aura connu au fil des siècles, nombre de vicissitudes. Le fruit de ce travail a donné lieu à deux panneaux présentés dans l'exposition « Herbiers, trésors vivants » ainsi qu'à une description de l'herbier sur le portail des médiathèques, avec la possibilité de feuilleter quelques planches numérisées.

François Rosfelter, directeur des médiathèques de Quimper Communauté, a complété en rappelant que les herbiers sont des documents peu connus du grand public, rarement montrés. Les faire découvrir à tous les publics relève de l'information scientifique, historique et locale. Il a ensuite dressé un panorama des formes possibles que cette valorisation peut prendre en médiathèque, lieu de mixité des publics par excellence, avant de proposer quelques pistes concrètes pour accompagner l'action culturelle scientifique en médiathèque. Il a pris pour exemple le projet « Herbiers » actuellement mené par le réseau des médiathèques de Quimper Communauté.

La journée s'est logiquement conclue par la visite de l'exposition « Herbiers : trésors vivants » (15/03-23/04 2014, Quimper, Médiathèque des Ursulines, Galerie Max-Jacob), commentée par Chantal Boone, un des concepteurs. Par la diversité des personnes présentes et des contacts établis, cette journée a conforté chacun dans la nécessité de travailler en réseau pour partager les enjeux et les difficultés liés à la conservation d'herbiers.

sibilité à des travaux de recherches bien sûr, mais aussi à des expositions, des formations ou des conférences à l'interface entre la botanique, l'histoire et le patrimoine.

Audrey Chambet, chargée de collections (Herbier REN-CST-Université de Rennes I), a abordé la valorisation des herbiers en présentant l'herbier de l'Université de Rennes I, riche d'environ 100 000 planches, constitué par ajouts successifs d'ensembles identifiés mais ayant subi les aléas du temps, rendant son accès et sa connaissance complexe.

Sa valorisation se fait à la fois sous les angles propres à l'université – recherche et enseignement –, mais aussi celui de la médiation scientifique grand public, en participant par exemple à la « Nuit des musées » qui attire un public nombreux et varié.

Enfin, Louise Boulangeat a exposé la multitude de raisons qui peuvent faire que tout un chacun s'intéresse aux herbiers et laissent ouverte la voie aux découvertes qui seront faites dans l'avenir, ce qui lui permet de conclure sur le besoin, aujourd'hui, de localiser et décrire les herbiers conservés sur notre territoire afin de créer une base de données collective. Le recensement des herbiers en Bretagne, avec l'appui de Tela Botanica, du Conservatoire botanique national de Brest et l'Université de Bretagne occidentale est en projet.

> Et du côté des médiathèques ?

Sandrine Koullen, responsable patrimoine à la Médiathèque des Ursulines (Quimper) a relaté le résultat du travail

Groupe ABF BRETAGNE
Remerciements aux intervenants pour leurs notes et particulièrement à Sandrine Koullen, François Rosfelter et Marie-Hélène Le Goff, réseau des médiathèques de Quimper Communauté

Journée d'étude

ABF Nord-Pas-de-Calais

Bibliothèques et réforme des rythmes scolaires

Journée d'étude nationale, Halle aux sucres, Lille, 15 mai 2014

Expliciter la réforme qui vise à placer l'enfant au centre de nos préoccupations fut l'occasion d'aborder d'un point de vue sociologique la place de « l'enfant-élève » à l'école et celle de « l'enfant-individu » dans son rapport à la lecture et aux bibliothèques. Des exemples ont conforté l'idée que c'est là une véritable opportunité pour les bibliothèques.

> La jeunesse et l'éducation, une priorité nationale

Qui de mieux pour expliciter cette réforme qu'un agent de l'Éducation nationale ? Nathalie Lemaire, inspecteur de l'Éducation nationale pour Tourcoing Ouest, s'est donc appliquée à situer le contexte de cette réforme, la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.

Celle-ci poursuit plusieurs objectifs : la refonte des rythmes scolaires ; la scolarisation accrue des moins de 3 ans ; un principe (« plus de maîtres que de classes ») qui ouvre la possibilité qu'un enseignant vienne renforcer une équipe ; une langue vivante dès le CP ; des liens vers le collège ; l'entrée de l'école dans le numérique ; la réduction du décrochage scolaire ; l'accompagnement de l'élève dans un parcours culturel...

Pour ce qui est de la question du rythme de l'enfant, des experts ont été sollicités et leurs avis pris en compte. Par exemple, François Testu, chronopsychologue, nous invite à « préférer au terme « alléger » le terme « dédensifier » et placer au bon moment les activités sollicitantes intellectuellement, physiquement et

biologiquement ». Elle a également cité Marcel Rufo, pédopsychiatre, qui affirme que cette refonte est « une réforme essentielle d'égalité de chances et d'accès à la culture ou au plaisir ».

Concrètement, il s'agit de mieux équilibrer les temps d'apprentissage de l'enfant dans la semaine. Il y aura toujours 24h d'enseignement hebdomadaire mais répartis sur 4 jours et demi, notamment le mercredi matin, mais une dérogation est possible pour le samedi matin.

> Quel devenir pour les bibliothèques ?

Claude Poissenot, sociologue qui a souvent affirmé son intérêt pour les bibliothèques et la lecture publique, est également sensible à cette ques-

tion des rythmes scolaires. Pour lui, la question des rapports entre l'école et la bibliothèque n'est ni simple ni nouvelle. Historiquement les bibliothèques Jeunesse se sont développées principalement à partir des années 1960 à partir d'une conception nouvelle de « l'enfant-individu ». Sous ce rapport, les bibliothèques ont eu un temps d'avance sur l'école qui avait à gérer l'héritage de Jules Ferry.

En effet, les bibliothécaires Jeunesse de la tradition de Geneviève Patte, considéraient l'enfant comme une personne jouissant d'une existence propre, un ensemble de potentialités qu'il s'agit de respecter et de stimuler. À l'école, une institution déjà ancienne, prévalait en revanche l'idée de « l'enfant-élève » selon laquelle les enfants devaient être



Intervention de Nathalie Lemaire, inspecteur de l'Éducation nationale.

VADEMECUM SUR LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Présenté lors de cette journée par Sophie Rat, secrétaire générale de l'ABF et coordinatrice Jeunesse pour le réseau des bibliothèques de Dijon, le *Vademecum sur la réforme des rythmes scolaires* est un outil réalisé à l'attention des personnels de bibliothèques. Il présente la réforme de manière synthétique, recense les conséquences qu'elle entraîne pour nos structures et donne des pistes d'organisation et d'animations possibles. C'est ainsi un guide précieux pour accompagner les personnes désirant s'inscrire dans un projet lié aux TAP (Temps d'activité périscolaire) ou NAP (Nouvelles activités péri-éducatives).

À consulter et télécharger sur le site de l'ABF : www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/textes_reference/vademecum_rythmes_scolaires.pdf

construits comme des membres de notre société, en bons petits citoyens français raisonnables, en référence aux pairs, et soucieux d'une bonne moralité. Avant tout un élève, le vécu individuel de l'enfant n'y avait pas d'importance.

Aujourd'hui, la réforme veut placer l'enfant au cœur de l'école en intégrant enfin dans sa vision de l'élève l'enfant qu'il est avant tout. Du point de vue de l'école, le discours de l'Éducation nationale d'aujourd'hui rompt avec son ancienne conception, rendant ainsi possible la convergence de deux traditions, de deux visions de l'enfance qui, à l'origine, différaient du tout au tout. C'est donc une véritable aubaine pour les bibliothèques que de pouvoir se positionner sur ce temps non scolaire en proposant des activités autres que la lecture. La bibliothèque peut jouer pleinement son rôle de socialisation et affirmer son rôle de divertissement : on peut lire ce qu'on veut, jouer ensemble à des jeux vidéo ou voir un film sans en faire une exploitation pédagogique.

> L'implication des bibliothèques dans la réforme

L'après-midi a été consacré à des exemples concrets. Le mémoire d'étude

de Florence Lacroix, élève conservateur à l'Enssib, *Aller à la bibliothèque après la classe : la réforme des rythmes scolaires, nouveaux enjeux et nouvelles opportunités pour les bibliothèques*¹. Sa recherche était essentiellement basée sur un travail d'enquête et d'entretiens auprès de 18 bibliothèques (Lille, Angers, Brest, Dijon...) dont plus de la moitié avait mis en place la réforme à la rentrée de septembre 2013. Son principal intérêt est de montrer le cheminement, l'accompagnement de la mise en place et les pistes proposées par les bibliothécaires. D'autres témoignages ont fait écho au travail de Florence Lacroix. Bruno Capus (médiathèque de Roubaix) a expliqué combien cette nouvelle forme d'accueil avait rapproché les collègues entre eux, chacun ayant à sa manière une pierre à apporter à l'édifice. Marie Taupin (BM d'Angers) explique que la bibliothèque a participé très tôt aux comités de pilotage et donné des pré-requis. Elle estime que cela a permis de démarrer

sur de bonnes bases. Du côté de Brest, Annie Treguer indique aussi que, malgré un calendrier serré, la concertation en amont était une phase à ne pas négliger. Quant à Emmanuelle Kalfa (BM de Lomme), elle rapporte que le maire a lancé un appel aux talents cachés de ses agents, une belle initiative pour motiver ceux qui auraient envie de s'investir autrement dans leur collectivité.

> Entrez dans la danse

Cette réforme permet de réintroduire la dimension singulière de son vécu dans l'appréhension de l'enfant. C'est pour cet enfant-ci que la bibliothèque existe, et c'est pour lui qu'elle endosse son rôle de lieu de culture, mais surtout son rôle social. Le périscolaire, ce n'est pas l'école ! Les exemples de cette journée ont montré que tout était à inventer. Et c'est une chance. Le mot de la fin sera celui de Claude Poissenot : « Soyez bibliothécaires jusqu'au bout et rentrez vous-même dans la réforme ! ».

1. www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64249-aller-a-la-bibliotheque-apres-la-classe-la-reforme-des-rythmes-scolaires-nouveaux-enjeux-et-nouvelles-opportunités-pour-les-bibliotheques.pdf

Mina BOULAND
BM de Lille



À paraître en décembre 2014

OUVRIR GRAND LA MÉDIATHÈQUE. FAIRE ÉVOLUER LES HORAIRES D'OUVERTURE Sous la direction de Françoise Muller et Marine Rigeade.

Comment mieux accueillir tous les publics, mieux répondre à leurs besoins et désirs, accompagner l'évolution du temps de travail, s'adapter à la réforme des rythmes scolaires ? Faut-il étendre les horaires d'ouverture ou les adapter ? Chaque bibliothèque est un cas particulier, mais plus personne ne doute qu'il soit nécessaire de repenser les horaires d'ouverture.

Ce nouveau Médiathème, publié en collaboration avec le Service du livre et de la lecture (SLL), envisage la question sous un angle pratique, avec de nombreuses études de cas. Au sommaire :

- **La gestion du projet d'extension des horaires d'ouverture** : principes généraux, formalisation du projet et évaluation. De nombreux exemples pratiques sont relatés : Rennes, Lorient, Dole, Mulhouse, Lezoux, Tarnos...
- **Problématiques de ressources humaines** : cadre réglementaire, rôle du comité technique et du Comité d'hygiène et de sécurité des conditions de travail. Les études de cas envisagent la réorganisation du travail (Cergy), les questions de mobilité (Clermont Communauté), du travail le dimanche et en nocturne (Levallois, Mont-de-Marsan, Poitiers), de l'emploi étudiant (Tulle), des emplois d'avenir (Moulins Communauté), des bénévoles (Lapalisse), de l'adaptation à l'accueil saisonnier (Carnac).
- **Équipements et automatisation, les facteurs matériels de réussite** : structures et outils, automatisation, logiciels, impact de la réglementation et exemples (Alfortville et La Garenne-Colombes).
- **Bibliographie.**

Journée d'étude

Groupe ABF-Lorraine

Riche Belgique (1/2)

Voyage d'étude en Belgique, 14-16 octobre 2013

Pas moins de trois jours de visites ont permis à un groupe de 20 bibliothécaires lorrains de se familiariser avec quelques établissements du pays voisin : patrimoniale, expérimentale ou même visionnaire, la bibliothèque s'est découverte sous tous ses aspects. Ce premier volet est consacré à la Bibliothèque royale de Belgique.

> Le département des Manuscrits

Bernard Bousmanne, conservateur de la section des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique nous a accueillis au sein de la salle de consultation. Après de brefs rappels historiques et la présentation de quelques pièces maîtresses, commence la visite de la précieuse réserve dont il a la garde.

Cette collection compte aujourd'hui environ 39 000 pièces, ce qui en fait la cinquième ou la sixième plus importante collection au monde, également importante par sa qualité. Elle est l'héritière de l'ancienne bibliothèque des ducs de Bourgogne qui, comme celle des Médicis, comptait quelques 800 ou 900 volumes. De cette bibliothèque originelle, 280 volumes subsistent à Bruxelles. Les autres furent emportés pour partie à Paris par les « agences d'extraction » de Napoléon – il en subsiste encore 60 à Paris – ou encore à Londres et dans d'autres villes d'Europe. Les manuscrits ont retrouvé le chemin de Bruxelles après le Congrès de Vienne (1815).

Les manuscrits médiévaux ne sont qu'un des fleurons de la collection : à leurs côtés, des archives, des collections archéologiques, les manuscrits de Rimbaud et de Verlaine, des collections liées aux artistes belges et bien d'autres encore...

Les collections font l'objet d'expositions (cf. encadré pp.62-63), de publica-



Hall d'entrée de la Bibliothèque royale de Belgique.

tions et, bien entendu, d'études. Si les approches méthodologiques diffèrent de part et d'autre de la frontière – la collaboration avec la BnF fut parfois houleuse – elles n'ont cependant pas empêché la réalisation commune d'une exposition, d'un catalogue et d'un site remarquables, et la récente collaboration avec les institutions parisiennes ayant abouti à l'exposition consacrée aux miniatures flamandes a été citée en exemple¹.

1. Collaboration hélas endeuillée par la disparition de notre collègue Thierry Delcourt, conservateur général en charge du département des manuscrits à la BnF.

Quelques monuments qui nous ont été montrés ont donné lieu à des commentaires sur les difficultés administratives liées à la constitution des dossiers d'autorisation de sortie du territoire pour des chefs-d'œuvre tels que la *Chroniques de Hainaut*² (Ms. 9242, f. 1) et sa miniature de Rogier Van der Weyden figurant Philippe le Bon recevant en conseil l'hommage de l'ouvrage des mains de Simon Nockart. Au sujet de cette même œuvre, on évoqua également certaines questions de la conser-

2. www.kbr.be/informations/presse/miniaturation/9242f1r.jpg



D.R.

Christophe Gaeta, *Tourbillon de mots*.

LIBRARIUM

Exposition permanente de la Bibliothèque Royale de Belgique à Bruxelles ouverte depuis 2010, Librarium s'efforce de présenter gratuitement au grand public les trésors de la Bibliothèque Royale dans un parcours pédagogique consacré à l'histoire du livre et de l'écriture.

Le pari semble gagné puisque l'exposition est conçue de manière très pédagogique et surtout tournante, afin que les œuvres exposées ne souffrent pas indûment : elles sont changées tous les trois mois.

L'exposition s'articule autour du tourbillon des mots : il s'agit d'une œuvre d'art conçue par Christophe Gaeta et réalisée par Isabelle de Borchgrave, prenant la forme d'une spirale de 8 mots dans les 23 langues de l'UE entre autres : *pensée, parole, écriture, livre, mémoire, savoir, communication et bibliothèque*.

Le cheminement de l'exposition sera toujours le même, assurant des aller-retour permanents entre le passé et le présent et s'attachant à une citation de Julien Green : « *Des sociétés humaines naît une pensée...* » (Salle 1 : l'apparition de l'écrit) « *...exprimée par l'écrit...* » (Salle 2 : les différentes écritures et alphabets) « *...véhiculée par un support matériel...* » (Salle 3 : les différents supports et formes utilisés au fil des siècles) « *...et figurée par l'image...* » (Salle 4 : les images) « *...pour passer d'un auteur à un lecteur.* » (Salle 5 : les vies du livre.) « *Elle sera conservée dans des lieux de mémoire où s'organiseront les savoirs afin de faire éclore une pensée nouvelle.* » (Salle 6, consacrée aux bibliothèques).

Au milieu de l'exposition ont été reconstitués les « cabinets des donateurs » (écrivains comme Verhaeren ou bienfaiteurs comme Mme Solvay) où les livres sont conservés dans une sorte de « magasin vitré ».

vation : lors de sa restauration il y a dix ans de cela, des analyses spectroscopiques ont révélé qu'une tache sur un des visages des personnages de l'enluminure est due à de la bougie et sans doute de l'eau. On peut aussi affirmer à l'analyse des différentes couches picturales qu'il s'agit bien là de l'œuvre d'un peintre et non d'un enlumineur.

La restauration se développe au sein de la bibliothèque royale. En plus d'une restauratrice présente *in situ*, il est fait appel aux interventions extérieures de six ou sept spécialistes, mais ces recours restent ponctuels et peu nombreux en raison de leur coût.

L'accès aux collections des manuscrits se fait sur autorisation spéciale. Huit places de consultation sont réservées aux chercheurs qui travaillent sous une lumière blanche dont l'innocuité pour les documents a été testée. Des lutrins ajustables ont été spécialement conçus pour la Bibliothèque royale.

Pour autant, une quinzaine de manuscrits sont déclarés incommunicables en raison de leur célébrité, de leur fragilité ou de leur caractère précieux. Ils ne seront plus jamais manipulés, sauf si cela s'avérait absolument indispensable. Environ 300 ou 400 autres, également très précieux, ne sortiront que sur autorisation exceptionnelle.

Nous avons pu admirer le *Roman de Gérard de Nevers* (Ms. 9631), inspiré du *Roman de la Violette* (Gerbert de Montreuil, XIII^e s.), un manuscrit sur papier orné de 54 illustrations exécutées à l'encre et à l'aquarelle par le Maître de Wavrin³. Le manuscrit, actuellement démonté, est en cours de restauration. Chaque feuillet est placé dans une pochette de conservation transparente et peut donc être montré aisément.

3. <http://expositions.bnf.fr/flamands/livres/nevers/index.htm>

L'essor des villes flamandes procura un contexte favorable pour le développement des commandes de livres. La guilde de Saint Jean l'Évangéliste réglementait le travail des parcheminiers, des fabricants de papier et autres métiers liés à la fabrication du livre. Cela supposait une division du travail par spécialité et les livres étaient donc réalisés en différents endroits. Le *Bréviaire de Philippe le Bon*, à l'usage de Paris, (Ms. 9511) échappe pourtant à cela puisqu'il a été enluminé à Bruges par Jean Le Tavernier⁴.

Le site Belgica où est numérisée une grande partie des collections de manuscrits (environ 35 %) doit encore s'enrichir de 25 000 images en un peu plus d'une année. La numérisation est réalisée sur place à l'aide d'un scanner professionnel acquis dans le cadre du programme Europeana Regia pour

4. http://expositions.bnf.fr/flamands/grand/fla_154.htm

Points forts

Gratuité, clarté du propos (des thématiques claires et accessibles, peu d'œuvres, illustrant chacune de manière complète un aspect du thème traité. Ex. un manuscrit carolingien, un manuscrit gothique, un manuscrit arabe etc.), environnement agréable et dispositif moderne constituent des points forts.

Le dispositif mêle en effet panneaux, projections numériques, vidéos, panneaux d'exposition sous forme de smartphones géants interactifs évoquant la proximité entre la tablette d'argile et la tablette moderne, sur lesquels cliquer pour accéder à des données plus précises : frises chronologiques, accès géographiques, sélection d'œuvres numérisées en rapport avec le thème). De petites tablettes numériques, très faciles à mettre à jour, remplacent les cartels.

Les « cabinets de donateurs » sont passablement à la mode. Enfin des hologrammes mettent en scène les personnels de la BRB.

Limites

Le sujet demeure austère et nécessite une médiation permanente.

Pour être exploitée, cette exposition permanente sur un sujet qui reste, malgré tout, peu « grand public », a mobilisé – et continue sans doute de le faire – de nombreuses ressources du service éducatif de la BRB pour des accueils de classes et de groupes constitués. On trouve d'ailleurs de place en place des petits feuillets pédagogiques servant à expliciter la naissance de l'alphabet, etc.

Il exige enfin une logistique importante. La rotation trimestrielle des œuvres nécessite des recherches permanentes dans les collections pour illustrer la même idée avec un support différent (avantage : permet de bien brasser les collections) ainsi que la fermeture de l'exposition 2 jours par trimestre. Le rythme relativement élevé de cette rotation ne permet pas apparemment la rédaction de cartels bien explicatifs : les œuvres doivent « parler d'elles-mêmes » en dehors du titre de la vitrine et de leur signalétique. On aimerait donc parfois disposer d'un peu plus de renseignements sur certaines d'entre elles, particulièrement exceptionnelles ou inattendues. C'est pourquoi le service éducatif envisage d'accompagner la visite d'un petit catalogue « 4 pages » des œuvres exposées les plus remarquables.

Denis LLAVORI,
Président de RéseauCarel

numériser les grandes collections de manuscrits de bibliothèques royales dispersées à travers toute l'Europe. Les usagers sont autorisés à réaliser eux-mêmes une vingtaine de clichés, et, s'ils souhaitent davantage d'images, une autorisation spéciale doit être obtenue.



Réserve de la Bibliothèque royale de Belgique.

> Verlaine, Rimbaud et le revolver

Une partie des éditions de Verlaine était conservée au Palais de Justice de Bruxelles et se trouvait interdite de communication jusqu'en 1980 !

L'équipe patrimoine de la Bibliothèque travaille à une grande exposition consacrée à Verlaine en 2015 et réalise un travail considérable de recherches, de demandes de prêts auprès des institutions et des particuliers, sans parler du montage et de la scénographie. La BM de Metz et le Musée Rimbaud de Charleville-Mézières y contribueront de façon importante avec environ 200 pièces. L'exposition se tiendra dans les anciens abattoirs de la ville de Mons, dans le cadre de « Mons 2015, capitale européenne de la culture ». En trois parties, l'exposition retracera l'affaire de Bruxelles, le séjour à la prison de Mons et le retour de Verlaine mué en conférencier, vingt ans après son départ de

Belgique. L'exposition fera ressortir la grande émulation entre les artistes qui caractérise cette période.

Bernard Bousmanne nous a commenté avec enthousiasme quelques pièces manuscrites et d'émouvantes photographies, dont deux pièces sont d'acquisition récente (la seule photographie connue du juge t'Serstevens, personnage issu d'une des sept grandes familles belges⁵ et une lettre annotée par la femme du neveu de Verlaine, dans la prison même de Mons, avec commentaires et schémas éclairant les conditions de vie du poète enfermé).

Le budget consacré aux acquisitions patrimoniales, pour la section des manuscrits, est de 25 000 €. Au regard des prix du marché, ce montant est très faible. Il est quelquefois possible de recourir à l'aide accordée par la

5. Et l'oncle d'Albert t'Serstevens, écrivain et ami de Cendrars (ndlr).



D.R.

Le revolver de Verlaine.

Fondation Roi Baudouin mais, dans le cas de pièces proposées à la vente aux enchères, même avec une grande réactivité des conservateurs, il n'est guère envisageable de pouvoir monter un dossier suffisamment rapidement.

Deux pièces nous ont encore été montrées qui marqueront assurément les esprits : un portrait de Verlaine par Jean Rictus, probablement de son dernier portrait, et, *last but not least*, un objet immédiatement reconnaissable que notre conservateur sort d'un étui de peau : le fameux revolver avec lequel Verlaine a blessé Rimbaud ! Le vrai ? Des analyses balistiques ont été menées pour en vérifier l'authenticité : l'arme en question a bien tiré deux ou trois balles au maximum, ce qui va dans le sens la vérité historique. On sait que le coup de feu a été porté à deux ou trois mètres de distance et que la balle est restée dans le poignet. Là encore, des tests ont montré qu'avec ce revolver de poche, un 7 mm de la marque Lefauchaux, la balle ne serait pas ressortie. Après l'affaire, l'objet avait été remis à l'armurier qui l'avait vendue, personne ne l'ayant réclamée. L'arme restera dans la famille plus d'un siècle. Dans les années 1980, l'entreprise fit faillite ; l'arme fut offerte à un ami venu aider à l'inventaire. Celui-ci ne réalisa la valeur de l'objet qu'en voyant *Éclipse totale*, un film d'Agnieszka Holland où Leonardo Di Caprio incarne Rimbaud. L'heureux propriétaire se manifesta alors auprès du conservateur de la Bibliothèque royale de Belgique, qui n'en crut pas ses oreilles. L'objet sera bien entendu prêté pour la grande

exposition de 2015, mais ensuite ? L'espoir d'un dépôt se fait jour, sans certitude.

> Réserve précieuse

Notre visite s'est poursuivie par la traversée de la Réserve précieuse des manuscrits. Le magasin est bien sûr équipé de tous les capteurs de sécurité souhaitables, pour la température, l'humidité, l'incendie. Frappés par l'ordre et la grande propreté qui règne dans les lieux, Bernard Bousmanne nous apprend cependant qu'un nouveau dispositif devrait permettre d'aspirer la poussière fine, toujours trop présente à ses yeux. De nombreux boîtiers en carton de conservation, réalisés sur mesure par découpe au laser, renferment environ 300 manuscrits. Certains boîtiers, d'un autre type, laissent voir le dos de leurs précieux locataires.

À notre grand étonnement, nous apercevons un grand nombre de manuscrits dont la restauration, poussée à l'extrême, va jusqu'à une restitution pastiche plutôt malvenue. À dire vrai, l'histoire n'est pas à l'honneur de la Bibliothèque royale.

Nous apprenons qu'un ancien membre du personnel a fait dérelier les manus-

crits pour les doter de ces déplorables couvertures, faisant disparaître pages liminaires, inscriptions de provenance et reliures d'origine. Une fois « pensionné », comme disent nos voisins belges, ce bibliopège de bas étage a poussé l'impunité jusqu'à revenir dans l'enceinte de la bibliothèque proposer à la vente des fermoirs de livres anciens « trouvés en brocante ». Ne poussons pas l'histoire plus avant, le mal est fait et si l'on devait en tirer une leçon, reste à espérer que ces interventions servent, autant qu'il est possible, de contre-exemple de « restauration ».

Pour finir sur une note plus réjouissante, nous voyons qu'aujourd'hui toutes les interventions sont consignées et qu'une collection de défauts conserve la mémoire des anciennes reliures ou anciens conditionnements considérés comme néfastes ou peu adaptés.

Le trésor est bien gardé et, chaque année, un récolement intégral est opéré au sein de la collection, l'une des plus riches au monde.

Claire HAQUET
et Mireille FRANÇOIS
BM de Nancy



D.R.

Le Groupe ABF-Lorraine à Bruxelles.

Lieux du livre et usages de lecteurs

Journée d'étude Enssib – BPI, Paris, 8 avril 2014

Lire, oui, mais lire où ? De la librairie indépendante à la bibliothèque de plage, comment les « lieux de lecture » affectent-ils les dispositions des lecteurs – comment la représentation qu'ils s'en font tient-elle les autres à distance ? Pourquoi des usagers « décrochent »-ils ? Quatre étudiants de l'Enssib tentent de répondre.

> Lieux et représentations

La journée a été consacrée aux présentations de quatre mémoires soutenus par des élèves de l'Enssib, et des résultats de l'enquête Bibliothèque publique d'information-Service du livre et de la lecture sur la librairie indépendante. Les communications et les échanges – la journée leur a laissé une large place, c'est assez rare pour qu'on tienne à le souligner – ont tourné autour de la question des représentations des lieux de lecture par leurs utilisateurs et leurs non-utilisateurs, question certes ancienne mais ici traitée à travers des approches originales. Et on arrivait naturellement à la question rituelle : les bibliothécaires sont-ils capables de tenir compte des représentations, des attentes, des absences d'attentes de leurs publics pour faire évoluer leurs offres et si oui, de quelle manière ? Si les réponses persistent à ne pas être évidentes, le souci des évaluations et les compétences pour les mettre en œuvre ont largement progressé chez les jeunes professionnels. Et on voyait émerger au fil des présentations et des débats une image plus nouvelle du bibliothécaire comme médiateur entre les populations desservies et les élus.

Mathilde Peyrou, responsable du pôle Lecture publique à la Bibliothèque de Bordeaux, a présenté son étude sur la place de la presse dite « *people* » dans les bibliothèques publiques. On pourrait d'ailleurs parler d'absence, cette presse étant, en dehors de *Paris-Match*, considérée avec méfiance, voire avec mépris par les professionnels, alors que son lectorat est moins naïf qu'ils ne le croient et surtout considérable :



© P. Dana

Un espace public de lecture, le trottoir...

en 2012, elle comptait 49,7 millions de lecteurs par mois. Un des grands mérites de la présentation de Mathilde Peyrou a été d'établir une typologie précise des produits et des publics cibles à travers l'ensemble ainsi désigné : les adolescents lecteurs de *Oops* n'ont rien à voir avec le lectorat âgé mais fidèle de *France-Dimanche*. Si les bibliothécaires envisagent de faire un grand bond en avant en proposant ces titres, ils

devront tenir compte de leur diversité en fonction du type de lecteurs qu'ils souhaitent satisfaire.

> Accrochés et décrocheurs

Brigitte Groleau, directrice de la Lecture publique, réseau des bibliothèques Saumur agglo, a travaillé sur les bibliothèques de plage, structures saison-

nières mises en place dans des communes proches du littoral, à l'initiative du conseil général en Seine-Maritime ou à l'initiative des professionnels comme à Biscarosse. Ces lieux sont appréciés de ceux qui les fréquentent et paradoxalement peu identifiés par eux comme des bibliothèques : pas de formalités, c'est gratuit, mais à consommer sur place, l'ambiance y est détendue. En creux, on peut y lire une représentation du lieu bibliothèque qu'on pourrait envisager d'essayer d'améliorer.

Christophe Evans, chef du service Études et recherche de la BPI, a présenté l'enquête « De l'espace du livre au lieu de vie, usages et représentations des librairies indépendantes dans la ville », réalisée par Sonja Kellengerger et Fabrice Raffin (SEA), en 2007-2008 et dont le rapport a été publié en 2011. Cinq librairies ont été observées : La Galerne au Havre, Folies d'encre à Montreuil, l'Atelier 9 à Paris dans le IX^e arrondissement, la librairie Le Parchemin et la librairie Lecreux à Castelsarrasin. Leurs tailles et leurs projets culturels varient, mais elles suscitent l'adhésion des populations, voire des élus. Elles sont des lieux mixtes, commerciaux et donc moins intimidants (importance des vitrines), mais aussi des lieux culturels non axés exclusivement sur la rentabilité marchande. Les auteurs ont dégagé à travers l'enquête

une typologie des usages qui y sont mis en œuvre : achat de livres, certes, mais aussi feuilletage, cabinet de lecture, sociabilités, refuge, ressourcement culturel... tous types d'usages que Brigitte Groleau retrouvait dans les bibliothèques de plage.

Céline Ducroux, directrice adjointe de la BDP du Val d'Oise, a étudié les « décrocheurs », soit les lecteurs qui ne renouvellent pas leur inscription, dans les bibliothèques municipales de Limoges et de Saint-Étienne. C'est un phénomène peu étudié, ce qui est paradoxal dans une époque où l'on voit inexorablement baisser le nombre d'inscrits dans les bibliothèques. Si les répondants invoquent en majorité des raisons sur lesquelles les bibliothécaires n'ont pas de prise (déménagement, perte du goût pour la lecture, transfert sur Internet...), il reste 19 % d'ex-utilisateurs qui déclarent avoir été déçus : tarifs trop élevés, pénalités pour les retards, durée de prêt trop courte, horaires inadaptés, accueil déficient, formalités trop complexes, collections peu satisfaisantes, classement trop compliqué, trop de livres, trop de bruit... On pouvait s'en douter, mais on a là des confirmations dont on pourrait choisir de tirer les conséquences. Une consolation : 49 % des nouveaux inscrits dans les bibliothèques étudiées sont des décrocheurs repentis...

> La bibliothèque, une réponse à la crise ?

Pour finir, Thierry Fouillet, actuellement élève conservateur à l'Enssib, nous a fait partager sa réflexion sur les usages des bibliothèques en temps de crise, s'appuyant sur une documentation très fournie, des études de l'OCLC aux États-Unis et en Europe à l'interview d'un lecteur de la BPI dans l'émission « Les Pieds sur terre » sur France-Culture. Son travail prolongeait l'enquête menée par des élèves de l'Enssib sous la direction de Christophe Evans en 2013 sur « Les attentes sociales des citoyens (lyonnais) auprès de leur(s) bibliothèque(s) », présentée l'année dernière au congrès de l'ABF. Le public en recherche d'emploi est un public nouveau en bibliothèque : selon une enquête du ministère de la Culture et de la communication, seules 5 % d'entre elles coopèrent avec les services de l'emploi. Ce public manifeste des attentes en termes d'accès à internet, de gratuité, de calme et de concentration, et évidemment requiert le développement d'une documentation adaptée à ses besoins spécifiques, même si l'on doit se garder d'une catégorisation stigmatisante.

On pourrait conclure en reprenant la citation de Francis Jeanson que Thierry Fouillet a mis en exergue de son mémoire : « *En fait, je pense que nous avons extrêmement peu de temps pour essayer de prouver, dans la pratique, que nous ne servons pas à rien, et que nous sommes capables de jouer un rôle positif dans les situations actuelles*¹. »

Ce compte rendu est trop bref pour épuiser l'intérêt de chacune des interventions (et encore plus celui des travaux qui les inspiraient). On pourra donc s'y reporter avec profit : tous sont accessibles en ligne gratuitement.

Caroline RIVES



CINQ MÉMOIRES POUR MÉMOIRE

Mathilde Peyrou, « La presse people dans les bibliothèques municipales », mémoire d'étude Enssib, janvier 2013 : www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/60402-la-presse-people-dans-les-bibliotheques-municipales.pdf ;

Brigitte Groleau, « Sous les galets, la plage : enquête de terrain sur les bibliothèques de plage en Seine-Maritime », mémoire d'étude Enssib, janvier 2013 : www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/60397-sous-les-galets-la-page-enquete-de-terrain-sur-les-bibliotheques-de-plage-en-seine-maritime.pdf ;

Céline Ducroux, « Les « décrocheurs » ». Enquête sur la non-réinscription en bibliothèque à Limoges et à Saint-Étienne », mémoire d'étude Enssib, janvier 2013 : www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/60356-les-decrocheurs-enquete-sur-la-non-reinscription-en-bibliotheque-a-limoges-et-a-saint-etienne.pdf ;

Thierry Fouillet, « La crise vue de la bibliothèque : exploration de la notion de crise à partir des bibliothèques publiques », mémoire d'étude Enssib, janvier 2014 : www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64145-la-crise-vue-de-la-bibliotheque.pdf ;

Sonja Kellenberger, Fabrice Raffin, « De l'espace livre au lieu de vie : Usages et représentations des librairies indépendantes dans la ville », éditions de la BPI : <http://editionsdelabibliotheque.bpi.fr/livre/?GCOI=84240100966440&>.

1. In *Cultures & « non-public »*, éd. Le Bord de l'eau, 2009 [texte de 1971], coll. « Escales », p. 84 (référence reprise du mémoire de Thierry Fouillet).

Il était une (première) fois à l'Ifla

Après vous avoir vivement encouragés à participer au 80e congrès de l'Ifla à Lyon en août dernier, nous avons recueilli les premiers témoignages de la première participation à un tel événement... une façon de vous préparer à l'idée de participer à l'édition 2015 au Cap, en Afrique du Sud.



Journées satellites Ifla Relindial 25-26 août 2014

> « Et l'Ifla, c'était comment ? »

En ce jour de rentrée, la question est récurrente de la part de mes collègues. Cette année ce congrès renommé se tenait à Lyon. Mi-2013, l'ensemble des professionnels de l'information français a été sollicité pour être volontaire au congrès. J'ai eu la chance d'être sélectionnée, voici mon expérience...

Dès le 14 août, les premiers volontaires étaient sur le pied de guerre pour aider à la préparation des pochettes d'accueil des congressistes. C'est l'occasion d'apprendre à se connaître en douceur avant le branle-le-bas de combat du 15 août ! Plus de 300 volontaires se sont rassemblés au salon Prestige de la Cité Internationale pour découvrir les lieux, leurs missions et être renseignés sur tout ce qu'il faut savoir avant l'ouverture officielle. À 14h, les inscriptions sont ouvertes, et les premiers congressistes viennent investir les salles de travail de la Cité.

Chaque volontaire prend son poste : « *assistant room* », « *living sign* », autant de noms barbares pour définir nos missions. La plus importante est encore d'arborer nos plus beaux sourires et de bredouiller au mieux la langue de Shakespeare pour répondre aux questions les plus improbables : « *My glasses are broken, where can I find an optician ?* »

L'emploi du temps est chargé, mais l'ambiance est au beau fixe toute la semaine. Le plus difficile est de faire son choix parmi les dizaines de conférences par jour ! De l'e-book au livre rare, du data-mining à l'accompagnement personnalisé du lecteur, de l'information dans la sécurité alimentaire aux animations pour adolescents, en passant par l'open access, le FRBR, le droit d'auteur, etc. Je vous mets au défi de trouver une thématique manquante sur les sciences de l'information !

En parallèle, il reste encore à voir le salon professionnel, les posters, les

animations culturelles, les visites de bibliothèques, etc. Bref, pas de quoi chômer !

Les « *business meetings* » ne sont pas non plus à négliger. En groupe restreint, c'est le moment idéal pour échanger concrètement sur des problématiques précises. Je note ici, pour l'exemple, le jeune SIG (Groupe d'intérêt spécial, dans le jargon local) « Relindial ». Créé en 2012, il a pour vocation de contribuer au dialogue inter-religieux en proposant des outils documentaires spécifiques. Tous les SIG sont présentés sur le site internet de l'Ifla, vous y trouverez très certainement votre bonheur !

OÙ RETROUVER LES INFORMATIONS APRÈS LE CONGRÈS ?

- Les textes des conférences et autres documents importants, en anglais et en traduction : <http://library.ifla.org>
- Des articles, des entretiens de congressistes, de l'adjoint au maire de Lyon en passant par la présidente de l'ABF : <http://conference.ifla.org/ifla80/news>
<http://conference.ifla.org/ifla80/features>
- Toutes les photos : www.filckr.com/photos/ifla
- Toutes les vidéos (ne ratez pas la vidéo de la soirée culturelle !) : www.wimeo.com/ifla
- Le site des conférences annuelles. Celle de Lyon était la 80e : <http://conference.ifla.org/ifla80>

Daisy WINLING
Bibliothécaire à Strasbourg



Et quel plaisir de rencontrer, au détour d'un café « *social volunteer* », un collègue qu'on pensait ne plus revoir, ou s'entendre dire par une inconnue : « *La Maison de l'Orient ! I know your library!* »

Plus que tout, ce que je retiens de ce congrès, ce sont les échanges avec nos collègues lyonnais, français, libanais, maliens, australiens, norvégiens, vietnamiens, etc. Mais pour ça, il fallait être sur place !

J'ai encore la chair de poule en pensant à la cérémonie finale et aux chants traditionnels de nos homologues sud-africains qui nous invitent à Cape Town en 2015...

Magali LUGNOT
Chargée de Ressources
Documentaires au CNRS,
Maison de l'Orient et de la
Méditerranée



> First-timer à l'Ifla...

Première fois comme volontaire, première participation au Special Interest Group (SIG) Relindial, au Standing Committee (SC) de la section des sciences sociales, première expérience comme congressiste aussi.

D'abord il y a eu la préparation au jour J ! Se familiariser avec les missions du volontaire, pratiquer le plus possible l'anglais, contribuer à la préparation des sessions de Relindial¹, groupe dédié au dialogue interculturel par une meilleure connaissance des religions, participer à un webinaire² interactif et ouvert à tous, proposé en juillet par le

1. www.ifla.org/relindial

2. Programme des webinaires : <http://npsig.wordpress.com/webinars/>

SIG des News professionnels. Et ce sont eux que j'ai rencontrés en premier, à l'Enssib, à l'occasion de leur Ifla Camp. Quelle belle introduction professionnelle et linguistique ! Merci à eux pour cette première journée consacrée à des échanges sur des sujets que nous avons choisis ensemble. Le partage du déjeuner avec les cyclo-bibliothécaires fut aussi un moment fort...

Le lundi 18 août, un Café de Paris meeting a eu pour objet de rassembler les membres du SIG Relindial pour discuter de son avenir. 30 personnes de 11 pays et 5 continents se sont retrouvées autour de 4 axes de travail : quel futur institutionnel pour Relindial ? Comment améliorer sa communication ? Comment développer un outil d'aide au développement du savoir sur les religions et le dialogue interreligieux, dans le même esprit que les meilleurs albums rassemblés par la section des Enfants et jeunes adultes ? Travail sur une base de données des structures qui servent le dialogue ou les relations interreligieuses. Lors du SC de la section des Sciences sociales qui héberge Relindial, Odile Dupont, responsable du groupe, a présenté le rapport d'activités qui met en avant la nouvelle organisation à quatre, avec Javiera Bravo Calderón (Chili), Randa Chidiac (Liban) et moi-même. Pour l'année à venir, Fabien Vandermarcq, conservateur de la bibliothèque de Port-Royal à Paris a accepté de devenir responsable de la communication pour Relindial. Nous sommes repartis du congrès enrichis de nouvelles idées et prêts à poursuivre l'aventure !

Magali HURTREL PIZARRO,
BU de l'Institut catholique de
Toulouse - Membre actif du SIG
IFLA Relindial



LES BIBLIOTHÈQUES, ACTRICES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

Il est essentiel pour une organisation comme l'Ifla de recourir à des mécanismes propres à assouplir son organisation très structurée et laisser émerger des sujets qui ne sont pas correctement traités par la répartition thématique prévue.

Les Groupes d'intérêts spéciaux (ou SIG, selon leur acronyme anglais) répondent à ce besoin et permettent, en quelque sorte, de « tester » des sujets afin de vérifier qu'ils intéressent un nombre suffisant de membres et qu'ils peuvent susciter des discussions intéressantes. D'expérience, c'est souvent aux sessions de ces SIG qu'ont lieu les discussions les plus passionnantes !

Ainsi, a été créé en 2008, au congrès de Québec, un SIG sur les questions du développement durable (DD) et des bibliothèques. Porté à l'origine par Veerle Minner, Vincent Bonnet et Amandine Jacquet, ce groupe s'intéresse à la fois à la consommation de ressources naturelles par les bibliothèques (construction et fonctionnement courant), au rôle des bibliothèques dans la sensibilisation du grand public aux enjeux environnementaux, mais aussi à la réduction de l'impact écologique de l'organisation d'une conférence comme celle de l'Ifla. L'animation d'un tel groupe est une expérience professionnelle formidable !

Cette année, l'ouverture d'un atelier a permis la collecte et l'échange de nombreuses idées sur la façon dont les bibliothèques pourraient réduire leurs consommations et associer leurs usagers à cette réflexion. La session plus formelle a été l'occasion de découvrir un établissement australien entièrement éco-conçu, d'avoir une présentation de la démarche DD d'un fournisseur de mobilier allemand, mais aussi de discuter de la façon d'améliorer les bâtiments déjà existants avec un architecte spécialisé dans ces problématiques.

Mais c'est certainement l'intervention sur les « bibliothèques d'outils » qui a été intellectuellement la plus stimulante : elle a permis notamment d'interroger le concept de bibliothèque hors du contexte de la lecture et de la place centrale qu'il pourrait avoir dans l'« économie des usages » que prône un certain nombre d'écologistes. Ainsi, il ne s'agirait plus de simplement « verdier » les pratiques bibliothéconomiques, mais bien de mettre les bibliothèques au cœur d'un nouveau projet de société.

Philippe COLOMB
Délégation à la coopération nationale et internationale, Bpi

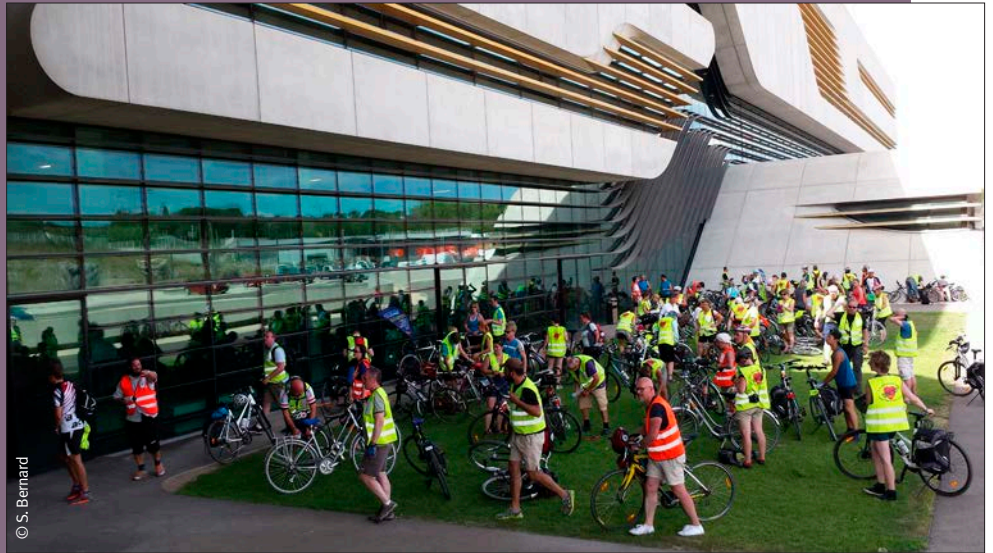


> Une expérience humaine et professionnelle remarquable

Il s'est agi pour moi d'une première expérience au congrès de l'Ifla. J'y ai pris part avant tout comme participant, mais également comme conférencier dans le cadre du colloque de la sec-

CYCO-BIBLIO : LE CHALLENGE !

500 kilomètres à vélo en 8 jours : voilà le défi ! Même si, comme le répète Anne Guégan, co-organisatrice avec Lara Jovignot de l'édition française 2014 : « *Cyclo-Biblio n'est pas une course !* ». C'est avant tout une opération de communication. Groupés et motivés, nous pédalons, collectivement porteurs du message de « la passion des bibliothèques » inscrit sur nos gilets. L'initiative est saluée à notre passage par la presse et les élus, et les questions qu'elle soulève sont relayées : l'objectif est largement atteint !



© S. Bernard

Cyclobiblio à Montpellier.

Le vélo facilite les contacts et le moindre stop peut nous faire changer de voisin. Russe, Anglais, Canadien, Croate... la conversation commencée avec l'un se termine avec l'autre, et transforme ce périple en mini tour du monde. Chaque jour comporte un thème de réflexion privilégié : la censure, le marketing, la gratuité en bibliothèque (dont les questions d'*open access*), ou encore les fermetures... En si bonne compagnie et au fil des discussions, les kilomètres se font oublier. Comme le raconte fort justement Emmanuel Quentin pour le blog de la médiathèque de Béziers : « *C'est un peu comme un bon gros roman haletant. Au début on compte les pages, et puis on finit par ne plus faire très attention, elles passent les unes après les autres sans qu'on y prête attention !* »

Des visites de bibliothèques rythment nos journées : 18 au total. Chacune a son environnement propre et ses points forts, avec à chaque fois des personnes investies et des réalisations exemplaires. Comme le dira Dirk Bogaerts, l'un de nos collègues belge : « *À la fin, [...] ce sera une histoire différente pour chaque participant, mais pour chacun cela demeurera une source d'énergie, de créativité et d'inspiration récurrente.* »

Tel sera également le cas la semaine suivante avec le congrès de l'Ifla. La présence de la présidente de l'Ifla, Sinikka Sipilä, venue partager notre émotion sur la ligne d'arrivée, aura marqué une transition absolument parfaite !

Sara BERNARD,
Directrice du Système d'information documentaire,
Université de Caen-Basse-Normandie.



tion Metropolitan Libraries où j'ai eu l'occasion de discuter des enjeux de la médiation du livre à l'ère du numérique, notamment par le recours aux algorithmes de recommandation.

Professionnellement, le congrès a constitué une occasion unique de m'imprégner des pratiques des professionnels de la bibliothéconomie de par le monde. La diversité des participants, des conférenciers ainsi que des thèmes abordés permet des comparaisons au niveau international, et, en cela, l'occasion professionnelle demeure unique.

Par ailleurs, ce premier congrès s'est traduit en une riche expérience humaine où j'ai eu la chance de tisser les liens

d'un solide réseau de collègues et d'amis. Ma participation à Cyclo-Biblio 2014, la campagne de sensibilisation aux rôles social et culturel des bibliothèques, a certainement constitué l'exorde de cette expérience humaine, et ma participation aux diverses activités du congrès se sont avérées autant d'occasions d'échange et de partage d'expériences et de connaissances.

À l'heure où la profession tente de se redéfinir face aux nouvelles réalités numériques, à l'heure où les échanges personnels et professionnels et les partages de connaissances se font à la vitesse du courriel, de la messagerie instantanée et de la téléphonie vidéo

via le Web, force est d'admettre que la médiation en mode présentiel demeure au cœur de l'expérience humaine, et en cela le congrès de l'Ifla demeure une expérience humaine et professionnelle remarquable.

Stéphane LABBÉ
Doctorant en communication
sociale - Université du Québec à
Trois-Rivières



Témoignages réunis
par Sophie Courtel et Céline Huault
Commission International de l'ABF.

Documenter l'architecture : pratiques, services, outils

Séminaire ArchiRès, Cité de l'Architecture, Paris, 2-4 juillet 2014

Environ 150 professionnels, bibliothécaires et documentalistes spécialisés en architecture se sont réunis à Paris pendant 3 jours pour présenter leurs établissements, associations et institutions, et échanger informations et bonnes pratiques.

ArchiRès est le réseau des bibliothèques des écoles d'architecture francophones (France, Belgique, Maroc, Liban...) : un réseau dont les documentalistes gèrent des fonds spécialisés en architecture, urbanisme et paysage. Leur objectif commun est de promouvoir l'échange et la diffusion d'informations, la valorisation des ressources documentaires, la mise en commun des compétences, le partage de la veille technologique, le développement de nouvelles prestations aux usagers.

> ArchiRès : une base, un réseau

Cette volonté de collaboration s'est exprimée par la création d'une base de données éponyme, ArchiRès, interrogeable sur internet depuis 2001. Plus de 180 revues (dont 90 vivantes) sur l'architecture, la construction, l'urbanisme et le paysage y sont dépouillés et indexés par les documentalistes du réseau. 70 % d'entre elles sont francophones et 30 % en langues étrangères. Les mémoires de fin d'études (travaux personnels de fin d'études (TPFE) de 1985 à 2007, projets de fin d'études (PFE) depuis 2006, et mémoires de séminaires de 5^e année (MES) sont également disponibles sur cette base.

Au total, la base ArchiRès contient

aujourd'hui plus de 90 000 notices avec une croissance annuelle de 7 000 notices.

Le réseau anime un séminaire annuel qui rassemble tous les membres autour d'une thématique en se donnant comme objectif principal l'échange d'expériences et la mise en place de projets au niveau national.

La bibliothèque de la Cité de l'architecture et du patrimoine, membre historique du réseau, s'est portée candidate pour organiser l'édition 2014 du séminaire ArchiRès qui, pour la première fois, connaissait une portée internationale grâce à l'invitation d'institutions homologues étrangères.

> Londres, Lausanne...

Avec pour thème cette année, « Documenter l'architecture : pratiques, services, outils », il s'agissait de faire découvrir aux professionnels français la façon dont fonctionnent les grandes bibliothèques d'architecture à travers le monde : celles de l'Université de Columbia (bibliothèque Avery de New York), du RIBA (Londres) et de l'EPFL (Lausanne). Les associations similaires à ArchiRès étaient également invitées : AASL (États-Unis), ArLib (Royaume-Uni) et CNBA (Italie) mais le séminaire était également ouvert aux professionnels gérant des fonds d'architecture : BnF, INHA, Bibliothèque Kandinsky, des Arts Décoratifs, etc.

Après avoir entendu le premier jour les rapports des différentes commissions existantes au sein du réseau ArchiRès (commission numérique ; commission

périodiques, etc.), il revenait l'historien, critique, peintre et photographe britannique William J.R. Curtis, d'inaugurer la deuxième journée. Né en 1948, il a enseigné dans de nombreuses universités (Harvard, Sydney, Helsinki, Mexico...) ; sa conférence évoqua ses premières bibliothèques et les liens établis pendant sa jeunesse entre des textes et des bâtiments, entre l'architecture et la littérature...

Wendy Fish, directrice de la bibliothèque du Royal Institute of British Architects (RIBA), présentait ensuite son établissement, créé en 1834 à l'intention des architectes du Royaume-Uni afin d'assurer la progression de l'architecture civile et de promouvoir les domaines qui s'y rattachent. Le RIBA décerne annuellement de nombreux prix parmi lesquels le prix Stirling pour la meilleure construction de l'année, et la Royal Gold Medal en reconnaissance de la contribution substantielle d'un individu ou d'un groupe à l'architecture internationale.

Le siège du RIBA abrite depuis sa fondation l'une des plus prestigieuses bibliothèques d'architecture au monde : la British Architectural Library. Elle compte plus de quatre millions de documents, et est considérée au Royaume-Uni comme la référence nationale en son domaine. En plus de ses collections de livres et de revues, elle possède un fonds très important de photographies, des collections de dessins et de manuscrits d'architectes britanniques et internationaux. Les domaines connexes tels

que la construction, l'ingénierie, le paysagisme, l'architecture intérieure, l'urbanisme sont également bien représentés.

Avec la présentation des collections d'architecture de la bibliothèque de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) par Chantal Blanc, se clôturait la matinée. Hébergées au Rolex Learning Center depuis 2010, ces collections imprimées représentent le cœur de la collection avec 39 500 volumes et 90 titres de revues vivantes.

> ...New York, Paris

L'après-midi, Carole Ann Fabian, directrice de la Bibliothèque Avery (Columbia University, New York) retraçait l'histoire de ce lieu emblématique. L'Avery Architectural and Fine Arts Library est l'une des 25 bibliothèques du réseau de bibliothèques de la Columbia University. C'est la plus importante bibliothèque d'architecture au niveau international avec plus de 500 000 documents et 2 300 revues dans les domaines de l'architecture, la conservation du patrimoine, l'histoire de l'art, la peinture, la sculpture, les arts décoratifs, l'urbanisme, l'immobilier et l'archéologie. Sa collection s'étend du premier livre imprimé occidental sur l'architecture (Leone Battista Alberti, *De re aedificatoria*, 1485), aux classiques du modernisme. Son fonds sur la pensée architecturale est unique. Elle possède l'une des collections les plus complètes des écrits de Vitruve, Palladio, Vignola et Alberti et détient la majorité des livres publiés dans le domaine jusqu'à 1800. Elle est également très riche en ouvrages européens publiés après 1800. Le mouvement moderne y est particulièrement bien représenté, avec une couverture quasi complète de Frank Lloyd Wright et Le

Corbusier. Son fonds d'archives est constitué d'environ 1,5 million de dessins et de documents originaux.

L'Avery Architectural and Fine Arts Library publie également l'Avery Index to Architectural Periodicals, base de données de dépouillement de périodiques développée par le Getty Research Institute depuis 1983. Elle contient plus de 600 000 références d'articles remontant pour certains jusqu'au milieu du XVIII^e s. 1 500 revues américaines et internationales y sont dépouillées chaque semaine dans les domaines de l'architecture, l'urbanisme, l'archéologie, le design et le paysage.

Philippe Perreaudin a présenté, pour finir, la bibliothèque de la Cité de l'architecture et du patrimoine dont il est le responsable. Installée depuis septembre 2007 au sein du Palais de Chaillot, la bibliothèque met à la disposition de tous les publics intéressés par la discipline une collection unique sur l'architecture moderne et contemporaine, la construction, l'architecture intérieure, le design, l'urbanisme, les sciences sociales appliquées à la ville, le paysage et les jardins. Représentatif de l'édition internationale, le fonds de la bibliothèque est riche de 40 000 livres, 500 titres de périodiques, 2 000 films documentaires et documents électroniques. La bibliothèque est également présente sur internet à travers son « portail documentaire ». Ce site Internet donne accès aux différents catalogues de la bibliothèque (livres, périodiques, documents audiovisuels), à des documents numérisés, des dossiers documentaires, des bases internationales de dépouillement de périodiques et à une sélection de sites Web. L'après-midi s'achevait par plusieurs visites : la bibliothèque de la Cité de

l'architecture et du patrimoine, les collections permanentes de la Cité et l'exposition temporaire « Architectures en uniforme ».

> Tour du monde

La matinée du dernier jour a permis de découvrir des initiatives similaires à Archirès et poursuivant les mêmes objectifs à travers le monde. Ces associations sont venues partager leurs expériences dans le cadre d'une table ronde dédiée à la coopération : pour les États-Unis, l'Association of Architecture School Librarians (AASL) – en l'absence de Janine J. Henry, responsable, la présentation a été faite par Philippe Laux (bibliothèque de l'École Nationale Supérieure de Toulouse) ; pour le Royaume-Uni, l'Architecture Librarians' Group (ARCLIB), présentée par Carla Marchesan ; et pour l'Italie, la Coordinamento nazionale delle biblioteche di architettura (CNBA) par Raffaella Inglese ; enfin Archirès par Philippe Laux.

L'après-midi un programme de trois visites était proposé : l'architecture moderne dans le XVI^e arrondissement de Paris et la villa La Roche de Le Corbusier ; le fleuve et la nature : trois îles au Sud-Ouest (entre le XV^e arrondissement, Issy-les-Moulineaux et Boulogne-Billancourt, l'île aux Cygnes, l'île Saint-Germain et l'île Séguin) ; le chantier de la Philharmonie de Paris (architecte : Jean Nouvel).

Bernard MNICH
Bibliothèque de la Cité
de l'architecture



ArchiRès :

<https://www.archires.archi.fr/>
contactarchires@archires.archi.fr



Médiathèque Jean-Prévost, Bron

Après 40 ans de fonctionnement, l'ancien équipement, bâtiment phare des années 1970, ne correspondait plus aux besoins de la population ni aux usages actuels. Un projet de construction a été donc initié dès 2005, puis inscrit en 2007 dans la convention de Rénovation urbaine de Parilly signée par l'ANRU¹, la Région, le Département, la Communauté Urbaine (Grand Lyon) et la Ville de Lyon.



La Médiathèque Jean-Prévost, Bron.

La nouvelle médiathèque, d'une superficie de 3 085 m² shon, a été conçue par l'architecte Albert Constantin et le Cabinet AIA-architectes. Le bâtiment se veut modulable, fonctionnel et évolutif ; il s'inscrit dans une démarche Haute Qualité Environnementale (HQE), et s'élève sur 5 niveaux. Elle a ouvert ses portes les 31 janvier et 1^{er} février 2014.

L'architecture de la médiathèque traduit la volonté de la ville de Bron de marquer l'entrée dans le centre de Bron. Le bâtiment exprime un volume unitaire, sans échelle, comme une immense sculpture habitée. Il se décompose en deux éléments : une boîte simple, proche du cube, largement ouverte, et une double peau, une sorte de voile transparent qui laisse entrevoir la vie dans la média-

1. ANRU : Agence nationale de rénovation urbaine.

thèque, et joue un rôle de protection solaire. Celle-ci se retourne également en toiture.

Suivant les orientations et les fonctions, la double peau se soulève, se découpe, se perce, pour révéler les espaces intérieurs.

Véritable lieu de vie où l'on peut s'asseoir, lire, écouter de la musique, visionner un film, consulter un ordinateur, participer à un spectacle, il propose de nombreux espaces d'animation (auditorium, galerie d'exposition, atelier, salle du conte ...) et plus de 350 places assises.

Une quarantaine d'ordinateurs sont mis à disposition du public, de même que 5 téléviseurs. Un espace numérique de 10 places permet d'accompagner le public dans l'utilisation de nouveaux outils. Wi-fi, ressources électroniques, liseuses, nouveau portail intégrant les fonctionnalités du web 2.0, ont fait leur apparition.

Ce nouvel établissement est entièrement automatisé avec 8 automates répartis sur les niveaux.

Une nouveauté : le café qui propose boissons et petite restauration se présente comme un lieu de rencontres, de convivialité et d'animation qui donne à la médiathèque un nouveau visage.

Parallèlement à cette construction, c'est l'ensemble du réseau de lecture sur Bron qui a été développé : une nouvelle annexe de 200 m² a ouvert ses portes en septembre 2013. Le pôle Collectivités a déménagé et s'étend désormais sur 270 m² (au lieu de 20 m²), mettant à disposition des structures collectives plus de 15 000 documents.

> Nouveaux services

Le café. L'originalité de la médiathèque est sans conteste liée à l'existence de son Café : espace de 100 m² ouvert à tous, à la fois lieu de lecture, de détente, mais aussi de rencontres et d'échanges.

La présence de 2 distributeurs (boissons et consommations) apporte de la convivialité au lieu. Un service de petite restauration au comptoir est proposé au public, deux fois par semaine, le mercredi et le samedi entre 12h et 14h.

Le réseau. Parallèlement à la construction de cet équipement central, le réseau de lecture de la Ville de Bron s'est amplifié : une annexe de 200 m²

MÉDIATHÈQUE JEAN-PRÉVOST, BRON

- **Ouverture** : 31 janvier 2014.
- **Architectes** : Albert Constantin, Cabinet AIA Architectes.
- **Surface** : 3 085 m² (shon), dont environ 2 400 m² de services publics et 700 m² de services internes.
- **Population desservie** : 39 500 hab.
- **Budget** : 10 029 523 € HT.
- **Responsable** : Marie-Noëlle George.
- **Espaces** : 4 niveaux dont 3 niveaux de service public. – Niv.0 : auditorium, galerie d'exposition, espace d'accueil, kiosque (bar), espace presse, espace « Art, musique, cinéma », atelier (salle d'animation). – Niv.1 : espace fiction adultes, espace ado/BD, espace documentaire, EPN, 2 salles de travail en groupe. – Niv.2 : jeunesse, petite enfance, salle d'animation, bureaux internes, salles de réunion et de repos. – Niv.3 : bureaux internes, archives, magasin.
- **Budget d'acquisition** : 210 000 €.

s'est ouverte en septembre 2013 dans un quartier excentré de la Ville (Bron Terrailon) et le service Collectivités a été déplacé dans des locaux plus spacieux et plus aérés, permettant ainsi une offre de lectures et de services aux collectivités plus étendue.

> Signalétique

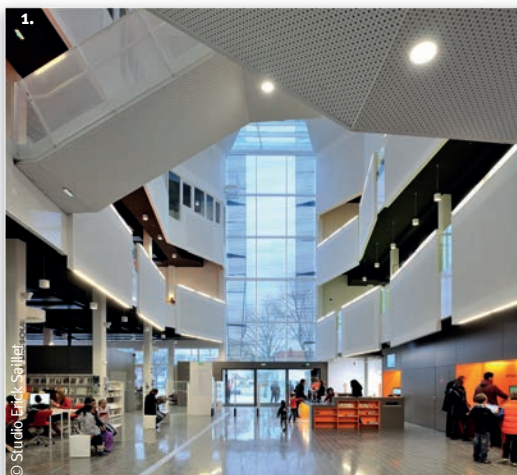
La signalétique du bâtiment et de ses espaces est le résultat d'un travail de collaboration entre l'équipe de la médiathèque, l'architecte, les services de la Ville (Services techniques, Communication, Culture), et l'Agence Akatre chargée de la charte graphique de l'établissement, qui ont fait le choix d'une signalétique forte et originale.

Le choix des appellations données à chaque espace répond à une volonté de mettre en avant le caractère novateur des nouvelles missions de cet équipement, et de certains lieux spécifiques. Il traduit également le souhait de faire preuve d'originalité et de créativité.

Ainsi, l'espace public numérique est devenu l'Arobase, la traditionnelle salle

- **Personnel** : 32 ETP (réseau compris).
- **Horaires** : mar. et ven. : 14h-19h ; mer. et sam. : 10h-18h ; jeu. : 14h-18h.
- **Collections** : 107 000 documents, dont 75 000 en libre accès : 87 000 livres et revues, 16 000 CD, 3 300 DVD, 800 livres CD.
- **Informatique** : Orphée.net. – Postes informatiques : 76 : 36 postes publics et 40 professionnels ; 3 accès wifi, 5 liseuses et 2 tablettes, RFID : 8 automates de prêt ; fournisseur 3M.
- **Équipement audiovisuel** : 6 TV au public.
- **Places de consultation** : 350 pl. assises.
- **Tarifs d'inscription** : Pass (hors CD et DVD) : gratuit (résid. Bron) ; 9,10 €/17,70 €. (ext.). Tous supports : 12,70/24,70 € (résid. Bron) et 14,70 €/16,70 € (jeunes ext.), 32,80 € (adultes ext.).
- **Réseau** : 2 annexes de quartier et un pôle Collectivités.

Médiathèque Jean-Prévost,
2, place Cumbernauld, 69500 – Bron
Tél.: 04 72 36 13 80 / mediatheque@ville-bron.fr www.mediathequebron.fr



1. Le hall d'entrée. 2. La bulle. 3. Vue plongeante sur le hall.



réservée à l'heure du conte s'est transformée non pas en citrouille mais en Contoir, les salles de lecture en Labos, l'espace BD en Bulle... Ainsi trouve-t-on : Niveau 0 : L'Atrium – La Galerie, La Scène, Les Arts, le Kiosque, Le Café ; Niveau 1 : La Doc, l'Arobase, Les Labos ; Niveau 2 : La Fiction, La Bulle, L'Atelier ; Niveau 3 : La Jeunesse, Le Contoir.

Aux premiers jours de l'ouverture, ces nouveaux intitulés ont dérangé les usagers. Pourtant avertis des changements profonds opérés dans leur nouvelle médiathèque, il leur fallait cependant quelques repères qu'ils ne trouvaient pas. Un travail de médiation a été engagé, permettant à chacun de prendre sa place dans les divers espaces, et de trouver le service souhaité, et l'offre documentaire voulue. Au terme de plusieurs mois de fonctionnement, le bilan est positif et l'intitulé des espaces ne pose plus de problème. Espaces particulièrement fréquentés : la Bulle, les Labos, l'Arobase.

> Quelques mois plus tard

La médiathèque a accueilli plus de 56 000 visiteurs depuis son ouverture. 4 600 personnes se sont inscrites en 4 mois. Le nombre de prêts est particulièrement important : 108 500 prêts.

L'existence de lieux d'animation à chaque niveau favorise la circulation

et la mixité des publics, qui se rendent nombreux aux animations qui sont proposées.

Les nouveaux services : automates de prêt, accès wi-fi, stations d'impression, copieurs couleur sont particulièrement appréciés.

L'installation des 8 automates de prêt libère les bibliothécaires des tâches répétitives et leur permet d'être plus à l'écoute du public.

L'agencement des espaces, totalement décroissés, favorise la communication entre les usagers. Le public apprécie particulièrement l'agencement intérieur, l'ambiance « cocooning » des différents plateaux, le choix des couleurs...

Le personnel a quelquefois été surpris d'observer comment les publics s'approprièrent l'espace, pour des usages imprévus. L'Atelier par exemple, prévu pour accueillir des animations, est investi par les étudiants à des fins de salle de travail.

Marie-Noëlle GEORGE
Directrice de la médiathèque
Jean-Prévost



Bibliothèques en Citadelle

Entrer en Citadelle & Mazenod, c'est un peu comme, pour un écrivain, entrer en Pléiade. Avec *Bibliothèques. Une histoire mondiale*, la bibliothèque voit consacrée la place qu'elle tient dans l'imaginaire des hommes parmi les œuvres d'art – parce que, dit l'éditeur, « elles incarnent la quintessence des réalisations humaines ». Un geste éditorial que nous saluons par un entretien avec ses auteurs britanniques, James Campbell et Will Pryce par Philippe Perreaudin.



Biblioteca Malatestiana, 1452, Cesena (Italie). Une ouverture munie de barreaux permet de jeter un coup d'œil depuis le vestibule. De petites fenêtres aux vitres épaisses diffusent une lumière verte.

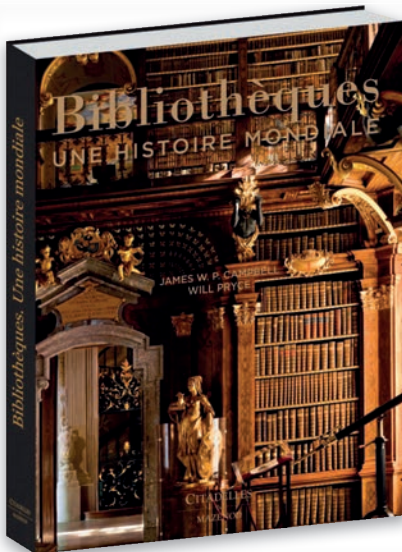
> Un livre qui n'existait pas

• Publier une *Histoire mondiale des bibliothèques en 315 pages est une gageure. Comment avez-vous sélectionné les 85 bibliothèques visitées ?*

James Campbell : Voici des années que j'ai envie d'écrire un livre sur les bibliothèques. Elles m'ont toujours fasciné et je n'ai jamais compris pourquoi personne n'avait réalisé une histoire sérieuse de leurs architectures. On peut trouver beaucoup de jolis livres d'images, mais leur texte est toujours décevant. Dans d'autres ouvrages, on trouve des informations pertinentes, mais il n'en existe pas qui combinent une belle iconographie et un texte à la hauteur. L'iconographie est essentielle. Notre livre est un projet commun. Je sais que beaucoup de gens vont l'acheter juste pour ses images spectaculaires.

Il a été très difficile de sélectionner les bibliothèques et cela nous a pris plus d'une année de recherches. Nous avons une longue liste de plus de 150

établissements et il a fallu la réduire. Nous ne devons pas avoir trop de bibliothèques situées dans le même pays, pour pouvoir montrer un échantillon aussi large que possible, tout en présentant suffisamment d'exemples pertinents pour documenter le propos global. Nous étions contraints par le nombre de pages, ce qui limitait le nombre de bibliothèques que nous pouvions présenter. Enfin, bien sûr, il y avait tout simplement les questions d'organisation. Toutes les photographies montrées dans le livre ont été prises par Will, et nous nous sommes toujours rendus ensemble dans chacune des bibliothèques. Ça a concerné 20 pays différents et en fin de compte 85 bibliothèques, d'où un problème majeur de logistique.



> L'Histoire dans l'ordre

• **Votre ouvrage s'ouvre sur les bibliothèques de l'Antiquité. Une source d'inspiration permanente pour les architectes selon vous...**

JC : Je crois fermement qu'il convient d'écrire l'histoire de façon chronologique, et qu'on doit donc commencer au commencement : pour les bibliothèques, il s'agit de l'invention de l'écriture dans la Mésopotamie antique, puis des réalisations des Égyptiens, des Grecs et des Romains. Les Romains disposaient de bibliothèques publiques étonnement proches des nôtres. Mais je tenais aussi à montrer les limites de nos connaissances. Trop de mythes ont été forgés sur la forme des bibliothèques antiques à partir d'indices très ténus.

***Bibliothèques. Une histoire mondiale*, Citadelle & Mazenod, 2014, 328 p., 300 ill. dont 282 en coul., 24,5 x 31,3 cm, ISBN 978-2-85088-595-2**

Préface – Introduction. – 1. Des origines perdues : Les bibliothèques de l'Antiquité. – 2. Cloîtres, codices et coffres : Les bibliothèques du Moyen Âge. – 3. Armoires à livres, chaînes et stalles : Les bibliothèques du XVI^e siècle. – 4. Murs, coupoles et alcôves : Les bibliothèques des XVII^e et XVIII^e siècles. – 5.ANGES, fresques et portes secrètes : Les bibliothèques baroques et rococo. – 6. Magasins métalliques, éclairages au gaz et catalogues sur fiches : Les bibliothèques du XIX^e siècle. – 7. Électricité, béton et acier : Les bibliothèques du XX^e siècle. – 8. L'avenir des bibliothèques à l'ère numérique.

James W. P. Campbell est attaché au département d'architecture et d'histoire du Queens College à Cambridge.

Will Pryce, photographe de renommée internationale spécialisé dans la photographie d'architecture a remporté de nombreux prix. Visiter son site : www.willpryce.com

© Will Pryce pour toutes les photos reproduites ici.



Biblioteca Marciana, 1564, Venise (Italie). La bibliothèque vue du vestibule, desservie par un escalier spectaculaire et richement décoré.

Par exemple, on ne sait presque rien de la forme matérielle de l'admirable réalisation qu'a été la bibliothèque d'Alexandrie, peut-être la plus emblématique bibliothèque de l'Antiquité.

- Dans le chapitre consacré au Moyen-Âge, vous tordez le cou aux idées reçues liées au mythe de la bibliothèque médiévale. Vous présentez également de superbes exemples issus du monde arabe ou de l'Asie (le temple de Haeinsa notamment)...

JC : J'ai rencontré Will il y a des années, alors que nous travaillions tous les deux à Hong Kong. Nous étions tous deux attachés à élargir le contexte de l'étude. On a trop tendance en Europe occidentale à oublier que c'est en Extrême-Orient que le papier a été inventé. Nous étions aussi attachés à déconstruire l'image trop souvent donnée des bibliothèques médiévales dans les livres et les films. On y décrit

en général un environnement qui n'a rien à voir avec la véritable bibliothèque médiévale. Mon préféré, *Le nom de la rose*, d'Umberto Eco, par exemple, est une merveilleuse œuvre d'imagination, mais comme nous le montrons dans le livre, le lieu décrit ne ressemble en rien à une bibliothèque médiévale.

> Le rêve d'une somme

- Vous consacrez un chapitre entier aux bibliothèques baroques et rococo. Dans les exemples étonnants que vous montrez et commentez, les collections passent visuellement au second plan. Le décor, dont le livre n'est plus qu'un élément, domine...

JC : J'avoue que j'ai un faible pour les bibliothèques rococo. À cette époque, des mécènes très divers consacraient des moyens considérables à la mise en valeur de leurs collections.

L'architecture y est primordiale. C'est peut-être aussi la dernière période où des collectionneurs ont pu cultiver le rêve de montrer la somme de toutes les connaissances dans une salle unique. Ça n'était bien sûr déjà plus qu'un rêve. Ces bibliothèques, par exemple celle d'Admont, sont des espaces incroyablement édifiants.

- Le XIX^e est un siècle de grandes mutations, et les bibliothèques, sur presque tous les plans, n'échappent pas à la règle...

JC : On parle de nos jours sans cesse de l'accélération des transformations, mais le XIX^e siècle aussi a constitué une extraordinaire époque de mutations. Les collections de livres ont pris une véritable ampleur. L'éclairage au gaz et les structures métalliques ont ouvert de nouvelles possibilités techniques. Et les bibliothèques se sont multipliées quand de nombreux pays,



Le Tripitaka Koreana, 1251, temple de Haeinsa (Corée du Sud). Vue intérieure du plus long des deux bâtiments abritant le Tripitaka Koreana.

ont développé des réseaux de bibliothèques publiques de prêt. Le métier de bibliothécaire est devenu une profession reconnue par des diplômes universitaires. L'architecture a pris en compte ces mutations.

• **Vous présentez le XX^e comme un siècle de transition, tiraillé entre un néoclassicisme longtemps persistant et une défiance au Mouvement moderne, surtout à partir des années 1980. Les architectes contemporains conçoivent aujourd'hui des bibliothèques somptueuses. Que nous enseignent les grandes réalisations de ces 15 dernières années ?**

JC : L'histoire de l'architecture a en général été écrite par des auteurs qui voulaient mettre en valeur l'importance du Modernisme, mais en réalité, avant la deuxième guerre mondiale, le Modernisme en tant que style architectural était moins répandu que ce que ces livres suggèrent, et beaucoup des grandes bibliothèques de l'époque étaient de style néo-classique. Bien sûr, nous ne remettons pas en question l'importance majeure du Modernisme dans la seconde moitié du XX^e siècle. Et beaucoup d'admirables bibliothèques modernistes figurent dans le livre. À titre personnel, je trouve que les réalisations des

quinze dernières années sont extrêmement stimulantes. On a pris des distances avec le fonctionnalisme et les débats autour de la rationalité de l'organisation de l'espace. Je pense qu'on réalise aujourd'hui l'importance majeure de la flexibilité de bâtiments qui doivent s'adapter à des mutations rapides et impossibles à prévoir. Par ailleurs, il me semble qu'on accorde plus d'importance à la qualité esthétique de l'espace, pour donner du sens au lieu. De plus en plus, les bibliothécaires veulent que leur bibliothèque ait une originalité propre et deviennent des « destinations ».

• La bibliothèque est un programme architectural en soi. Quelles sont, selon vous, les contraintes qui lui sont propres ?

JC : J'espère que ce livre sera utile aux architectes et aux bibliothécaires qui envisagent de se lancer dans un projet de construction. Il montre comment les formes architecturales ont évolué à travers les âges et comment elles vont continuer à évoluer. On connaît des moyens efficaces pour stocker des livres, mais j'espère avoir démontré que de tous temps, le projet de la bibliothèque est allé et ira au-delà du simple stockage de livres : elle est un lieu de savoir et d'étude. On doit commencer par s'interroger sur l'idée qu'on se fait du lieu, sur l'ambiance qu'on souhaite y susciter et sur les moyens de titiller les visions préconçues de ce que doit être une bibliothèque. C'est de là qu'on doit partir. Les contraintes techniques sont beaucoup plus faciles à maîtriser et beaucoup plus sujettes au changement.

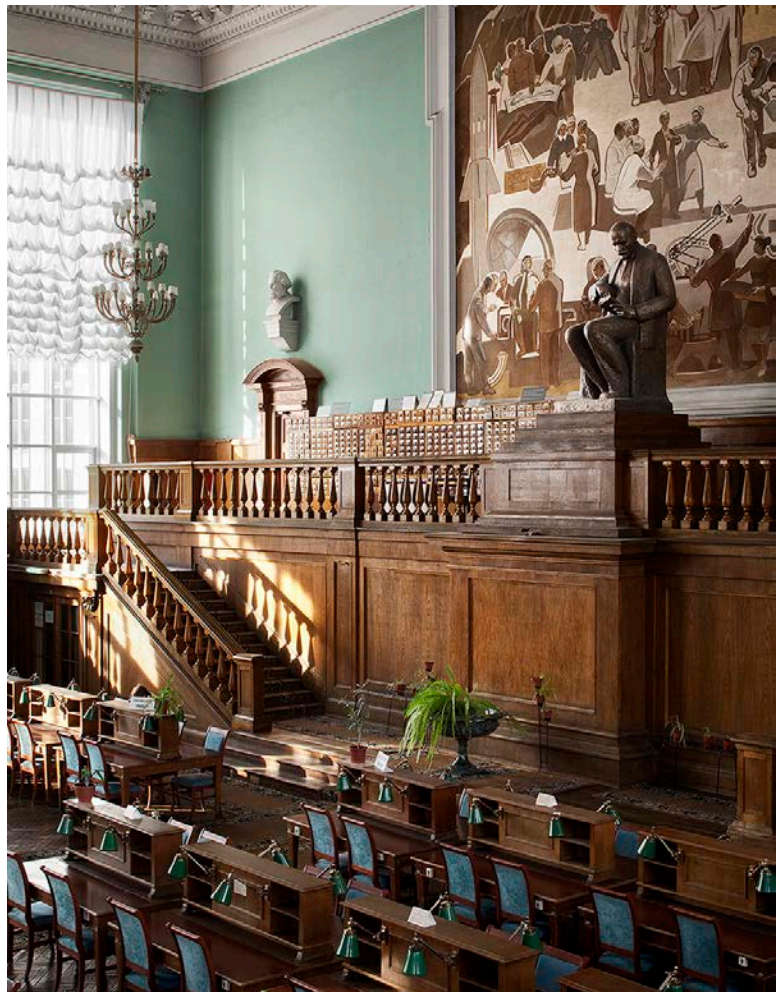
> Voyages en tandem

• Ce n'est pas le premier livre que vous publiez avec le photographe Will Pryce, auteur de la quasi-totalité des superbes illustrations de l'ouvrage. Comment travaillez-vous ensemble ?

Will Pryce : Nous avons déjà travaillé ensemble sur *Brick : a world history*¹ qui a été publié en 2003, et donc notre mode de collaboration était au point. Tout ce qui est écrit est de lui, tout ce qui est visuel est de moi. Comme c'est James qui a conçu le projet dès le départ, il me revenait d'essayer de rendre visuellement justice au sujet du livre. Il a organisé les contacts et la logistique (ce qui avec 85 bibliothèques dans 20 pays différents n'était pas une mince affaire) et je déterminais sur place comment chaque biblio-

1. James W.P. Campbell, photographs by Will Pryce, *Brick: a world history*, Thames & Hudson, 2003.

En haut : Bibliothèque Georges Peabody, 1878, Baltimore (États-Unis). Le fer est ici utilisé pour sa solidité et sa résistance au feu. Les colonnes et toute la décoration intérieure ont l'apparence de la pierre mais sont en réalité en fonte et fer forgé. – **En bas :** Bibliothèque d'État de Russie, 1945, Moscou (Russie). Les architectes V. Shchuko et V. Gelfreikh furent chargés de livrer les plans de la bibliothèque dès 1927, mais la collection n'investit le nouveau bâtiment qu'au milieu du XX^e s.





Centre des informations, communications et médias de la BTU Cottbus, 2004, Cottbus (Allemagne). Les étages sont reliés par des ascenseurs et des escaliers de secours compris dans des colonnes de service en béton vivement coloré, et par un escalier en colimaçon, en béton également, qui traversent des espaces dont la hauteur est tour à tour simple ou double.

thèque serait représentée. Nous avions la même ambition que pour notre premier livre : écrire un texte assez fort pour qu'il puisse se passer d'illustrations et produire une série de photos assez fortes pour qu'elles valent la peine d'être publiées sans le texte. Comme nous voyageons ensemble, nous étions en mesure d'assurer minutieusement la complémentarité entre les textes et les photos, mais les uns et les autres devaient avoir suffisamment de force pour retenir l'attention isolément.

• **La photographie d'architecture est un genre en soi. Quelle est votre approche lorsque vous photographiez l'intérieur d'une bibliothèque ?**

WP : Il ne s'agissait pas d'une histoire des bibliothèques mais d'une histoire de leur architecture. Je voulais donc

représenter les bâtiments tels que leurs auteurs les avaient conçus. Pour les anciennes bibliothèques à lustrins, je voulais imaginer ce qu'on ressentait quand on y pénétrait et qu'on prenait un livre enchaîné sous un lustrin pour le lire en 1460, pas ce qu'on ressent quand on les regarde de nos jours : de quelle lumière naturelle on pouvait bénéficier, quelle était l'ambiance de la salle de lecture. Pour les grandes bibliothèques rococo de la Contre-Réforme, il était important de rendre le sentiment de l'impact visuel délibérément théâtral de ces vastes salles de lecture.

• **Vous terminez l'ouvrage par une sorte de retour aux sources en présentant la petite (175 m²) bibliothèque de Liyuan (Chine). Un bâtiment récent (2012) aux allures d'hommage à l'architecture vernaculaire. Pourquoi ce choix ?**

JC : Nous avons eu de longs débats à ce sujet. C'est toujours difficile de savoir sur quoi on va terminer, mais je crois que nous sommes tombés d'accord sur ce choix. Cette bibliothèque est située dans un endroit très reculé et très peu de gens auront la possibilité de la visiter. C'est un des objectifs de ce livre que de vous emmener dans des endroits où vous n'aurez ni l'occasion ni le temps de vous rendre pour les voir. Ce bâtiment est un bijou conçu avec un grand raffinement, qui remplit une mission très modeste : encourager la pratique de la lecture dans un petit village de la Chine rurale. En cela, il va dans le sens d'un objectif majeur de toutes les bibliothèques présentées dans le livre, qu'elles soient grandes ou petites.

Propos recueillis par Philippe PERREAUDIN
Resp. Bib. Cité de l'Architecture et du Patrimoine
Trad. de l'anglais : Caroline Rives

Les bibliothèques dans le monde



Agnès Sandras (dir.), *Des bibliothèques populaires à la lecture publique*, Presses de l'Esssib, coll. « Papiers », 2014, 544 p., 14,7x23 cm, ISBN 979-10-91281-56-0

À l'heure des questionnements sur l'avenir des bibliothèques publiques et l'évolution de leur modèle, cet ouvrage, paru à l'occasion d'un colloque les 6 et 7 juin dernier, organisé à la bibliothèque de l' Arsenal sur le même thème par les Amis de l'Instruction, rassemble les contributions

d'une vingtaine d'auteurs, universitaires et bibliothécaires, spécialisés ou issus de la lecture publique. Certains même ont poussé la recherche sur le propre territoire de leur activité professionnelle, comme Montreuil ou Choisy-le-Roi.

Une riche introduction d'Agnès Sandras, conservatrice chargée des collections d'Histoire de France à la BnF et coordinatrice de l'ouvrage, sort de l'oubli l'histoire des bibliothèques populaires et met en lumière les facteurs qui ont contribué à l'émergence de ces bibliothèques au XIX^e s. : demande croissante d'instruction et de « distraction » suite au développement de l'industrie et aux profonds changements politiques et socioculturels qui en résultent, développement d'un lectorat, y compris dans les classes populaires, désir de « détourner » le peuple d'occupations futiles et de l'influence de l'Église, etc.

Déjà, en 1978, Noë Richter¹ avait procédé à une réhabilitation remarquée de ces bibliothèques, mais les sources disponibles étaient alors trop peu nombreuses pour étayer son travail. Aujourd'hui, les recherches ont repris grâce à la ténacité des membres de la Bibliothèque des Amis de l'Instruction du III^e arrondissement, seule bibliothèque survivante de cette époque, et ce livre en est le fruit.

L'ouvrage est divisé en 5 parties comportant chacune une introduction synthétique d'Agnès Sandras. Après avoir rappelé l'origine des bibliothèques populaires, la première partie aborde la problématique de la circulation des livres auprès d'un lectorat en formation. Elle fourmille de passages savoureux comme ce chapitre traitant du « trafic de livres » dès la fin du XVIII^e s., de ces femmes dévoreuses de romans (tiens, déjà !) refusant obstinément de les rendre ! On y découvrira aussi l'expérience originale d'ouverture et de mélange des publics – du « maréchal à la lingère » – menée un temps, sous le règne de Napoléon III, dans les bibliothèques des palais royaux de Compiègne et de Fontainebleau.

Les premières véritables bibliothèques populaires posent déjà les bases de la lecture publique et de la bibliothéconomie d'aujourd'hui : inscription, emprunt, fiches, politique d'achats, participation des lecteurs... Quelques « statistiques » nous donnent ici un portrait étonnant de ces premiers emprunteurs « actifs » ! Parmi ces pionniers, figure Jean-Baptiste Girard, ouvrier lithographe, politiquement très engagé, membre de diverses associations ouvrières et fondateur de la Bibliothèque des Amis de l'Instruction (BAI) du III^e arrondissement, principal inspirateur des bibliothèques populaires. Outre la bibliothèque du III^e, d'autres bibliothèques verront le jour après 1860, en province : à Épernay, à Vernon ou encore à Châlons-sur-Saône.

Le réel dynamisme de ces bibliothèques populaires est illustré par l'exemple du Sud aquitain, des bibliothèques du Jura, département rural fortement alphabétisé, dans lequel le livre se retrouve au cœur de la sociabilité villageoise ou encore par un chapitre qui se penche sur le rôle des bibliothèques populaires dans le développement des connaissances géographiques.

Une partie entière de l'ouvrage est consacrée à plusieurs exemples étrangers : en Angleterre, pays qui s'est toujours soucié d'éduquer les classes populaires dans un objectif de progrès moral ; en Belgique, foyer du libéralisme progressiste, avec la première bibliothèque populaire de Bruxelles, ou encore en Argentine, où perdure encore un vaste réseau de bibliothèques dans les quartiers populaires de la province de Buenos-Aires, géré par les membres de la communauté, les « *vecinos* » (les voisins).

Enfin, sont pointées les différences incontestables avec ce que nous connaissons aujourd'hui, qui conduisent au déclin des bibliothèques populaires : rôle prescriptif de la bibliothèque, normes contraignantes, hétérogénéité, préjugés, public limité, etc. Mais a contrario, on voit aussi très clairement la filiation qui relie la bibliothèque publique d'aujourd'hui aux bibliothèques populaires, à partir des exemples concrets d'Asnières, de Montreuil ou de Choisy-le-Roi : ouverture au débat public et aux activités culturelles, amorce d'une politique de lecture, etc.

L'ouvrage se conclut sur la redécouverte et la renaissance de la BAI du III^e arrondissement, et une interrogation sur son devenir : centre de recherches, lieu-musée, ou de transmission vivante de la mémoire de ces bibliothèques évoquées dans l'ouvrage ? Quoi qu'il en soit, on ne peut qu'inciter le lecteur, et en premier lieu nos collègues bibliothécaires, à découvrir ce lieu ouvert un samedi par mois et accueillant des conférences telles qu'elles se donnaient au XIX^e s., et pourquoi pas prendre la plume et se pencher à leur tour sur l'histoire possible des bibliothèques de leur ville, histoire à compléter encore très largement. Un livre à mettre absolument à disposition dans nos établissements.

Annick GUINERY

La Bibliothèque des Amis de l'Instruction du III^e arrondissement (BAI)

Fondée en 1861 par des artisans et des ouvriers du quartier, la BAI est la première bibliothèque parisienne de prêt. Son fonctionnement coopératif répond à la volonté de créer un véritable outil de connaissance et de développement intellectuel. Jean-Baptiste Girard (1821-1900) l'un de ses fondateurs, est un ouvrier lithographe imprégné des idées de Fourier et de Proudhon. Gérée par un comité de lecteurs, la BAI a un fonctionnement novateur pour l'époque. Les femmes peuvent s'y inscrire. Les livres peuvent être empruntés à domicile. L'adhérent peut participer activement à la vie de la bibliothèque, intégrer le comité de gestion et participer aux achats par le biais d'un « registre de commandes ». Le but de l'Association est de « procurer à ses adhérents tous les livres nécessaires à leur instruction ou à leur délassement ». Très surveillée par le régime impérial la BAI connaît des moments difficiles mais continue à développer ses collections et à accueillir les ouvriers et les bourgeois du quartier et même des artistes comme Rodin. Dans les années 1860, les quelques chiffres recueillis nous donnent les indications suivantes : la bibliothèque accueille 560 sociétaires (de 15 à 82 ans), dont 86% ont moins de 30 ans. Les femmes – institutrices, lingères, couturières, modistes et femmes sans profession – consti-

1. Noë Richter, *Les bibliothèques populaires*, Cercle de la Librairie, 1978.

tuent moins de 10% des inscrits. Parmi les hommes, on compte des commis, des bijoutiers, des dessinateurs, des graveurs, des mécaniciens, des ouvriers de l'imprimerie et quelques professeurs. Elle attire surtout des adhérents des rues proches et du quartier (3^e et 4^e arrondissement) mais aussi quelques extérieurs.

Aujourd'hui, après plusieurs déménagements, la BAI est logée par la mairie au 54, rue de Turenne depuis 1884. Les quatre petites pièces allouées à la BAI ont été miraculeusement conser-

vées dans leur état initial et les collections bien entretenues. Ouverte le samedi de 15h à 18h en période scolaire, c'est un vrai lieu de mémoire, riche de plus de 20 000 ouvrages. L'association qui la gère poursuit, entre autres, la tradition des soirées gratuites de lecture et des conférences portant sur l'histoire culturelle du XIX^e s. AG

www.bai.asso.fr / contact@bai.asso.fr

Boîte à idées, boîte à outils



Claude Poissenot et Sabine Noël, *Être bibliothécaire*, ed. Lieux dits, coll. « Être », 2014, 112 p., 15x21 cm, ISBN 978-2-36219-083-4

Les auteurs nous font découvrir le métier de bibliothécaire d'aujourd'hui. Une trentaine de bibliothécaires de tous âges, de toutes catégories exerçant dans plus plusieurs types de bibliothèques témoignent ouvertement sur les difficultés, la richesse de ce métier mal connu et sur leurs motivations présidant au choix de ce métier. À partir de certains exemples, ils nous parlent des collections (fonds), des supports et des différents services rendus au public tout en insistant sur le rôle et la place des bibliothèques dans la cité. Ils nous décrivent leur travail au quotidien – horaires de travail, partenariats –, des difficultés qu'ils rencontrent – publics difficiles, évolution rapide des supports et des pratiques professionnelles –, des contraintes du métier quand l'actualité culturelle tend à déborder sur

la vie privée, et enfin de l'absence de reconnaissance qu'ils ressentent.

Les bibliothèques sont devenues des lieux d'étude, d'échange, de rencontre et de dialogue. En plus de l'accueil du public, le métier de bibliothécaire c'est aussi le circuit des documents, les expositions, l'accueil des auteurs et la mise à jour du portail...

Un chapitre est consacré à l'histoire des bibliothèques de l'Antiquité à nos jours et aux différents types de bibliothèques : BM, BnF, BDP, des établissements associatifs et de ceux du ministère des Affaires étrangères à l'étranger. Aujourd'hui, face à la marée numérique et à l'océan du Web, notre métier est en pleine mutation. Le bibliothécaire doit donc être un passeur d'informations et rester en éveil par rapport à toute l'actualité dans tous les domaines.

Ce livre est une masse d'informations utiles aussi bien aux professionnels qu'aux personnes qui veulent le devenir. Néanmoins, il demeure très succinct et n'aborde pas certains des vrais problèmes que rencontrent aujourd'hui nos collègues quand l'extension des horaires d'ouverture s'opère avec moins de personnels, sans création de postes ni de remplacement des départs en retraite, des concours qui se raréfient et une évolution de carrière très lente dans un contexte de restrictions budgétaires...

Ahmed RADJAI

Premiers pas



Le 1, hebdomadaire, 8p., 21x29,7 cm plié, ISSN 2272-9690

Prenez le pli du 1 ! Depuis, le 9 avril, un nouvel hebdomadaire est disponible dans les kiosques : *Le 1*, avec pour devise : « *Chaque semaine, une question d'actualité, plusieurs regards* »... Éric Fottorino, directeur de la publication, passé de la direction du Monde à celle d'une simple feuille, éclaire ce projet original tant par sa forme que par son contenu :

« *Expliquer n'est autre que... déplier (...). Déplier c'est ouvrir.* » S'engageant à « *explorer toutes les facettes du réel* » – littérature, poésie, philosophie, anthropologie, histoire, géographie, en chiffres et en lettres... Son format et sa facture sont les principales innovations de ce journal de 8 pages en une feuille unique qui joint donc le geste à la parole : « *Le 1 ne se feuillette pas, il se déplie. (...) : trois temps et trois mouvements, trois temps de lecture qui vont de l'intime à l'analyse, de la réflexion au récit organisé autour d'un grand visuel : notre bel oiseau. Un oiseau qui, par son envergure spectaculaire, ne peut appartenir qu'à l'univers de l'imprimé. Ce dépliage, c'est notre réponse à l'époque qui se ferme et se racornit. En*

ouvrant Le 1, vous ouvrirez vos bras et votre esprit. Du yoga en origami. » Ouvrir les bras et l'esprit, d'un seul geste intransposable, voilà la belle idée qui, si elle ne la sauve pas, en tout cas légitime la presse papier en faisant la nique à la presse en ligne (à moins qu'une version Wii ne soit bientôt disponible !).

Ainsi, chaque mercredi des faits d'actualité sont questionnés par quelques esprits déliés : « *La démocratie est-elle au bout du rouleau ?* », « *Comment Al Assad a gagné sa guerre ?* », « *Peut-on encore aimer l'Europe ?* », « *Internet, comment échapper au Big Brother ?* » Des rubriques de qualité allient ambition et concision (obligée) : « *Parlons philo* » (Olivier Pourriol, qui a lancé les Cinéphilos), « *La voix du poète* » (Louis Chevallier, poète et éditeur et responsable du secteur littérature contemporaine pour Folio), toujours illustrée d'une magnifique reproduction d'art. Autre belle idée, le cœur du journal est un poster, rédigé par plusieurs auteurs.

Le 1 a bénéficié d'emblée du carnet d'adresse bien rempli de son directeur : Érik Orsenna, Danielle Sallenave, J.M.G. Le Clézio, Yann Moix, Tahar Ben Jelloun se sont empressés de rejoindre cette jam session en composant un véritable all stars. Tiré à 100 000 exemplaires, et, comme le Canard, vierge de publicité, nos bibliothèques feront peut-être de lui un 1. dispensable¹.

Éric HÉBERT

1. À retrouver également sur : www.le1hebdo.fr